



**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU SDIS 25

NUMERO 4 DU MOIS DE FEVRIER 2026

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS
10 chemin de la Clairière 25042 BESANCON CEDEX
☎ 03 81 85 36 00 – Fax 03 81 85 37 09

**LISTE DES ACTES INSERES
AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU SDIS 25
N° 4 DU MOIS DE FEVRIER 2026**

Je certifie que les actes portés sur la liste ci-dessous comportant une page, figurent dans le recueil des actes administratifs du SDIS 25 n° 4 du mois de février 2026



Stéphane BEAUDOUX
Directeur Départemental
d'Incendie et de Secours
12 févr. 2026

Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours du Doubs,
chef de corps

ACTES SOUMIS A PUBLICATION	PAGE
Délibérations du conseil d'administration du 5 février 2026	
Modification du tableau des emplois budgétaires	5
Evolution du règlement intérieur	15
Budget primitif 2026	19
Prévision d'affectation du résultat et reprise anticipée.....	133
Subventions 2026.....	138
Elections 2026 : composition du conseil d'administration, pondération des suffrages et désignations à la commission de recensement des votes	144
Plan pluriannuel d'investissement (PPI) véhicules et assimilés – état d'avancement technique et financier	166
Plan pluriannuel d'investissement (PPI) immobilier – état d'avancement technique et financier	171
Pharmacie à usage intérieur – état d'avancement technique et financier	177
Plan pluriannuel de modernisation des infrastructures des systèmes d'information et de communication du SDIS du Doubs : autorisation de programme – crédits de paiement	180
Arrêté de la présidente du conseil d'administration	
Arrêté n°2026/005/JURSIG conférant délégation de signature à la commandante Carole COMBEFREYROUX, cheffe du groupement des services des ressources humaines.....	183

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES

Sur convocation envoyée le mardi 30 décembre 2025, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours s'est réuni le jeudi 05 février 2026 à 10h00, au siège du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, 10 chemin de la Clairière à Besançon, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 16 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON (visioconférence), M. Michel VIENET, M. Thierry VERNIER (visioconférence), Mme Florence ROGEBOSZ, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY (visioconférence), M. Claude DALLAVALLE, Mme Géraldine LEROY, M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Joël VERNIER (visioconférence), M. Patrick GENRE (visioconférence), M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme la Médecin de classe exceptionnelle Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Arnault ANGONIN, Mme l'Adjudante Fanny BOURDIN (visioconférence), M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN (visioconférence), M. l'Adjudant-chef Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. Didier MOREAU, M. le Lieutenant Dominique MARTIN, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

Membre de droit

- ▶ Mme Jennifer ROUSSELLE, directrice de cabinet, représentant M. le Préfet.

Le payeur départemental

- ▶ M. Laurent MARTIN.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA01_20260205-DE

ETAIENT EXCUSES

- M. le Préfet du Doubs, M. Jean-Luc GUYON, M. Romuald VIVOT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, M. Philippe GAUTIER, M. Cédric BÔLE, M. Jean-Luc PAUTHIER, Mme la Lieutenant Fanny GRISON.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- M. le Colonel hors classe Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, M. le Commandant Charles CLAUDET, Mme la Commandante Carole COMBEFREYROUX, M. le Commandant Sébastien FREIDIG, M. le Commandant Hervé MARCHAL, Mme Sylvie CONTET, Mme Céline PETITJEAN, M. Nicolas UHEL, Mme Séverine BONNET, Mme Géraldine HINZ.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA01_20260205-DE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES

I/ OBJET DU RAPPORT

Ce rapport présente la modification du tableau des emplois budgétaires qui est motivée par :

- l'ajustement de la structure des effectifs à la suite des promotions ;
- l'ajustement de la structure des effectifs aux emplois pourvus ou à pourvoir.

Les modifications prennent effet **au 1^{er} janvier 2026** sauf mentions contraires précisées dans les tableaux.

1. Ajustement de la structure des effectifs à la suite de promotions

Suppressions	Créations
2 commandants – chefs de groupement	2 lieutenants-colonels – chefs de groupement
1 lieutenant 1 ^{ère} classe – expert prévision/adjoint au chef de service	1 lieutenant hors classe – expert prévision/adjoint au chef de service
1 lieutenant 2 ^{ème} classe – officier de compagnie	1 lieutenant 1 ^{ère} classe – officier de compagnie
1 caporal en CIS – chef d'équipe	1 caporal-chef en CIS – chef d'équipe
1 adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe – contrôleur de gestion-évaluation	1 adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe – contrôleur de gestion-évaluation
1 adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe - assistant de direction	1 adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe - assistant de direction
1 adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe - secrétaire-assistant de gestion	1 adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe - secrétaire-assistant de gestion
1 technicien principal 2 ^{ème} classe – chef de bureau à compter du 01/03/2026	1 technicien principal 1 ^{ère} classe – chef de bureau à compter du 01/03/2026

2. Ajustement de la structure des effectifs aux emplois pourvus ou à pourvoir

Suppressions	Créations
1 commandant – chef du groupement des services du cabinet	-
1 lieutenant-colonel – chef de groupement chargé des projets transversaux et de la prospective à compter du 01/02/2026	1 lieutenant-colonel – chef du groupement des services de de pilotage et de prospective à compter du 01/02/2026
1 lieutenant-colonel – chef de groupement à compter du 01/02/2026	1 commandant – chef du groupement à compter du 01/02/2026
-	1 lieutenant 2 ^{ème} classe – adjoint au chef de compagnie/CSR à compter du 01/03/2026
-	3 caporaux en CIS à compter du 01/03/2026

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA01_20260205-DE

II/ MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES

La modification du tableau des emplois budgétaires est présentée en synthèse dans l'annexe 1.

La liste des postes permanents à compter du 1^{er} janvier 2026 est référencée dans l'annexe 2. Cette annexe est présentée une seule fois par an au moment du vote du budget et répertorie toutes les évolutions présentées en CASDIS sur 2025 et prend d'ores-et-déjà en compte celles connues jusqu'au 1^{er} mars 2026.

Ces modifications sont intégrées au chapitre 12 du budget primitif 2026 et ne nécessitent pas d'inscription de crédits supplémentaires.

Les membres du comité social territorial et ceux de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce dossier le 27 janvier 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, adoptent les modifications du tableau des emplois budgétaires.

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration,



Christine BOUQUIN
Présidente du Conseil
d'Administration du SDIS
10 févr. 2026

Christine BOUQUIN

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA01_20260205-DE

Catégorie	Grades	TEB				Modification du TEB				Postes pourvus au 1er janvier 2026			
		effectifs permanents budgétaires		effectifs non permanents budgétaires	Effectif total	effectifs permanents budgétaires		effectifs non permanents budgétaires	Effectif total	effectifs permanents		effectifs non permanents	Effectif total
		titulaires	contractuels (2)	contractuels (1)		titulaires	contractuels (2)	contractuels (1)		titulaires	contractuels (2)	contractuels (1)	
FILIERE SPP (hors SSSM)		414	0	0	414	3	0	0	3	410	0	0	410
A	Contrôleur général	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1
	Colonel hors classe	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1
	Lieutenant Colonel	4	0	0	4	1	0	0	1	6	0	0	6
	Commandant	20	0	0	20	-2	0	0	-2	16	0	0	16
	Capitaine	11	0	0	11	0	0	0	0	11	0	0	11
B	Lieutenant hors classe	7	0	0	7	1	0	0	1	8	0	0	8
	Lieutenant 1 ^{ère} classe	25	0	0	25	0	0	0	0	24	0	0	24
	Lieutenant 2 ^{ème} classe	33	0	0	33	0	0	0	0	31	0	0	31
C	Adjudant	132	0	0	132	0	0	0	0	132	0	0	132
	Sergent	81	0	0	81	0	0	0	0	81	0	0	81
	Caporal-chef	56	0	0	56	1	0	0	1	57	0	0	57
	Caporal/Sapeur	43	0	0	43	2	0	0	2	42	0	0	42
FILIERE SPP (SSSM)		8	0	0	8	0	0	0	0	7	0	0	7
A	Médecin de classe exceptionnelle	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1
	Médecin hors classe	2	0	0	2	0	0	0	0	1	0	0	1
	Pharmacien hors classe	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1
	Cadre de santé	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1
	Infirmier hors classe	3	0	0	3	0	0	0	0	3	0	0	3
FILIERE ADMINISTRATIVE		67	3	0	70	0	0	0	0	67	3	0	70
A	Attaché hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Attaché principal	3	1	0	4	0	0	0	0	3	1	0	4
	Attaché	3	1	0	4	0	0	0	0	3	1	0	4
B	Rédacteur principal 1ère classe	5	0	0	5	0	0	0	0	5	0	0	5
	Rédacteur principal 2ème classe	13	0	0	13	0	0	0	0	13	0	0	13
	Rédacteur	5	1	0	6	0	0	0	0	5	1	0	6
C	Adjoint administratif principal 1ère classe	20	0	0	20	3	0	0	3	23	0	0	23
	Adjoint administratif principal 2ème classe	6	0	0	6	-3	0	0	-3	3	0	0	3
	Adjoint administratif	12	0	0	12	0	0	0	0	12	0	0	12
FILIERE TECHNIQUE		36,5	3	1	40,5	0	0	0	0	36,5	3	1	40,5
A	Ingénieur hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ingénieur principal	2	0	0	2	0	0	0	0	2	0	0	2
	Ingénieur	2	0	0	2	0	0	0	0	2	0	0	2
B	Technicien principal 1ère classe	4	0	0	4	1	0	0	1	4	0	0	4
	Technicien principal 2ème classe	6	1	0	7	-1	0	0	-1	6	1	0	7
	Technicien	1	1	0	2	0	0	0	0	1	1	0	2
C	Agent de maîtrise principal	6	1	0	7	0	0	0	0	6	1	0	7
	Agent de maîtrise	4	0	0	4	0	0	0	0	4	0	0	4
	Adjoint technique principal 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Adjoint technique principal 2ème classe	3	0	0	3	0	0	0	0	3	0	0	3
	Adjoint technique	8,5	0	1	9,5	0	0	0	0	8,5	0	1	9,5
TOTAUX		525,5	6	1	532,5	3	0	0	3	520,5	6	1	527,5

Effectifs supplémentaires budgétés dans la masse salariale pour remplacer momentanément des titulaires absents

Catégorie	(3)	Effectifs non permanents budgétaires
C	Volant Remplacement (maladie, maternité, etc.)	3

(1) Article 3 loi 84-53 du 26-01-1984 modifiée (cf. annexe 1)

(2) Article 3-1 ou 3-2 ou 3-3 de la loi 84-53 du 26-01-1984 (cf. annexe 1)

(3) Article 3-1 de la loi 84-53 du 26-01-1984

ANNEXE 1

Cadre légal d'emploi de contractuels

	Emplois permanents	Emplois non permanents
Article 3-1	Remplacement titulaires (temps partiels, congés annuels, maladie, maternité, congé parental)	
Article 3-2	Vacances d'emplois < 2 ans	
Article 3-3	Pas de cadre d'emplois de fonctionnaires pouvant assurer les fonctions correspondantes Emplois du niveau de la catégorie A, lorsque la nature des fonctions ou des besoins du service le justifient	
Article 15 loi 2005-843 du 26-07-2005		
	Contrat à durée indéterminée	
Article 110 loi 84-53 du 26-01-1984		
		Emplois de cabinet

ANNEXE 2 - TEB CASDIS 05/02/2026

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA01_20260205-DE

Cadres d'emplois	Grades	Nombre	Postes	Temps	Groupement	Compagnie	Service
		1	adjoint au chef de la 12ème compagnie - Mont d'Or/adjoint au chef du CSR Mont d'Or		GUTI	12ème compagnie Mont d'Or	CSR Mont d'Or
	Effectifs	25	Lieutenants 1 ^{ère} classe				
	Lieutenant 2 ^{ème} classe	1	officier expert (N2) bureau formations tronc commun et activités physiques des SP		GSRH		formation
		1	officier expert (N2) bureau offre de formation et de l'ingénierie pédagogique		GSRH		formation
		1	responsable de l'antenne territoriale formation de Besançon		GSRH		formation
		1	responsable de l'antenne territoriale formation de Montbéliard		GSRH		formation
		1	responsable de l'antenne territoriale formation de Pontarlier		GSRH		formation
		1	officier expert (N2) bureau suivi post-opérationnel et spécialités		GSOS		mise en œuvre opérationnelle
		5	chefs de salle opérationnelle		GSOS		CODIS
		1	officier expert (N2) prévention		GSAR		prévention
		1	prévisionniste à l'antenne territoriale de Montbéliard		GSAR		prévision
		1	officier expert (N1) bureau parc matériels roulants/adjoint au chef de service		GSTL		acquisitions parc habillement et matériels
		1	adjoint au chef de la 1ère compagnie - Saint-Vit/adjoint au chef du CSR Saint-Vit		GUTI	1ère compagnie Saint-Vit	CSR Saint-Vit
		2	officiers de centre		GUTI	2ème compagnie Besançon	CSP Besançon centre
		3	officiers de centre		GUTI	2ème compagnie Besançon	CSP Besançon est
		1	adjoint au chef de la 3ème compagnie - Ornans/adjoint au chef du CSR Ornans		GUTI	3ème compagnie Ornans	
		1	adjoint au chef de la 4ème compagnie - Baume-les-Dames/adjoint au chef du CSR Baume-les-Dames		GUTI	4ème compagnie Baume-les-Dames	CSR Baume-les-Dames
		1	adjoint au chef de la 5ème compagnie - Isle-sur-le-Doubs/adjoint au chef du CSR Isle-sur-le-Doubs		GUTI	5ème compagnie Isle-sur-le-Doubs	CSR Isle-sur-le-Doubs
		1	officier de centre		GUTI	6ème compagnie Montbéliard	CSP Montbéliard
		1	chef de la 7ème compagnie - Pont-de-Roide/chef du CSR Pont-de-Roide		GUTI	7ème compagnie Pont-de-Roide	CSR Pont-de-Roide
		1	adjoint au chef de la 7ème compagnie - Pont-de-Roide/adjoint au chef du CSR Pont-de-Roide		GUTI	7ème compagnie Pont-de-Roide	CSR Pont-de-Roide
		1	adjoint au chef de la 8ème compagnie - Maîche/adjoint au chef du CSR Maîche		GUTI	8ème compagnie Maîche	CSR Maîche
		1	adjoint au chef de la 10ème compagnie - Morteau/adjoint au chef du CSR Morteau		GUTI	10ème compagnie Morteau	CSR Morteau
		1	officier de la 11ème compagnie - Pontarlier		GUTI	11ème compagnie Pontarlier	
		3	officiers de centre		GUTI	11ème compagnie Pontarlier	CSP Pontarlier
		1	mise à disposition ENSOSP				
	Effectifs	33	Lieutenants 2 ^{ème} classe				
	Sous-total	66	Cadre d'emplois des lieutenants SPP				
Cadre d'emplois des sous-officiers SPP	Adjudant	6	adjoints au chef de salle opérationnelle		GSOS		CODIS
		3	chefs opérateurs de salle opérationnelle		GSOS		CODIS
		1	prévisionniste à l'antenne territoriale de Besançon/chef d'agrès tout engin CSP Besançon centre		GSAR		prévision
		2	sous-officiers de compagnie		GUTI	1ère compagnie Saint-Vit	
		16	sous-officiers de garde CSP Besançon centre		GUTI	2ème compagnie Besançon	CSP Besançon centre
		13	chefs d'agrès tout engin CSP Besançon centre		GUTI	2ème compagnie Besançon	CSP Besançon centre
		18	sous-officiers de garde CSP Besançon est		GUTI	2ème compagnie Besançon	CSP Besançon est
		5	chefs d'agrès tout engin CSP Besançon est		GUTI	2ème compagnie Besançon	CSP Besançon est
		1	sous-officier de compagnie		GUTI	3ème compagnie Besançon	
		2	sous-officiers de compagnie		GUTI	3ème compagnie Ornans	CSR Ornans
		2	sous-officiers de compagnie		GUTI	4ème compagnie Baume-les-Dames	
		2	sous-officiers de compagnie		GUTI	5ème compagnie Isle-sur-le-Doubs	
		1	gestionnaire de compagnie		GUTI	6ème compagnie Montbéliard	
		15	sous-officiers de garde CSP Montbéliard		GUTI	6ème compagnie Montbéliard	CSP Montbéliard
		9	chefs d'agrès tout engin CSP Montbéliard		GUTI	6ème compagnie Montbéliard	CSP Montbéliard
		5	sous-officiers de garde CSR Audincourt-Valentigney		GUTI	6ème compagnie Montbéliard	CSR Audincourt-Valentigney
		2	sous-officiers de garde CSR Bethoncourt-Sochaux		GUTI	6ème compagnie Montbéliard	CSR Bethoncourt-Sochaux
		2	sous-officiers de compagnie		GUTI	7ème compagnie Pont-de-Roide	
		2	sous-officiers de compagnie		GUTI	8ème compagnie Maîche	
		2	sous-officiers de compagnie		GUTI	9ème compagnie Valdahon	
		2	sous-officiers de compagnie		GUTI	10ème compagnie Morteau	
		12	sous-officiers de garde CSP Pontarlier		GUTI	11ème compagnie Pontarlier	CSP Pontarlier
		9	chef d'agrès tout engin CSP Pontarlier		GUTI	11ème compagnie Pontarlier	CSP Pontarlier
		1	sous-officier de compagnie		GUTI	12ème compagnie Mont d'Or	CSR Mont d'Or
		1	mise à disposition ENSOSP				
	Effectifs	132	Adjudants				
	Sergent	1	adjoint au chef de salle opérationnelle		GSOS		CODIS
		14	chefs opérateurs de salle opérationnelle		GSOS		CODIS
		21	chefs d'agrès un engin une équipe CSP Besançon centre		GUTI	2ème compagnie Besançon	CSP Besançon centre
		15	chefs d'agrès un engin une équipe CSP Besançon est		GUTI	2ème compagnie Besançon	CSP Besançon est
		13	chefs d'agrès un engin une équipe CSP Montbéliard		GUTI	6ème compagnie Montbéliard	CSP Montbéliard
		3	chefs d'agrès un engin une équipe CSR Audincourt-Valentigney		GUTI	6ème compagnie Montbéliard	CSR Audincourt-Valentigney
		14	chefs d'agrès un engin une équipe CSP Pontarlier		GUTI	11ème compagnie Pontarlier	CSP Pontarlier
	Effectifs	81	Sergents				
	Sous-total	213	Cadre d'emplois des sous-officiers SPP				
	Caporal-chef	3	chefs opérateurs de salle opérationnelle		GSOS		CODIS
		1	gestionnaire habillement/chef d'équipe CSP Besançon centre		GSTL		maintenance et contrôle
		29	chefs d'équipe CSP Besançon centre		GUTI	2ème compagnie Besançon	CSP Besançon centre
		5	chefs d'équipe CSP Besançon est		GUTI	2ème compagnie Besançon	CSP Besançon est
		11	chefs d'équipe CSP Montbéliard		GUTI	6ème compagnie Montbéliard	CSP Montbéliard
		1	chef d'équipe CSR Audincourt-Valentigney		GUTI	6ème compagnie Montbéliard	CSR Audincourt-Valentigney

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA01_20260205-DE

Cadres d'emplois	Grades	Nombre	Postes	Temps	Groupe	Compagnie	Service
Cadre d'emplois des sapeurs et caporaux SPP		7	chefs d'équipe CSP Pontarlier		GUTI	11ème compagnie Pontarlier	CSP Pontarlier
	Effectifs	57	Caporaux -chefs				
	Caporal Sapeur	1	chefs opérateurs de salle opérationnelle		GSOS		CODIS
		10	équipiers ou chefs d'équipe CSP Besançon centre		GUTI	2ème compagnie Besançon	CSP Besançon centre
		13	équipiers ou chefs d'équipe CSP Besançon est		GUTI	2ème compagnie Besançon	CSP Besançon est
		18	équipiers ou chefs d'équipe CSP Montbéliard		GUTI	6ème compagnie Montbéliard	CSP Montbéliard
		3	équipiers ou chefs d'équipe		GUTI		
	Effectifs	45	Caporaux /Sapeurs				
Sous-total		102	Cadre d'emplois des sapeurs et caporaux				
TOTAL		417	Filière SPP (hors SSSM)				
Cadre d'emplois des médecins et pharmaciens SPP	Médecin classe exceptionnelle	1	médecin chef		SDS		
	Médecin hors classe	1	médecin-chef adjoint		SDS		
		1	médecin		SDS		
	Effectifs	3	Médecins				
	Pharmacien hors classe	1	pharmacien chef adjoint		SDS		pharmacie à usage intérieur
	Effectifs	1	Pharmaciens				
	Sous-total	4	Cadre d'emplois des médecins et pharmaciens SPP				
Cadre d'emplois des cadres de santé SPP	Cadre de santé	1	cadre de santé de chefferie		SDS		
	Effectifs	1	Cadres de santé				
	Sous-total	1	Cadre d'emplois des cadres de santé SPP				
Cadre d'emplois des infirmiers SPP	Infirmier hors classe	1	infirmier de l'antenne territoriale SDS de Besançon		SDS		
		1	infirmier de l'antenne territoriale SDS de Montbéliard		SDS		
		1	infirmier de l'antenne territoriale SDS de Pontarlier		SDS		
	Effectifs	3	Infirmiers hors classe				
Sous-total		3	Cadre d'emplois des infirmiers SPP				
TOTAL		8	Filière SPP (SSSM)				
Cadre d'emplois des attachés territoriaux	attaché principal	1	chef du groupement des services administratifs et financiers		GSAF		
		1	chef du service juridique		GSAF		juridique
		1	chef du service achat et marchés publics		GSAF		achats et marchés publics
		1	chef du service pilotage des projets structurants des ressources humaines		GSRH		pilotage des projets structurants des ressources humaines
	Effectifs	4	Attachés principaux				
	attaché	1	chef du service communication		direction		groupement des services du cabinet
		1	chef du service administration générale		GSAF		administration générale
		1	chef du service finances/adjoint au chef de groupement		GSAF		finances
		1	chef du service de gestion des ressources humaines/adjoint au chef de groupement		GSRH		gestion des ressources humaines
	Effectifs	4	Attachés				
Sous-total		8	Cadre d'emplois des attachés territoriaux				
Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	rédacteur principal 1ère classe	1	chef du bureau finances/adjoint au chef de service		GSAF		finances
		1	expert marchés publics		GSAF		achats et marchés publics
		1	expert marchés publics/adjoint au chef de service		GSAF		achats et marchés publics
		1	chef du bureau gestion et contrôle des compétences		GSRH		formation
		1	chef du bureau gestion des effectifs, du temps de travail et de la protection sociale/adjoint au chef de service		GSRH		gestion des ressources humaines
	Effectifs	5	Rédacteurs principaux 1ère classe				
	rédacteur principal 2ème classe	1	chef du bureau de la direction générale et de l'assemblée		direction		groupement des services du cabinet
		1	adjoint au chef du service administration générale		GSAF		administration générale
		1	chef du bureau formation des PATS et gestion des formations extérieures		GSRH		formation
		2	gestionnaires carrière-paie des SPP/PATS		GSRH		gestion des ressources humaines
		2	gestionnaires RH en charge de la protection sociale		GSRH		gestion des ressources humaines
		1	chef du bureau gestion carrière-indemnisation des SPV		GSRH		développement du volontariat
		1	gestionnaire des SPV		GSRH		développement du volontariat
		1	chef du bureau contrats et conventions		GSTL		immobilier
		1	chef du bureau soutien administratif - Besançon		GUTI		
		1	chef du bureau soutien administratif - Montbéliard		GUTI		
		1	chef du bureau soutien administratif - Pontarlier		GUTI		
	Effectifs	13	Rédacteurs principaux 2ème classe				
	rédacteur	1	adjoint au chef du service communication		direction		groupement des services du cabinet
		1	secrétaire-coordonateur SSSM (équivalent gestionnaire)		SDS		
		1	juriste GSRH		GSRH		
		1	chef du bureau gestion carrière-paie des SPP/PATS		GSRH		gestion des ressources humaines
		1	gestionnaire carrière-paie des SPP/PATS		GSRH		gestion des ressources humaines
	Effectifs	6	Rédacteurs				
Sous-total		24	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux				
Cadre d'emplois des adjoints administratifs	adjoint administratif principal 1ère classe	1	contrôleur de gestion-évaluation (équivalent chef de bureau)		direction		groupement des services du cabinet
		1	assistant de direction		direction		groupement des services du cabinet
		1	secrétaire-assistant de gestion de l'antenne territoriale SDS - Besançon		SDS		
		1	secrétaire-assistant de gestion GSAF		GSAF		
		1	gestionnaire financier et comptable		GSAF		finances
		2	secrétaires-assistants de gestion GSAF/agents d'accueil direction		GSAF		administration générale
		1	gestionnaire RH		GSRH		gestion des ressources humaines
		1	gestionnaire des SPV		GSRH		développement du volontariat
		1	gestionnaire formation		GSRH		formation
		1	secrétaire-assistant de gestion GSSI		GSSI		
		2	secrétaires-assistants de gestion GSAR		GSAR		
		3	secrétaires-assistants de gestion GSTL		GSTL		
		2	secrétaire-assistant de gestion du bureau soutien administratif - Besançon		GUTI		
		4	secrétaires-assistants de gestion du bureau soutien administratif - Montbéliard		GUTI		
		1	secrétaire-assistant de gestion mise à disposition du COS				
	Effectifs	23	Adjoints administratifs principaux 1ère classe				
		1	gestionnaire financier et comptable		GSAF		finances
		1	secrétaire-assistant de gestion GSRH		GSRH		
		1	secrétaire-assistant de gestion du bureau soutien administratif - Besançon		GUTI		
	Effectifs	3	Adjoints administratifs principaux 2ème classe				
		1	secrétaire-assistant de gestion direction		direction		groupement des services du cabinet
		1	secrétaire-assistant de gestion de l'antenne territoriale SDS - Montbéliard		SDS		
		0,7	secrétaire-assistant de gestion de l'antenne territoriale SDS - Pontarlier	TNC	SDS		

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA01_20260205-DE

Cadres d'emplois	Grades	Nombre	Postes	Temps	Groupement	Compagnie	Service
	adjoint administratif	1	gestionnaire financier et comptable	TNC	GSAF		finances
		1	gestionnaire carrière-paie des SPP/PATS		GSRH		gestion des ressources humaines
		1	secrétaire-assistant de gestion GSRH		GSRH		
		1,5	secrétaire-assistant de gestion GSOS		GSOS		
		1	secrétaire-assistant de gestion GSAR		GSAR		
		1	secrétaire-assistant de gestion du bureau soutien administratif - Besançon		GUTI		
		2	secrétaires-assistants de gestion du bureau soutien administratif - Pontarlier	TNC	GUTI		
		0,8	secrétaire-assistant de gestion du bureau soutien administratif - Pontarlier		GUTI		
		Effectifs	12		Adjoints administratifs		
Sous-total		38	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux				
Total		70	Filière administrative				
Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux	Ingénieur principal	1	chef du service systèmes d'information et réseaux/adjoint au chef de groupement		GSSI		systèmes d'information et réseaux
		1	chef du service immobilier		GSTL		immobilier
	Effectifs	2	Ingénieurs principaux				
	ingénieur	1	chargé de mission NexSIS/RRF/responsable de la sécurité des systèmes d'information		GSSI		
		1	chef du bureau conduite d'opérations-plan pluriannuel d'investissement		GSTL		immobilier
	Effectifs	2	Ingénieurs				
Sous-total		4	Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux				
Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	technicien principal 1ère classe	1	chef du service des systèmes d'information géographique		GSSI		systèmes d'information géographique
		1	techniciens des systèmes d'information géographique/adjoint au chef de service		GSSI		systèmes d'information géographique
		1	chef du bureau base de données		GSSI		systèmes d'information et réseaux
		1	chef du bureau petits matériels		GSTL		acquisitions parc habillage et matériel
	technicien principal 2ème classe	1	chef du bureau 2 maintenance maîtrise d'œuvre et petites opérations d'investissement		GSTL		immobilier
		1	chef du bureau atelier télécom/adjoint au chef de service		GSSI		systèmes d'information et réseaux
		1	chef du bureau exploitation		GSSI		systèmes d'information et réseaux
		1	technicien des systèmes d'exploitation		GSSI		systèmes d'information et réseaux
	technicien	1	technicien base de données		GSSI		systèmes d'information et réseaux
		1	technicien des réseaux télécoms		GSTL		systèmes d'information et réseaux
Effectifs	6	Techniciens principaux 2ème classe					
	technicien	1	chef de la plate-forme logistique départementale/adjoint au chef de service		GSTL		maintenance et contrôles
		1	chef du bureau 1 maintenance maîtrise d'œuvre et petites opérations d'investissement		GSTL		immobilier
	Effectifs	2	Techniciens				
	Sous-total		13	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux			
Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux	agent maîtrise principal	1	chef du bureau gestion des sinistres automobiles		GSTL		acquisitions parc habillage et matériel
		1	contrôleur EPI/adjoint au chef de la plate-forme logistique		GSTL		maintenance et contrôles
		1	magasinier/contrôleur plate-forme logistique		GSTL		maintenance et contrôles
		1	mécanicien atelier départemental/adjoint au chef de l'atelier départemental		GSTL		maintenance et contrôles
		1	mécanicien atelier départemental		GSTL		maintenance et contrôles
		1	mécanicien atelier départemental - Pontarlier		GSTL		maintenance et contrôles
	agent maîtrise	1	logisticien		GSTL		maintenance et contrôles
		1	logisticien		GSTL		maintenance et contrôles
	agent maîtrise	1	assistant de gestion formation		SDS		pharmacie à usage intérieur
		1	mécanicien atelier départemental - Montbéliard		GSRH		formation
	Effectifs	4	Agents maîtrise				
		1	magasinier/contrôleur plate-forme logistique		GSTL		maintenance et contrôles
Sous-total		11	Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux				
#REF!	adjoint technique principal 2ème classe	1	mécanicien atelier départemental - Besançon		GSTL		maintenance et contrôles
		1	magasinier atelier départemental		GSTL		maintenance et contrôles
		1	magasinier/contrôleur plate-forme logistique		GSTL		maintenance et contrôles
	adjoint technique	0,5	agent polyvalent	TNC	direction		systèmes d'information et réseaux
		1	technicien des systèmes d'exploitation		GSSI		systèmes d'information et réseaux
		3	logisticiens		GSTL		maintenance et contrôles
1		chef de l'atelier départemental (et antennes territoriales)		GSTL		maintenance et contrôles	
Effectifs	8,5	Adjoint technique					
Sous-total		11,5	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux				
Total		39,5	Filière technique				
TOTAL GENERAL		534,5					

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

EVOLUTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Sur convocation envoyée le mardi 30 décembre 2025, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours s'est réuni le jeudi 05 février 2026 à 10h00, au siège du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, 10 chemin de la Clairière à Besançon, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 16 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON (visioconférence), M. Michel VIENET, M. Thierry VERNIER (visioconférence), Mme Florence ROGEBOZ, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY (visioconférence), M. Claude DALLAVALLE, Mme Géraldine LEROY, M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Joël VERNIER (visioconférence), M. Patrick GENRE (visioconférence), M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme la Médecin de classe exceptionnelle Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Arnault ANGONIN, Mme l'Adjudante Fanny BOURDIN (visioconférence), M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN (visioconférence), M. l'Adjudant-chef Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. Didier MOREAU, M. le Lieutenant Dominique MARTIN, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

Membre de droit

- ▶ Mme Jennifer ROUSSELLE, directrice de cabinet, représentant M. le Préfet.

Le payeur départemental

- ▶ M. Laurent MARTIN.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA02_20260205-DE

ETAIENT EXCUSES

- M. le Préfet du Doubs, M. Jean-Luc GUYON, M. Romuald VIVOT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, M. Philippe GAUTIER, M. Cédric BÔLE, M. Jean-Luc PAUTHIER, Mme la Lieutenant Fanny GRISON.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- M. le Colonel hors classe Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, M. le Commandant Charles CLAUDET, Mme la Commandante Carole COMBEFREYROUX, M. le Commandant Sébastien FREIDIG, M. le Commandant Hervé MARCHAL, Mme Sylvie CONTET, Mme Céline PETITJEAN, M. Nicolas UHEL, Mme Séverine BONNET, Mme Géraldine HINZ.

EVOLUTION DU REGLEMENT INTERIEUR

1. Modification du tableau des emplois budgétaires

➤ Annexe 3 : Tableau des emplois budgétaires

Le tableau des emplois budgétaires consolidé au 05 février 2026 est reproduit en annexe 3 du règlement intérieur. Cette évolution résulte de la modification du tableau des emplois budgétaires soumise à délibération du conseil d'administration à la même séance.

Il convient de modifier en conséquence l'annexe 3 conformément au document joint au présent rapport.

Les membres du comité social territorial et ceux de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce dossier le 27 janvier 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent l'ensemble des modifications proposées.

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration,



Christine BOUQUIN
Présidente du Conseil
d'Administration du SDIS
10 févr. 2026

Christine BOUQUIN

Annexe 3 :
tableau des emplois budgétaires

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA02_20260205-DE

Catégorie	Grades	TEB			
		effectifs permanents budgétaires		effectifs non permanents budgétaires	effectif total
		titulaires	contractuels (2)	contractuels (1)	
	FILIERE SPP (Hors SSSM)	414 417	0	0	414 417
A	Contrôleur général	1	0	0	1
	Colonel hors classe	1	0	0	1
	Lieutenant Colonel	4-5	0	0	4-5
	Commandant	20 18	0	0	20 18
	Capitaine	11	0	0	11
B	Lieutenant hors classe	7 8	0	0	7 8
	Lieutenant 1ère classe	25	0	0	25
	Lieutenant 2ème classe	33	0	0	33
C	Adjudant	132	0	0	132
	Sergent	81	0	0	81
	Caporal-chef	56 57	0	0	56 57
	Caporal Sapeur	43 45	0	0	43 45
	SSSM (TOUTES FILIERES)	8	0	0	8
A	Médecin de classe exceptionnelle	1	0	0	1
	Médecin hors classe	2	0	0	2
	Pharmacien hors classe	1	0	0	1
	Cadre de santé de 2 ^{ème} classe	1	0	0	1
	Infirmier hors classe	3	0	0	3
FILIERE ADMINISTRATIVE		67	3	0	70
A	Attaché hors classe	0	0	0	0
	Attaché principal	3	1	0	4
	Attaché	3	1	0	4
B	Rédacteur principal 1ère classe	5	0	0	5
	Rédacteur principal 2ème classe	13	0	0	13
	Rédacteur	5	1	0	6
C	Adjoint administratif principal 1ère classe	20 23	0	0	20 23
	Adjoint administratif principal 2ème classe	6 3	0	0	6 3
	Adjoint administratif	12	0	0	12
FILIERE TECHNIQUE		36,5	3	1	40,5
A	Ingénieur hors classe	0	0	0	0
	Ingénieur principal	2	0	0	2
	Ingénieur	2	0	0	2
B	Technicien principal 1ère classe	4-5	0	0	4-5
	Technicien principal 2ème classe	6 5	1	0	7 6
	Technicien	1	1	0	2
C	Agent de maîtrise principal	6	1	0	7
	Agent de maîtrise	4	0	0	4
	Adjoint technique principal 1ère classe	0	0	0	0
	Adjoint technique principal 2ème classe	3	0	0	3
	Adjoint technique	8,5	0	1	9,5
TOTAUX		525,5 528,5	6	1	532,5 535,5

Cadre légal d'emplois de contractuels

Emplois permanents		Emplois non permanents
Loi 84-53 du 26-01-1984		
Article 3		Accroissement temporaire d'activité
Article 3-1	remplacement titulaires (temps partiels, congés annuels, maladie, maternité, congé parental)	
Article 3-2	Vacances d'emploi < 2 ans	
Article 3-3	Pas de cadre d'emplois de fonctionnaires pouvant assurer les fonctions correspondantes Emplois de niveau de la catégorie A, lorsque la nature des fonctions ou des besoins du service le justifient	
Article 15 loi 2005-246 du 26-07-2005		
	Contrat à durée indéterminée	
Article 110 loi 84-53 du 26-01-1984		
		Emplois de cabinet

Effectifs supplémentaires budgétés dans la masse salariale pour remplacer momentanément des titulaires absents

Catégorie	(2)	Effectifs non permanents budgétaires
C	Volant Remplacement (maladie, maternité, etc.)	3

(1) Article 3 loi 84-53 du 26-01-1984 modifiée

(2) Article 3-1 de la loi 84-53 du 26-01-1984

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

BUDGET PRIMITIF 2026

Sur convocation envoyée le mardi 30 décembre 2025, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours s'est réuni le jeudi 05 février 2026 à 10h00, au siège du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, 10 chemin de la Clairière à Besançon, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 17 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON (visioconférence), M. Michel VIENET, M. Thierry VERNIER (visioconférence), Mme Florence ROGEBOS, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY (visioconférence), M. Claude DALLAVALLE, Mme Géraldine LEROY, M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Joël VERNIER (visioconférence), M. Patrick GENRE (visioconférence), M. Cédric BÔLE, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme la Médecin de classe exceptionnelle Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Arnault ANGONIN, Mme l'Adjudante Fanny BOURDIN (visioconférence), M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN (visioconférence), M. l'Adjudant-chef Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. Didier MOREAU, M. le Lieutenant Dominique MARTIN, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

Membre de droit

- ▶ Mme Jennifer ROUSSELLE, directrice de cabinet, représentant M. le Préfet.

Le payeur départemental

- ▶ M. Laurent MARTIN.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE

ETAIENT EXCUSES

- M. le Préfet du Doubs, M. Jean-Luc GUYON, M. Romuald VIVOT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, M. Philippe GAUTIER, Mme la Lieutenant Fanny GRISON.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- M. le Colonel hors classe Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, M. le Commandant Charles CLAUDET, Mme la Commandante Carole COMBEFREYROUX, M. le Commandant Sébastien FREIDIG, M. le Commandant Hervé MARCHAL, Mme Sylvie CONTET, Mme Céline PETITJEAN, M. Nicolas UHEL, Mme Séverine BONNET, Mme Géraldine HINZ.

BUDGET PRIMITIF 2026

Les conseils d'administration du SDIS, les 16 octobre 2025 et 11 décembre 2025 ont :

- adopté le rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles pour l'année 2026 ;
- approuvé les orientations budgétaires présentées pour les années 2026 à 2029 ;
- adopté l'évolution des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au budget du SDIS.

Il convient désormais d'examiner le projet de budget primitif (BP) pour l'année 2026.

Un budget de fonctionnement contraint :

- 2026, vers le maintien d'une inflation modérée

Pour l'année 2026, les projections d'inflation pour la France suggèrent une stabilisation autour de niveaux modérés. Selon les prévisions de la Banque de France, l'inflation globale devrait s'établir à environ 1,4 %, tandis que l'inflation sous-jacente, excluant l'énergie et l'alimentation, pourrait atteindre près de 1,7 % (Banque de France, 2025).

Ces prévisions indiquent un retour à une inflation contenue après les épisodes d'accélération récents, bien que des facteurs tels que la volatilité des prix de l'énergie ou les tensions géopolitiques puissent générer des écarts par rapport à ces estimations.

Ainsi, pour la France et plus largement pour l'Europe, l'année 2026 devrait se caractériser par une inflation modérée, compatible avec les objectifs de stabilité des prix poursuivis par les autorités monétaires.

- Une pression salariale maintenue à un niveau élevé

Les dépenses de personnel 2026 devront intégrer les réformes suivantes :

- à nouveau l'augmentation de quatre points de la cotisation employeur à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) ;
- la prise en charge, par les employeurs territoriaux, d'une partie, *a minima*, de la complémentaire santé (mutuelles) des agents.

Le montant des charges salariales demeure un facteur structurant du coût du travail et de la compétitivité économique. Les cotisations sociales, tant salariales que patronales, restent élevées, respectivement 22 % et 40 % du salaire brut en moyenne.

Le taux de chômage avoisine 7,8 %, soit un niveau relativement bas en comparaison historique. Cependant, la dynamique de l'emploi s'essouffle et la productivité du travail peine à se redresser, limitant ainsi le potentiel de croissance à moyen terme.

- **Vers une stabilisation des taux d'intérêts**

En 2026, comme au cours de l'année 2025, il n'est pas attendu une forte baisse des taux d'intérêt de financement. Bien au contraire, les collectivités devront composer avec des coûts d'emprunt élevés ou stables mais à un niveau élevé (environ 4 % pour un prêt sur 20 ans).

Les efforts budgétaires imposés pourraient conduire à une modération de l'investissement ou à des arbitrages (durée d'emprunt plus longue, taux potentiellement moins attractifs).

La vigilance sur la structure de la dette (taux fixe ou variable, durée, amortissement) et la gestion prospective de la charge d'intérêt deviennent des éléments clefs à prendre en compte.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE

• Un niveau d'investissement restreint mais qui reste important

Le projet de budget 2026 prévoit un montant d'investissements de 17,3 M€, dont 9,7 M€ consacrés aux dépenses d'équipement, et notamment au maintien à niveau du parc de véhicules et des matériels, ainsi qu'à la poursuite du plan immobilier. La continuité de cette politique d'investissement est nécessaire pour assurer le niveau de service attendu du SDIS.

Les dépenses d'investissement prévues reposent sur un plan de financement fondé principalement sur l'autofinancement (dotation aux amortissements), les subventions, le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) ainsi que sur le recours à l'emprunt (7,1 M€), soit une progression de l'encours de la dette de l'ordre de 3 M€. Le SDIS bénéficiera d'une subvention d'équipement du Département à hauteur de 1 M€ afin de compenser l'arrêt de l'habituel virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

L'équilibre du budget :

Le projet de budget pour 2026 s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Fonctionnement</i>	61 580 545 €	61 580 545 €
<i>Investissement</i>	17 486 448 €	17 486 448 €
Total	79 066 993 €	79 066 993 €

En fonctionnement, cet équilibre intègre une consommation partielle des résultats reportés à hauteur de 2,3 M€.

Ce rapport présente le projet de budget 2026 et son évolution par rapport au budget primitif 2025.

Le détail du projet de budget est exposé ci-dessous, en présentant la section de fonctionnement (I), puis la section d'investissement (II).

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Compte	Mouvement	Chapitre	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Evolution en €	En %
Dépenses	Ordre	023 Virement à section investissement	1 000 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
		042 Opérations d'ordre	6 487 015 €	6 865 300 €	7 690 608 €	7 785 628 €	95 020 €	1,2%
	Total	Dépenses d'ordre	7 487 015 €	6 865 300 €	7 690 608 €	7 785 628 €	95 020 €	1,2%
	Réel	011 Charges à caractère général	8 663 482 €	8 800 301 €	8 574 145 €	8 690 391 €	116 246 €	1,4%
		012 Charges de personnel	40 614 319 €	42 439 314 €	43 357 959 €	43 949 376 €	591 417 €	1,4%
		022 Dépenses imprévues	150 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
		65 Autres charges de gestion courante	295 910 €	295 700 €	255 650 €	245 650 €	-10 000 €	-3,9%
		66 Charges financières	635 000 €	841 000 €	845 000 €	905 000 €	60 000 €	7,1%
		67 Charges exceptionnelles	8 000 €	20 500 €	1 500 €	1 500 €	0 €	0,0%
		68 Provisions	5 000 €	5 000 €	5 000 €	3 000 €	-2 000 €	-40,0%
	Total	Dépenses réelles	50 371 711 €	52 401 815 €	53 039 254 €	53 794 917 €	755 663 €	1,4%
Total	Dépenses		57 858 726 €	59 267 115 €	60 729 862 €	61 580 545 €	850 683 €	1,4%
Recettes	Ordre	042 Opérations d'ordre	2 278 671 €	2 452 782 €	2 966 345 €	3 266 333 €	299 988 €	10,1%
	Total	Recettes d'ordre	2 278 671 €	2 452 782 €	2 966 345 €	3 266 333 €	299 988 €	10,1%
	Réel	002 Excédent utilisé pour l'équilibre	3 272 270 €	2 602 523 €	2 516 817 €	2 271 270 €	-245 547 €	-9,8%
		013 Atténuation de charges	300 000 €	150 000 €	150 000 €	257 000 €	107 000 €	71,3%
		70 Produits des services	600 000 €	600 000 €	600 000 €	500 000 €	-100 000 €	-16,7%
		74 Contributions et participations	50 810 952 €	53 324 976 €	54 329 866 €	54 894 108 €	564 242 €	1,0%
		75 Autres produits de gestion courante	51 834 €	136 834 €	166 834 €	391 834 €	225 000 €	134,9%
		77 Produits exceptionnels	545 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total	Recettes	Recettes réelles	55 580 055 €	56 814 333 €	57 763 517 €	58 314 212 €	550 695 €	1,0%
Total	Recettes		57 858 726 €	59 267 115 €	60 729 862 €	61 580 545 €	850 683 €	1,4%

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE

A. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Variation en €	Variation en %
Total dépenses de fonctionnement	57 858 726 €	59 267 115 €	60 729 862 €	61 580 545 €	850 683 €	1,4%
Dont dépenses réelles	50 371 711 €	52 401 815 €	53 039 254 €	53 794 917 €	755 663 €	1,4%

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) progressent de 1,4 % entre 2025 et 2026.

Les dépenses de fonctionnement qui composent ce budget primitif se ventilent de la façon suivante :

1. Charges à caractère général – Chapitre 011

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Variation en €	Variation en %
011 Charges à caractère général	8 663 482 €	8 793 801 €	8 565 245 €	8 690 391 €	125 146 €	1,46%

Les charges qui correspondent au chapitre 011 ont été très contraintes dans le cadre des prévisions 2026 avec une hausse limitée à 125 K€ soit + 1,4 %.

Ces charges se répartissent comme suit :

a) Les matières consommées (compte 60)

Ces dépenses concernent le carburant, les fluides, les combustibles, l'habillement, l'alimentation, les fournitures d'entretien et de petits équipements, la pharmacie ainsi que les fournitures administratives.

La prévision 2026 a fait l'objet d'arbitrages budgétaires contraignants sur les demandes exprimées par les groupements afin de permettre une quasi-stabilité des crédits inscrits par rapport à 2025.

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Variation en €	Variation en %
Compte 60 matières consommées	3 900 562 €	3 885 456 €	3 241 026 €	3 255 245 €	14 219 €	0,44%

b) Les services extérieurs (compte 61 et 62)

Ces dépenses concernent principalement l'entretien et la maintenance, les locations, les primes d'assurance et les frais généraux.

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Variation en €	Variation en %
Comptes 61 62 services extérieurs	4 715 690 €	4 856 315 €	5 270 079 €	5 395 006 €	124 927 €	2,37%

En 2026, ces dépenses progressent en raison de l'augmentation des coûts de maintenance des matériels et des locaux, de l'évolution à la hausse des primes d'assurance sur les contrats « dommages aux biens » et « automobiles » (en moyenne de 8 %), d'un réajustement des crédits affectés à l'entretien des bâtiments (+ 127 K€) et de la prévision d'un raccordement au réseau de chaleur urbain pour le CIS de Pontarlier (100 K€).

c) Impôts, taxes et versements assimilés (comptes 63513-6354-6355-6358)

Ces dépenses concernent l'achat des cartes grises des véhicules et des timbres fiscaux ainsi que le paiement des taxes et redevances d'ordures ménagères. Elles varient en fonction du nombre de véhicules acquis dans l'année.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE

Au budget 2026, l'acquisition de 16 véhicules légers (véhicule tout usage (VTU), véhicule de liaison hors-route (VLHR), véhicule léger utilitaire (VLU), véhicule léger de commandement (VLC)) programmés initialement au plan pluriannuel d'investissement (PPI) véhicules, n'a finalement pas pu être créditée en crédits de paiement (CP) faute de financement suffisant.

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Variation en €	Variation en %
Comptes 63 impôts taxes	47 230 €	52 030 €	54 140 €	40 140 €	- 14 000 €	-25,86%

2. Dépenses de personnel – Chapitre 012

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Variation en €	Variation en %
012 Charges de personnel	40 614 319 €	42 439 314 €	43 357 959 €	43 949 376 €	591 417 €	1,36%

Les dépenses de personnel du SDIS sont principalement composées de la masse salariale et des indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires.

a) Masse salariale (cf. annexe tableau des emplois budgétaires)

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Variation en €	Variation en %
Masse salariale	30 502 535 €	32 142 014 €	32 738 214 €	33 787 792 €	1 049 578 €	3,21%

Les principaux éléments qui impacteront la masse salariale en 2026 seront :

- l'augmentation obligatoire de la participation employeur à la CNRACL (500 K€) ;
- le glissement vieillesse technicité (GVT) (250 K€) : le GVT mesure les augmentations de rémunérations liées à l'avancement d'échelon et à la promotion de grade des agents : le GVT est compensé pour partie par l'effet noria ;
- la participation employeur minimale obligatoire à la couverture santé (95 K€) ;
- les créations de 3 emplois de sapeurs-pompiers professionnels non-officiers (SPPNO) : le présent projet de budget 2026 intègre la création (sur 10 mois) de 3 emplois de SPPNO dont la nécessité, pour renforcer les centres de secours renforcés (CSR), avait été évoquée tant en dialogue social, qu'en comité de partage des indicateurs opérationnels (CPIO) et en conseil d'administration (CASDIS). En 2026, l'effectif des sapeurs-pompiers professionnels (SPP) des compagnies sera, par conséquent, au complet.

Il est à noter, en revanche, une restriction de l'offre de formations (de spécialités, opérationnelles) à l'intention des personnels professionnels afin de tenir compte des contraintes budgétaires.

b) Sapeurs-pompiers volontaires (SPV)

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Variation en €	Variation en %
Indemnités SPV	8 172 200 €	8 329 366 €	8 545 661 €	8 305 000 €	- 240 661 €	-2,82%

La prévision budgétaire est en légère baisse par rapport à l'année 2025, afin de rentrer dans le cadre des orientations budgétaires 2026, avec notamment :

- prise en compte de l'évolution des effectifs à la date du 1^{er} juin 2025 (quantité, répartition et grades) ;
- anticipation de la probable augmentation réglementaire prévisionnelle à hauteur de 2 % des taux d'indemnités de grades fin 2025 (aucune évolution actée en 2024) ;
- concernant la sous-direction de santé :
 - o non budgétisation de l'évolution du nombre de jours en garde postée à Morteau (non passage de 8 jours à 20 jours par mois) ;
 - o non budgétisation d'une garde postée à hauteur de 10 jours par mois à Montbéliard ;

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE

- non budgétisation des astreintes des infirmiers pour les cinq secteurs suivants : Quingey, Amancey, Saône-Mamirolle, Valdahon et Besançon Est ;
- réduction de l'offre de formations à destination des sapeurs-pompiers volontaires (SPV) (permis, formation de chef de groupe) ;
- suppression des indemnités versées dans le cadre des formations aux permis poids lourds (PL).

c) Allocation de vétérance et prestation de fidélisation et de reconnaissance (PFR 1 et 2)

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Variation en €	Variation en %
Vétérance et PFR	1 095 000 €	1 114 850 €	1 207 000 €	1 057 000 €	- 150 000 €	-12,43%

La loi n°2016-1867 du 27 décembre 2016 a réformé la PFR et créé une « nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance » pour les SPV qui cessent leur activité à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le budget concernant la nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance (NPFR) a été réajusté. En effet, la nouvelle mesure permettant de bénéficier de la NPFR dès le seuil de 15 ans instauré par la loi Matras n'a finalement pas engendré une vague de départs de SPV dès ce palier atteint.

d) Autres charges de personnel

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Variation en €	Variation en %
Assurances du personnel	185 000 €	193 500 €	207 500 €	210 000 €	2 500 €	1,20%
Subvention au COS	659 584 €	659 584 €	659 584 €	589 584 €	- 70 000 €	-10,61%
Total autres charges de personnel	844 584 €	853 084 €	867 084 €	799 584 €	- 67 500 €	-7,78%

Ce poste comprend deux dépenses :

- en raison de la tension actuellement ressentie sur la section de fonctionnement du budget du SDIS, la subvention versée au comité des œuvres sociales (COS), a été arbitrée à hauteur de – 70 K€ lors de l'élaboration des orientations budgétaires 2026, pour s'établir à un montant de 589 584 € au budget 2026.

Pour mémoire, depuis 2016, cette subvention progressait chaque année en fonction de l'évolution de l'inflation ; le montant de la subvention a été figé en 2024 et 2025, comme le prévoit la convention, afin d'éviter que le COS génère une trésorerie excédentaire en fin d'exercice ;

- la cotisation pour l'assurance en cas d'absence du personnel (+ 1,20 %).

3. Autres charges de gestion – Chapitre 65

Intitulé Nature	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
Indemnités des élus	32 000 €	32 000 €	33 000 €	33 000 €
Frais de mission des élus	200 €	200 €	- €	- €
Informatique en nuage (Cloud)	41 310 €	37 600 €	- €	- €
Contribution ANTARES	109 000 €	109 000 €	109 000 €	109 000 €
Subventions aux associations	96 400 €	93 900 €	90 650 €	80 650 €
Charges de gestion courante	17 000 €	22 000 €	22 000 €	22 000 €
Admission en non valeur	- €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
TOTAL Chapitre 65	295 910 €	295 700 €	255 650 €	245 650 €

Les montants des subventions versées aux associations (UDSP, APEM, SSF 25, ADJSP) évoluent à la baisse au budget 2026 afin de diminuer globalement l'enveloppe à hauteur de 10 K€ comme exprimé et validé dans le document d'orientations budgétaires 2026 de décembre dernier.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE

Les montants se présentent comme suit :

- subvention Union départementale des sapeurs-pompiers (UDSP) : demande effectuée par l'association à hauteur de 51 650 € ; 42 850 € sont inscrits au budget 2026 (- 17 %) correspondant à 29 200 € de subvention de fonctionnement cumulés à 13 650 € de remboursement des frais pédagogiques engagés sur plusieurs sessions de stages de sécurité routière ;
- subvention Amicale des personnels des sites d'Etat-major du SDIS du Doubs (APEM) : demande effectuée par l'association à hauteur de 2 000 € ; 1 800 € (- 10 %) de subvention de fonctionnement inscrits au budget 2026 ;
- subvention Association départementale des jeunes sapeurs-pompiers (ADJSP) : demande effectuée par l'association à hauteur de 30 000 € ; maintien du montant de la subvention de fonctionnement 2025 soit 27 000 € inscrits au budget 2026 ;
- subvention Spéléo-secours français du Doubs (SSF 25) : demande effectuée par l'association à hauteur de 11 500 € ; inscription de 9 000 € (- 10 %) de subvention de fonctionnement au budget 2026.

Ces montants sont repris dans le rapport dédié.

4. Charges financières – Chapitre 66

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Variation en €	Variation en %
66 Charges financières	635 000 €	841 000 €	845 000 €	905 000 €	60 000 €	7%

La prévision budgétaire pour les charges financières affiche une augmentation par rapport à 2025. Cette augmentation intègre le versement des intérêts de l'emprunt réalisé par le SDIS en décembre 2025 pour équilibrer la section d'investissement à hauteur de 6,2 M€ comprenant :

- un emprunt sur 15 ans à un taux fixe de 3,44 % pour un montant de 2 700 000 € ;
- un emprunt sur 20 ans à un taux révisable indexé sur le livret A (1,7% au 13/11/2025 avec une marge de + 0,85 %) pour un montant de 3 500 000 €.

Le montant des intérêts pour ces prêts s'élèvent à 180 K€.

5. Charges exceptionnelles – Chapitre 67

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
67 Charges exceptionnelles	8 000 €	20 500 €	1 500 €	1 500 €

Ces crédits en M57 permettent uniquement la prise en charge d'éventuels titres annulés sur un exercice budgétaire antérieur.

6. Dépenses imprévues – Chapitre 022

Avec le passage à la nomenclature M57, les dépenses imprévues ne font plus l'objet d'une inscription budgétaire.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE

7. Opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 042

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Variation en €	Variation en %
Dotation aux amortissements (042 dépenses)	6 487 015 €	6 865 300 €	7 690 608 €	7 785 628 €	95 020 €	1%
Neutralisation et reprise de subvention (042 recettes)	2 278 671 €	2 452 782 €	2 966 345 €	3 266 333 €	299 988 €	10%
Amortissement net	4 208 344 €	4 412 518 €	4 724 263 €	4 519 295 €	-204 968 €	-4%

La dotation aux amortissements augmente en 2026 en raison de l'amortissement des dépenses d'investissements réalisées en 2025 et de la prévision du *prorata temporis* des achats 2026.

8. Virement à la section d'investissement – Chapitre 023

En considération de la tension constatée sur la section de fonctionnement, il est proposé de suspendre à nouveau le virement de 1 000 000 € à la section d'investissement au budget primitif 2026.

B. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1. Reprise de l'excédent – Ligne 002

Le compte financier unique (CFU) 2025 définitif sera soumis au vote du conseil d'administration lors d'une prochaine séance de juin 2026.

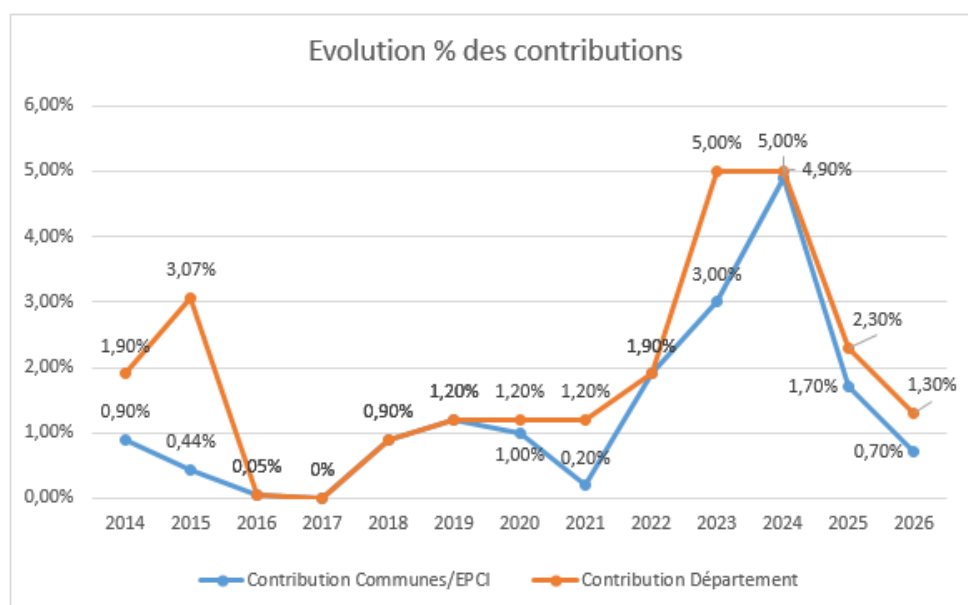
Pour autant, sur la base des résultats provisoires pour 2025 connus à ce jour, il est proposé d'opérer une reprise anticipée des résultats avant le vote du compte financier unique.

Cette disposition permet de limiter le montant des contributions demandées aux financeurs du SDIS.

Le résultat 2025 provisoire s'élève à environ 3,9 M€ pour la section de fonctionnement.

Dans le cadre du projet de BP 2026, il est proposé une consommation de ce résultat reporté à hauteur de 2,3 M€.

2. Les contributions des collectivités – Chapitre 74



Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE

2.1 Les contributions des communes et EPCI

	2023	2024	2025	2026
Contributions des communes et EPCI	22,178M€	23,264M€	23,660M€	23,825M€
Evolution	3,00%	4,90%	1,70%	0,70%
Part / total des contributions	43,72%	43,70%	43,55%	43,41%

Lors de la réunion du 11 décembre 2025, le conseil d'administration a validé la proposition de faire progresser les contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à hauteur de 0,7 % correspondant au glissement annuel de l'indice des prix à la consommation « ensemble des ménages hors loyers et hors tabac » du mois d'août 2025.

L'enveloppe des contributions des communes et EPCI s'élève donc à 23 825 325 € pour l'année 2026, en progression de 166 K€ par rapport à 2025.

2.2 La contribution du conseil départemental

	2023	2024	2025	2026
Contribution du Département	28,547M€	29,974M€	30,663M€	31,062M€
Evolution	5,00%	5,00%	2,30%	1,30%
Part /total des contributions	56,28%	56,30%	56,45%	56,59%

Pour l'année 2026, l'augmentation de la contribution du Département est fixée à 1,3 %. Elle s'élève donc à 31 061 878 € en progression de 399 K€ par rapport à 2025.

3. Les autres recettes de fonctionnement – Chapitres 013, 70, 74, 75, 77

Recettes	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Variation en €	Variation en %
013 Remboursements sur rémunérations	300 000 €	150 000 €	150 000 €	257 000 €	107 000 €	71%
70 Produits des services (carences, autoroutes...)	600 000 €	600 000 €	600 000 €	500 000 €	-100 000 €	-17%
74 Participations Etat pour emplois d'avenir et autres	6 905 €	6 905 €	6 905 €	6 905 €	0 €	0%
74 FCTVA sur les dépenses de fonctionnement	80 000 €	80 000 €	0 €	0 €	0 €	
75 Produits de gestion courante	51 834 €	136 834 €	166 834 €	391 834 €	225 000 €	135%
77 Produits exceptionnels	445 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total autres recettes	1 483 739 €	973 739 €	923 739 €	1 155 739 €	232 000 €	25%

A noter concernant ces recettes :

- les produits des services diminuent de 100 K€ suite à la suppression de l'indemnité de substitution versée par l'ARS pour le secteur d'Etalans ;
- la non inscription des recettes liées au FCTVA (chapitre 74) sur les dépenses de fonctionnement (entretien des bâtiments, voiries et réseaux) du fait de l'annonce de suppression faite par le gouvernement dans le projet de loi de finances (PLF) 2026 ;
- le chapitre 75 est utilisé pour les divers encaissements type mise à disposition de matériels (SMUR/CHRU- matériel ANTARES), convention oxygène médical, emplacement pylône ORANGE etc., encaissements liés aux stages de sécurité routière (cf. en parallèle subvention versée à l'UDSP), les remboursements de certains sinistres.
L'augmentation de 225 K€ s'explique par l'inscription de 200 K€ de remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) prévue sur les factures payées en 2025, et 25 K€ pour la refacturation de formation « intervention en milieu périlleux » (IMP) de niveau 2 pour les services d'incendie et de secours (SIS) zone Est ;
- une stabilité des remboursements sur rémunérations estimées par le service ressources humaines (RH) ;
- un chapitre 77 à 0 € en raison du passage en M57 ; les comptes du chapitre 77 disparaissent et se transforment en comptes du chapitre 75.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE

4. Les recettes d'ordre : opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 042

La neutralisation des amortissements et la reprise de subventions s'élèvent en 2026 à 3,2 M€.

C. REPORTS ET EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Reports de dépenses de fonctionnement sur 2026

Les dépenses engagées en fin d'année 2025 pour lesquelles le service ou la livraison n'a pas été effectué en 2025 sont reportées sur le budget 2026. Dans le cadre de la clôture de l'exercice, ces reports ont été chiffrés à 544 702,49 €.

2. Equilibre de la section de fonctionnement pour 2026

Le projet de budget prévoit une consommation des résultats reportés à hauteur de 2 271 270 €. Compte tenu de la constatation prévisionnelle des résultats cumulés fin 2025 (3,9 M€) et de la couverture des reports 2025, qui ont été évalués à 544 K€, le budget 2026, reports inclus, fait donc apparaître un résultat positif de 1 070 K€.

Section de fonctionnement 2026 hors résultat reporté

Total dépenses	61 580 545,00 €
Total recettes (hors 002)	59 309 275,00 €
Solde de l'exercice	-2 271 270,00 €

Dépenses 2025 reportées	544 702,49 €
Résultat cumulé fin 2025	3 885 488,59 €

Section de fonctionnement 2026 avec reports

Total dépenses	62 125 247,49 €
Total recettes	63 194 763,59 €
Solde de l'exercice	1 069 516,10 €

Ce résultat reporté est en augmentation par rapport au BP 2025 (497 K€) en raison de la réalisation d'un emprunt d'investissement plus conséquent que les années précédentes en fin d'année 2025. Cet emprunt a permis d'absorber une partie du besoin de financement dégagé par la section d'investissement et ainsi de limiter l'impact sur l'excédent de fonctionnement reporté.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Mouvement	Chapitre	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Evolution en €	En %
Ordre	040 Opérations d'ordre	2 278 671 €	2 452 782 €	2 966 345 €	3 266 333 €	299 988 €	10%
Total	Dépenses d'ordre	2 278 671 €	2 452 782 €	2 966 345 €	3 266 333 €	299 988 €	10%
	001 Solde d'exécution reporté	212 014 €	0 €	587 562 €	0 €	-587 562 €	-100%
Réel	16 Emprunts (remb. capital)	3 500 000 €	3 875 000 €	4 166 000 €	4 625 000 €	459 000 €	11%
	20 Immobilisations incorporelles	415 800 €	622 560 €	1 425 750 €	1 024 015 €	-401 735 €	-28%
	21 Immobilisations corporelles	4 193 922 €	4 228 491 €	4 942 725 €	3 888 321 €	-1 054 404 €	-21%
	23 Immobilisations en cours	6 795 614 €	6 057 890 €	4 979 901 €	4 681 779 €	-298 122 €	-6%
	27 Immobilisations financières	2 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	0 €	0%
Total	Dépenses réelles	14 907 336 €	14 784 941 €	15 515 376 €	14 220 115 €	-1 295 261 €	-8%
Total	Dépenses d'Investissement	17 186 007 €	17 237 723 €	18 481 721 €	17 486 448 €	-995 273 €	-5%
Ordre	021 Virement < fonctionnement	1 000 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	040 Opérations d'ordre	6 487 015 €	6 865 300 €	7 690 608 €	7 785 628 €	95 020 €	1%
Total	Recettes d'ordre	7 487 015 €	6 865 300 €	7 690 608 €	7 785 628 €	95 020 €	1%
	001 Solde d'exécution reporté	1 265 959 €	0 €	-1 388 592 €	514 536 €	1 903 128 €	-137%
Réel	024 Produit des cessions	80 000 €	80 000 €	80 000 €	178 000 €	98 000 €	123%
	10 Dotations (FCTVA)	900 000 €	900 000 €	2 288 592 €	1 497 455 €	-791 137 €	-35%
	13 Subventions reçues	815 775 €	1 405 171 €	2 226 301 €	1 817 348 €	-408 953 €	-18%
	16 Emprunts	6 637 258 €	7 987 252 €	7 584 812 €	5 693 480 €	-1 891 331 €	-25%
Total	Recettes réelles	9 698 992 €	10 372 423 €	10 791 113 €	9 700 820 €	-1 090 293 €	-10%
Total	Recettes d'Investissement	17 186 007 €	17 237 723 €	18 481 721 €	17 486 448 €	-995 273 €	-5%

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2026 sont estimées à 17,5 M€ dont 9,6 M€ de dépenses de travaux et d'équipement (chapitres 20, 21 et 23). Parmi celles-ci, les dépenses planifiées dans le cadre d'une autorisation de programme - crédits de paiement (AP-CP) s'élèvent à 5,6 M€ soit 59 %.

Chaque APCP fait l'objet d'une délibération spécifique et toutes sont retracées dans la présentation brève et synthétique des données financières annexée au présent rapport.

Les dépenses d'investissement se ventilent comme suit :

1. Immobilisations incorporelles – Chapitre 20

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Variation en €
2031 Frais d'études	76 800 €	80 060 €	97 700 €	145 000 €	47 300 €
2041482 Bâtiments et installations	30 500 €	30 000 €	- €	30 000 €	30 000 €
204183 Projet d'infrastructure d'int.gnle (NexSis-RFF)	- €	- €	655 000 €	347 000 €	- 308 000 €
2051 Concessions et droits similaires	308 500 €	512 500 €	673 050 €	502 015 €	- 171 035 €
Total Immobilisations incorporelles	415 800 €	622 560 €	1 425 750 €	1 024 015 €	- 401 735 €

a) Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion (2031)

Il s'agit des études et honoraires en lien avec la réalisation de travaux au sein des centres d'incendie et de secours, mais également pour la pharmacie (60 K€) et des améliorations énergétiques (20 K€).

b) Participation aux projets d'infrastructure d'intérêt général (204183)

Il s'agit de dépenses identifiées comme des subventions d'investissement versées à l'agence du numérique de la sécurité civile (ANSC) dans le cadre des projets NexSIS et réseau radio du futur (RRF).

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE

c) Concessions et droits similaires, brevets, licences (2051)

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) a voté en octobre 2025 la mise en œuvre d'une AP-CP d'un montant total de 1 500 000 euros sur 5 années pour accompagner la transition des infrastructures des systèmes d'information du SDIS vers les nouveaux systèmes d'information et de communication NexSIS et RRF. Pour 2025, 100 K€ d'études sont budgétés en crédits de paiement sur cette AP.

S'ajoute à ces crédits, 402 K€ prévus pour permettre toutes les évolutions nécessaires au meilleur fonctionnement possible de la structure (évolution des logiciels métiers notamment du logiciel comptable, acquisitions de nouvelles licences, achat de matériels, adaptation des infrastructures au projet NexSIS,...).

2. Immobilisations corporelles – Chapitre 21

Chapitre 21	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Variation en €
2115 Terrains bâtis	4 500 €	7 500 €	9 500 €	3 500 €	-6 000 €
2132 Bâtiments (achat DDSIS)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
21561 Mat. mobile d'inc.secours (véhicules)	2 233 310 €	2 115 401 €	2 419 043 €	1 899 132 €	-519 911 €
21568 Autre matériel incendie secours	1 080 771 €	1 047 116 €	1 051 632 €	884 900 €	-166 732 €
21578 Matériel et outillage technique	133 967 €	136 100 €	178 147 €	391 169 €	213 022 €
21828 Matériel de transport (véhicules)	233 329 €	305 824 €	547 614 €	162 500 €	-385 114 €
21838 Matériel informatique	360 650 €	456 400 €	515 129 €	438 120 €	-77 009 €
21848 Matériel de bureau et mobilier	98 035 €	136 250 €	187 660 €	87 000 €	-100 660 €
2188 Autres matériels	49 360 €	23 900 €	34 000 €	22 000 €	-12 000 €
Total chapitre 21	4 193 922 €	4 228 491 €	4 942 725 €	3 888 321 €	-1 054 404 €

Sur les 3,9 M€ de dépenses prévues au chapitre 21 immobilisations corporelles, 2,2 M€ relèvent des autorisations de programme (AP/CP Véhicules - comptes 21561 et 21828 pour partie). Elles sont détaillées dans les rapports correspondants ; les variations constatées peuvent être liées au jeu des avances qui sont imputées sur le chapitre 23.

APCP chap 21	CP 2024 au chapitre 21	CP 2025 au chapitre 21	CP 2026 au chapitre 21	Variation en €
Acquisition de véhicules	2 232 125 €	2 874 157 €	1 947 932 €	-926 225 €
IMMO (AP du Plan et hors plan)	92 800 €	158 300 €	58 000 €	-100 300 €
Outils de gestion informatique			234 550 €	234 550 €
Total sur AP	2 324 925 €	3 032 457 €	2 240 482 €	-791 975 €

Les autres dépenses (hors AP) concernent principalement :

- la logistique (822 K€), principalement pour l'achat des tenues d'intervention et l'acquisition de matériel (caméras thermiques, appareils respiratoires isolants, outillage pour les ateliers...) ;
- le service d'information et réseaux (485 K€), pour le renouvellement ou l'acquisition des équipements informatiques et les évolutions des infrastructures dans le cadre du futur développement de NexSIS ;
- le matériel médico-secouriste (116 K€) ;
- l'immobilier (75,5 K€), principalement pour l'acquisition de mobilier, literie, électroménager et matériel ;
- les équipes spécialisées pour l'acquisition de matériels techniques de secours (92 K€) ;
- la formation, pour l'achat de matériels de sport et d'outils de formation (57 K€).

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE

3. Immobilisations en cours – Chapitre 23

Chapitre 23	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Variation en €
Travaux dans le plan immobilier	3 438 000 €	3 649 100 €	2 960 300 €	1 129 772 €	-1 830 528 €
Opérations de rénovation APCP hors plan	426 245 €	58 000 €	51 000 €	570 000 €	519 000 €
Gros entretien grosses réparations	808 720 €	942 033 €	913 450 €	1 480 964 €	567 514 €
Avances pour les véhicules	2 122 649 €	1 408 757 €	1 055 151 €	1 501 043 €	445 892 €
Total Chapitre 23	6 795 614 €	6 057 890 €	4 979 901 €	4 681 779 €	-298 122 €

a) Le programme pluriannuel de construction des centres d'incendie et de secours : 1,1 M€

Une délibération spécifique est présentée pour l'APCP « plan immobilier ». Il y est proposé d'inscrire 1,1 M€ de crédits de paiement au chapitre 23 pour l'année 2026 afin de finaliser le plan pluriannuel d'investissement actuellement en cours ; cela concerne les opérations de Frasné et Marais du Drugeon.

b) La rénovation de centres d'incendie et de secours hors plan pluriannuel : 570 K€

Il s'agit principalement des travaux relatifs à l'aménagement des locaux au centre de secours principal (CSP) de Besançon Centre pour accueillir la future pharmacie départementale.

c) Le gros entretien et la mise aux normes des bâtiments : 1,4 M€

Les principales opérations prévues en 2026 sont :

- la généralisation des éclairages LED dans les centres de secours renforcés (CSR) (150 600 €) ;
- les travaux de restructuration du site de la Clairière et reprise du réseau d'assainissement (195 000 €) ;
- les grosses réparations et petits investissements dans tous les centres (200 000 €) ;
- la réfection de toitures (100 000 €) ;
- la réfection des bardages bois d'Ornans et Charquemont (100 000 €) ;
- le changement de la chaudière fioul de Levier par une chaudière bois (80 000 €) ;
- la sécurisation des sites (75 000 €) ;
- la réalisation d'un SAS thermique à l'entrée et divers travaux d'isolation à Maîche (60 000 €) ;
- la réfection des douches à Bethoncourt Sochaux et Pont de Roide (55 000 €) ;
- la motorisation et le changement de portes de garages (40 000 €) ;
- le remplacement de radiateurs électriques énergivores et la mise en place de vannes thermostatiques (30 000 €) ;
- la mise aux normes de compteurs électriques et adaptation de puissance (Isle/Doubs et PLD pour 30 000 €) ;
- l'acquisition et la mise en place d'adoucisseurs d'eau (30 000 €) ;
- la création d'une zone féminine à Besançon Est (26 000 €) ;
- l'installation d'une cuisine à St Vit (15 000 €).

d) Le versement d'avances pour l'acquisition de véhicules : 1,5 M€

Une enveloppe de 1,5 M€ est inscrite pour permettre le versement d'avances lors de l'acquisition de véhicules pouvant enregistrer des délais de livraison importants (camion-citerne grande capacité (CCGC), véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV)).

Les acquisitions de véhicules sont inscrites dans une APCP qui fait l'objet d'un rapport dédié.

4. Remboursement du capital de la dette – Chapitre 16

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Variation en €	Variation en %
Chapitre 16	3 500 000 €	3 875 000 €	4 166 000 €	4 625 000 €	459 000 €	11%

Les remboursements de capital progressent du fait de l'intégration du remboursement du capital (355 K€) des deux nouveaux emprunts d'un montant global de 6 200 000 € réalisés en décembre 2025.

B. Les recettes d'investissement

L'autofinancement permet de couvrir un peu plus de 41 % des dépenses globales d'investissement présentées ci-dessus. Le solde sera financé par les subventions, le FCTVA ainsi que par la souscription d'un emprunt.

1. Opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 040

La recette d'investissement que constitue la dotation 2026 aux amortissements est estimée à 7,9 M€ et à 5 M€, déduction faite de la neutralisation de l'amortissement des bâtiments et des reprises de subvention.

2. Le virement de la section de fonctionnement – Chapitre 021

Depuis 2018, un virement annuel de la section de fonctionnement vers la section d'investissement a été mis en place. Pour 2026, ce virement est arrêté en raison de la tension constatée sur la section de fonctionnement.

3. Le FCTVA – Chapitre 10

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Variation en €	Variation en %
FCTVA	900 000 €	900 000 €	900 000 €	900 000 €	0 €	0%

La recette attendue au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est calculée sur les dépenses d'équipement réalisées au cours de l'année N-1. Il est généralement comptabilisé pour un montant avoisinant 900 K€.

Nota : Une partie des dépenses réalisées en 2025 est constituée d'avances versées pour l'acquisition de véhicules. Elles ne seront éligibles au FCTVA qu'en 2027, après constatation comptable de la réception des engins et bascule sur le compte d'amortissement définitif lors du vote de la décision modificative 2026.

4. Les subventions d'investissement – Chapitre 13

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Variation en €	Variation en %
Subventions des communes et EPCI	99 258 €	238 654 €	196 104 €	63 290 €	-132 814 €	-68%
Subventions du Département	550 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	0 €	0%
Subvention Travaux St Hippolyte + pacte capacitaire FDF	166 517 €	166 517 €	1 030 197 €	754 058 €	-276 139 €	-27%
Total	815 775 €	1 405 171 €	2 226 301 €	1 817 348 €	-408 953 €	-18%

Les subventions des communes et établissements publics de coopération intercommunale financent le plan immobilier du SDIS.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE

Par délibération en date du 27 avril 2007, le conseil d'administration a adopté un plan de financement pour la construction ou la restructuration des centres d'incendie et de secours du Doubs, et les modalités de subventionnement par les collectivités concernées.

En 2026, le montant inscrit correspond à l'opération concernant Marais du Drugeon (63 K€).

Le solde de la subvention pour les travaux de St Hippolyte (dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)) est inscrit au compte 1311 pour un montant de 386 138 € ainsi que les subventions pacte capacitaire feux de forêt 2024 (367 K€).

La subvention du Département (1 M€) est destinée à financer les dépenses d'équipement du SDIS et compenser l'arrêt du virement de la section de fonctionnement à l'investissement.

5. L'emprunt – Chapitre 16

Le budget 2026 prévoit la réalisation d'un emprunt de 5,7 M€, soit une progression de l'encours de la dette de l'ordre de 2,5 M€.

C. REPORTS ET EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Reports de dépenses d'investissement sur 2026

Les dépenses d'investissement engagées en 2025 et reportées sur 2026 s'élèvent à 1 111 991,53 €.

Il s'agit de biens ou de prestations commandés à l'issue des dernières commissions d'appel d'offres de l'année ou d'opérations retardées ou décalées pour diverses raisons.

2. Equilibre de la section d'investissement 2026 – compte 1068

Section d'investissement 2026 hors reports

Total dépenses	17 486 448,00 €
Total recettes (hors 001)	17 486 448,00 €
Solde de l'exercice	0,00 €

Reports des dépenses 2025	1 111 991,53 €
Solde d'exécution 2025 (excédent)	514 536,09 €
Virement de la section de fonctionnement (1068)	597 455,44 €

Section d'investissement 2025 avec reports

Total dépenses	18 598 439,53 €
Total recettes	18 598 439,53 €

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE



Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et :

- *approuvent la neutralisation totale de l'amortissement des bâtiments publics pour 2026 ;*
- *approuvent le budget 2026, voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement dont le détail est présenté ci-dessus ;*
- *approuvent chacun des points faisant l'objet d'annexes ;*
- *autorisent la présidente à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2026, à des mouvements de crédits au sein de même chapitre (virements) ainsi que de chapitre à chapitre, suite à la M57, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.*

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration,



Christine BOUQUIN
Présidente du Conseil
d'Administration du SDIS
10 févr. 2026

Christine BOUQUIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 05 février 2026

BUDGET PRIMITIF 2026 ANNEXE DE PRESENTATION DES INFORMATIONS FINANCIERES

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) prévoit qu'« *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

La présente annexe a pour objet de satisfaire à cette obligation. Elle s'inspire du modèle de présentation proposé par les services de la préfecture à titre indicatif.

1. Éléments de contexte

Les orientations budgétaires pour 2026 ont été élaborées en prenant en compte :

- les différents éléments qui impactent le coût du service ;
- la volonté de limiter la progression de l'endettement du SDIS.

2. Priorités du budget

- maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- progression des contributions des communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à hauteur de 0,7 % (glissement annuel de l'indice des prix à la consommation (IPC) « hors loyers et hors tabac » du mois d'août 2025), progression de la contribution du Conseil départemental à hauteur de 1,3 % ;
- poursuite d'un plan d'investissements pour assurer le maintien à niveau des moyens nécessaires aux missions du SDIS (centres d'incendie et de secours, véhicules, outils de formation...) avec une évolution à la baisse au budget 2026 ;
- limitation de l'endettement grâce à une subvention d'investissement versée par le Conseil départemental à hauteur de 1 M€.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE

3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

Section de fonctionnement :

Compte	Mouvement	Chapitre	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Evolution en €	En %
Dépenses	Ordre	023 Virement à section investissement	1 000 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
		042 Opérations d'ordre	6 487 015 €	6 865 300 €	7 690 608 €	7 785 628 €	95 020 €	1,2%
	Total	Dépenses d'ordre	7 487 015 €	6 865 300 €	7 690 608 €	7 785 628 €	95 020 €	1,2%
	Réel	011 Charges à caractère général	8 663 482 €	8 800 301 €	8 574 145 €	8 690 391 €	116 246 €	1,4%
		012 Charges de personnel	40 614 319 €	42 439 314 €	43 357 959 €	43 949 376 €	591 417 €	1,4%
		022 Dépenses imprévues	150 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
		65 Autres charges de gestion courante	295 910 €	295 700 €	255 650 €	245 650 €	-10 000 €	-3,9%
		66 Charges financières	635 000 €	841 000 €	845 000 €	905 000 €	60 000 €	7,1%
		67 Charges exceptionnelles	8 000 €	20 500 €	1 500 €	1 500 €	0 €	0,0%
		68 Provisions	5 000 €	5 000 €	5 000 €	3 000 €	-2 000 €	-40,0%
	Total	Dépenses réelles	50 371 711 €	52 401 815 €	53 039 254 €	53 794 917 €	755 663 €	1,4%
Total	Dépenses		57 858 726 €	59 267 115 €	60 729 862 €	61 580 545 €	850 683 €	1,4%
Recettes	Ordre	042 Opérations d'ordre	2 278 671 €	2 452 782 €	2 966 345 €	3 266 333 €	299 988 €	10,1%
	Total	Recettes d'ordre	2 278 671 €	2 452 782 €	2 966 345 €	3 266 333 €	299 988 €	10,1%
	Réel	002 Excédent utilisé pour l'équilibre	3 272 270 €	2 602 523 €	2 516 817 €	2 271 270 €	-245 547 €	-9,8%
		013 Atténuation de charges	300 000 €	150 000 €	150 000 €	257 000 €	107 000 €	71,3%
		70 Produits des services	600 000 €	600 000 €	600 000 €	500 000 €	-100 000 €	-16,7%
		74 Contributions et participations	50 810 952 €	53 324 976 €	54 329 866 €	54 894 108 €	564 242 €	1,0%
		75 Autres produits de gestion courante	51 834 €	136 834 €	166 834 €	391 834 €	225 000 €	134,9%
	Total	Recettes réelles	55 580 055 €	56 814 333 €	57 763 517 €	58 314 212 €	550 695 €	1,0%
Total	Recettes		57 858 726 €	59 267 115 €	60 729 862 €	61 580 545 €	850 683 €	1,4%

Section d'investissement :

Mouvement	Chapitre	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Evolution en €	En %
Ordre	040 Opérations d'ordre	2 278 671 €	2 452 782 €	2 966 345 €	3 266 333 €	299 988 €	10%
Total	Dépenses d'ordre	2 278 671 €	2 452 782 €	2 966 345 €	3 266 333 €	299 988 €	10%
	001 Solde d'exécution reporté	212 014 €	0 €	587 562 €	0 €	-587 562 €	-100%
Réel	16 Emprunts (remb. capital)	3 500 000 €	3 875 000 €	4 166 000 €	4 625 000 €	459 000 €	11%
	20 Immobilisations incorporelles	415 800 €	622 560 €	1 425 750 €	1 024 015 €	-401 735 €	-28%
	21 Immobilisations corporelles	4 193 922 €	4 228 491 €	4 942 725 €	3 888 321 €	-1 054 404 €	-21%
	23 Immobilisations en cours	6 795 614 €	6 057 890 €	4 979 901 €	4 681 779 €	-298 122 €	-6%
	27 Immobilisations financières	2 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	0 €	0%
Total	Dépenses réelles	14 907 336 €	14 784 941 €	15 515 376 €	14 220 115 €	-1 295 261 €	-8%
Total	Dépenses d'Investissement	17 186 007 €	17 237 723 €	18 481 721 €	17 486 448 €	-995 273 €	-5%
Ordre	021 Virement < fonctionnement	1 000 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	040 Opérations d'ordre	6 487 015 €	6 865 300 €	7 690 608 €	7 785 628 €	95 020 €	1%
Total	Recettes d'ordre	7 487 015 €	6 865 300 €	7 690 608 €	7 785 628 €	95 020 €	1%
	001 Solde d'exécution reporté	1 265 959 €	0 €	-1 388 592 €	514 536 €	1 903 128 €	-137%
Réel	024 Produit des cessions	80 000 €	80 000 €	80 000 €	178 000 €	98 000 €	123%
	10 Dotations (FCTVA)	900 000 €	900 000 €	2 288 592 €	1 497 455 €	-791 137 €	-35%
	13 Subventions reçues	815 775 €	1 405 171 €	2 226 301 €	1 817 348 €	-408 953 €	-18%
	16 Emprunts	6 637 258 €	7 987 252 €	7 584 812 €	5 693 480 €	-1 891 331 €	-25%
Total	Recettes réelles	9 698 992 €	10 372 423 €	10 791 113 €	9 700 820 €	-1 090 293 €	-10%
Total	Recettes d'Investissement	17 186 007 €	17 237 723 €	18 481 721 €	17 486 448 €	-995 273 €	-5%

4. Montant du budget consolidé et des budgets annexes

Sans objet.

5. Crédits d'investissement et, le cas échéant, de fonctionnement pluriannuels

Le SDIS pratique les « autorisations de programme et crédits de paiement » (APCP) pour les opérations d'investissement importantes ayant un caractère pluriannuel ainsi que les « autorisations d'engagement et crédits de paiement » (AECPP) pour les dépenses de fonctionnement liées à ces opérations.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE



Ces autorisations permettent d'engager une opération dans sa globalité, toutes les dépenses susceptibles d'être payées dans l'année.

A ce jour, des autorisations de programme (AP) sont ouvertes dans trois domaines de l'activité du SDIS :

- l'immobilier :
 - la construction et restructuration de bâtiments dans le cadre du plan immobilier ; il existe une AP par opération, toutes sont regroupées dans le tableau ci-après sous l'intitulé « Casernement » ;
 - les opérations de rénovations importantes de centres d'incendie et de secours, hors plan immobilier (pharmacie départementale) identifiées sous l'intitulé « Immobilier hors plan » ;
- l'acquisition de véhicules : engins de secours et véhicules de service ;
- la modernisation des infrastructures des systèmes d'information et de communication pour accompagner la transition vers les nouveaux systèmes NexSIS et Réseau Radio du Futur (RRF).

Chaque APCP fait l'objet d'un rapport dédié.

Le tableau ci-dessous propose une synthèse des autorisations ouvertes.

Pour les opérations immobilières, l'APCP et l'AECF (relative à la prise en charge de l'assurance dommage ouvrage des chantiers en cours) sont regroupées sous la ligne « Casernement ».

AP-CP	2024	2025	2026	2027	2028	2029
1201 Casernement	3 723 650,00 €	3 118 600,00 €	1 194 572,00 €	3 150 107,00 €	3 632 601,00 €	3 703 536,00 €
1204 Véhicules	3 640 882,00 €	3 929 308,00 €	3 448 975,00 €	3 653 208,00 €	4 256 473,00 €	4 000 000,00 €
1211 Immobilier hors plan	- €	120 000,00 €	630 000,00 €	50 000,00 €	- €	- €
1203 Outils de gestion informatique			334 550,00 €	400 000,00 €	172 500,00 €	172 500,00 €
Total général	7 364 532,00 €	7 167 908,00 €	5 608 097,00 €	7 253 315,00 €	8 061 574,00 €	7 876 036,00 €

6. Niveau d'épargne brute et niveau d'épargne nette

	2023	Taux	2024	Taux	2025	Taux	2026	Taux
Dépenses réelles de fonctionnement	50,37M€		52,40M€		53,04M€		53,79M€	
Recettes réelles de fonctionnement (hors résultat reporté)	52,31M€		54,21M€		55,25M€		56,04M€	
Epargne brute	1,94M€	4%	1,81M€	3%	2,21M€	4%	2,25M€	4%
Remboursement du capital	3,50M€		3,88M€		4,17M€		4,63M€	
Epargne nette	-1,56M€	-3%	-2,07M€	-4%	-1,96M€	-4%	-2,38M€	-4%

7. Niveau d'endettement du SDIS

L'encours de la dette du SDIS s'élève au 1^{er} janvier 2026 à 37,91 M€. L'ensemble de la dette du SDIS bénéficie du classement 1A selon la charte Gissler. Les emprunts à taux fixe représentent environ 83 % de la dette.

Prévisions au stade BP	2022	2023	2024	2025	2026
Encours au 1er janvier N	31,74M€	32,17M€	32,92M€	34,96M€	37,91M€
Emprunts prévus en N	5,31M€	6,64M€	7,99M€	7,58M€	5,69M€
Capital remboursé N	3,50M€	3,50M€	3,88M€	4,17M€	4,63M€
Encours prévisionnel au 31 décembre N	33,55M€	35,30M€	37,03M€	38,38M€	38,97M€
<i>Encours réel au 31 décembre N</i>	<i>32,17M€</i>	<i>32,92M€</i>	<i>34,96M€</i>	<i>35,10M€</i>	<i>37,13M€</i>

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE

8. Capacité de désendettement

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Epargne brute	5,80 M€	5,79 M€	5,49 M€	5,63 M€	4,66 M€	4,53 M€	5,50 M€
Encours au 31 décembre N	32,14 M€	30,24 M€	31,36 M€	31,77 M€	32,19 M€	33,19 M€	33,17 M€
Capacité de désendettement	5,54	5,23	5,71	5,64	6,91	7,32	6,03

9. Niveau des taux d'imposition

Sans objet.

10. Principaux ratios

Les ratios présentés ci-dessous font partie de ceux prévus pour les Départements par l'article R.3313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Ceux qui ne sont pas repris ici ne sont pas applicables aux SDIS car liés aux impositions.

	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	47,09M€	50,37M€	52,40M€	53,04M€	53,79M€
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	49,91M€	52,31M€	54,21M€	55,25M€	56,04M€
Population légale totale du Doubs au 01/01/N	555 190	557 714	558 880	560 764	562 072
Ratio 1 DRF/population	84,83 €	90,32 €	93,76 €	94,58 €	95,71 €
Ratio 3 RRF /population	89,90 €	93,79 €	97,00 €	98,52 €	99,71 €
Ratio 4 Dépenses d'équipement / population	17,20 €	20,45 €	19,47 €	19,07 €	16,40 €
Ratio 5 Encours dette / population	57,17 €	57,68 €	58,91 €	62,35 €	67,44 €
Ratio 7 Charges de personnel / DRF	81%	81%	81%	82%	82%
Ratio 9 DRF + remboursement capital dette / RRF	101%	103%	104%	104%	104%
Ratio 10 Dépenses d'équipement / RRF	19%	22%	20%	19%	16%
Ratio 11 Encours de la dette/RRF	64%	61%	61%	63%	68%

11. Effectifs du SDIS et charges de personnel

	2022	2023	2024	2025	2026
Charges de personnel (chapitre 012)	38,16M€	40,61M€	42,44M€	43,36M€	43,95M€
Dont masse salariale	29,16M€	30,50M€	32,14M€	32,74M€	33,79M€
Dont indemnités SPV	7,33M€	8,17M€	8,33M€	8,55M€	8,31M€
Effectifs au 1^{er} janvier N (emplois budgétaires)					
Emplois fonctionnels	2	2	2	2	2
Sapeurs-pompiers professionnels	407	410	410	414	419
Personnels administratifs et techniques	103,5	104,5	109,5	109,5	109,5
Sapeurs-pompiers volontaires	2549	2566	2488	2498	2498

**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU DOUBS**

ANNEXE N°2

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 05 février 2026

***EVOLUTIONS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT
DURABLE AU SEIN DU SDIS 25***

Cette annexe concerne les évolutions en matière de politique environnementale relatives aux bâtiments et aux engins.

Il est important de rappeler que les SDIS, du fait des missions dévolues (protection des populations, des animaux, des biens et de l'environnement) bénéficient de dérogations, permettant de s'affranchir de tout ou partie des mesures visées dans les textes en vigueur, notamment pour les bâtiments dont la vocation est opérationnelle.

I / Les mesures mises en place concernant le parc immobilier

1- Les effets positifs du plan pluriannuel immobilier (PPI) 2007-2024 sur l'état du parc immobilier

Le parc immobilier est composé de 74 sites (dont 70 centres d'incendie et de secours) et totalise 63 400 m² de surface construite.

Le SDIS 25 s'est engagé en 2007 dans un vaste programme de construction rénovation des centres d'incendie et de secours et bâtiments supports afin d'améliorer les conditions d'accueil et de réalisation des missions des sapeurs-pompiers et personnels administratifs, techniques et spécialisés.

L'objectif du plan pluriannuel immobilier, dont le montant se chiffre à 87,9 millions d'euros, est de rénover les sites vétustes qui avaient été intégrés en 2000 lors de la départementalisation, ou de reconstruire de nouvelles unités lorsque les centres anciens ne correspondent plus aux besoins actuels (bassins de vie déplacés, vétusté trop importante, locaux exigus ou non adaptés).

Sur les 40 sites concernés par le programme actuel, 35 centres d'incendie et de secours sont terminés. Ils constituent, par leurs surfaces, une part importante du patrimoine immobilier.

Leurs performances énergétiques sont en adéquation avec les standards environnementaux actuels (isolation des locaux, mode de chauffage adapté à la diminution des consommations, diminution de la part des énergies fossiles et utilisation de la filière granulé bois).

2- En matière d'isolation thermique

Lors de l'apparition de la réglementation thermique RT2012, le SDIS a décidé d'appliquer des performances thermiques théoriques supérieures de 40 % aux obligations réglementaires.

Cette disposition a été mise en place dans l'objectif de renforcer la diminution des consommations d'énergie des sites rénovés ou construits. Les nouveaux projets devaient être réfléchis avec l'objectif d'atteindre la future réglementation environnementale RE 2030.

3- En matière de mode de chauffage

Une transition vers le mode de chauffage décarboné (granulés de bois, pompes à chaleur) a été engagée en 2014 :

- 11 sites sur les 74 du patrimoine fonctionnent aujourd'hui à l'énergie bois ;
- 1 site est équipé d'une pompe à chaleur ;
- 2 sites ont été équipés de radiateurs électriques à énergie fluide performant en remplacement de convecteurs électriques devenus obsolètes ;
- 2 sites (Besançon Centre et Pontarlier) font l'objet d'études pour bénéficier d'un réseau de chaleur urbaine.

4- En matière d'éclairage des sites

L'éclairage intérieur des sites de la direction, de la plateforme logistique départementale (PLD), de l'Isle sur le Doubs, d'Ornans, de Pont de Roide, d'Hérimoncourt, de Levier, d'une partie d'Audincourt Valentigney et de Besançon Est, a été remplacé par de l'éclairage LED afin de diminuer les consommations d'électricité.

5- En matière de ventilation

Suite à un audit énergétique, les bouches de ventilation de la caserne d'Ornans ont été remplacées car elles génèrent une perte thermique de 30 % de l'intégralité du centre à elles seules.

6- En matière de récupération des eaux pluviales

Six constructions neuves réceptionnées depuis 2015 disposent d'une cuve enterrée de récupération des eaux pluviales. Cette eau est destinée au nettoyage des engins et aux manœuvres incendie.

7- En matière de biodiversité

En 2025, il a été testé la mise en place de fauches tardives sur les sites qui le pouvaient. Des haies ont été plantées et désormais la mise en place de ruches par des apiculteurs est possible.

II/ Les propositions relatives au parc immobilier

La politique de développement durable en matière de gestion du parc immobilier peut être poursuivie en orientant les efforts du SDIS dans les domaines suivants :

1. réalisation d'audits énergétiques des bâtiments les plus énergivores ;
2. réemploi ;
3. substitution d'énergie ou amélioration de la performance des installations ;
4. remplacement de l'éclairage des sites du SDIS par un éclairage à LED en commençant par les plus énergivores ;
5. pose de panneaux photovoltaïques et connexion de centres à des réseaux de chaleur urbains ;
6. amélioration des enveloppes existantes suite à des bilans énergétiques.

1- Substitution d'énergie ou remplacement des installations

Afin de poursuivre la politique menée en matière de diminution des énergies fossiles, cinq actions peuvent être menées :

- remplacement du fuel utilisé pour le chauffage par du granulé bois dans le centre d'incendie et de secours (CIS) de Levier. Il restera uniquement le CIS de Valdahon qui utilisera le fuel durant quelques années dans l'attente de la construction d'un nouveau centre ;
- études énergétiques sur les sites les plus énergivores ;
- mise en place d'énergies renouvelables sur les toitures ou en ombrières ;
- accompagnement pour la mise en place de contrats de performance énergétique dans les 11 sites les plus énergivores ;
- étude pour la connexion du CSP de Pontarlier au réseau de chaleur urbain de Préal.

2- Remplacement progressif des éclairages des sites par la technologie LED

Le traitement des sites de Besançon Centre, de Besançon Est, de Montbéliard et de Pontarlier, les plus énergivores en électricité, par un éclairage LED représente un investissement de l'ordre de 300 000 €. Ces travaux se justifient par un retour sur investissement inférieur à 8 ans.

3- Installation de panneaux photovoltaïques

La production d'énergie renouvelable à base de panneaux photovoltaïques s'oriente aujourd'hui vers la mise en place de panneaux sous la forme d'ombrières ou sur les toitures de notre patrimoine. L'autoconsommation de l'électricité produite et la vente du surplus est actuellement la solution à privilégier.

Il est proposé, en 2026, d'intégrer la pose de panneaux photovoltaïques au sein du CIS Marais du Dugeon en cours de construction, et sur la toiture refaite en 2025 du CIS de Pontarlier.

III / Les mesures mises en place et propositions relatives au parc engins et véhicules

1- Les effets positifs du PPI en matière de renouvellement de la flotte

Le SDIS 25 est propriétaire d'une flotte de 600 véhicules, 90 remorques, 16 cellules et 29 embarcations.

Le renouvellement régulier des engins est programmé de manière pluriannuelle, sur un montant moyen annuel de 3,8 millions d'euros par an, en prenant en compte les durées d'amortissement, la vétusté des engins, la difficulté de maintenir en service les unités les plus âgées (difficulté d'approvisionnement en pièces détachées) et le manque de fiabilité de certains types de véhicules.

Cette organisation permet de lisser les investissements, afin d'éviter des efforts financiers ponctuels importants liés à un remplacement en nombre d'engins vétustes ou irréparables.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE

Les investissements réguliers ont permis de remplacer les engins les plus anciens, ne répondant pas aux standards actuels en matière d'émissions de polluants et présentant des consommations de carburant élevées.

Depuis le 1^{er} septembre 2015, date d'entrée en vigueur de la norme Euro 6 visant à la réduction des émissions de polluants atmosphériques émanant des véhicules, 312 engins et véhicules ont été renouvelés permettant de disposer de motorisations aux derniers standards :

- 61 engins poids lourds / 173 unités au total ;
- 62 véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) / 73 unités au total (véhicules générant le plus de kilomètres) ;
- 174 engins et véhicules de poids total inférieur à 3,5 T / 352 unités au total.

Ce renouvellement régulier permet d'éliminer des engins lourds polluants au bénéfice d'engins respectueux des normes en matière de pollution de l'environnement et beaucoup moins consommateurs de carburant.

2- Réduction des consommations de carburant des VSAV lors des phases de prise en charge des victimes

Cette disposition concerne environ 80 % des interventions du SDIS.

Une étude a été menée avec la société TIB afin de réduire la consommation de carburant sur intervention, notamment dans les phases de prise en charge des victimes par les équipes.

Dans cette phase, l'ambulance est stationnée sur la voie publique, moteur tournant afin de maintenir les équipements de signalisation (dispositifs d'éclairage et de balisage) et les équipements de confort de l'habitacle (chauffage, climatisation).

Le développement réalisé par le fournisseur TIB permet de pouvoir stationner le véhicule moteur coupé tout en alimentant (sur batteries) pendant 45 minutes les dispositifs de signalisations (rampes lumineuses) et le dispositif de chauffage additionnel (maintien à température de la cellule).

Les ambulances livrées depuis 2022 sont équipées du dispositif, soit 21 unités sur les 73 du SDIS.

La commande 2025 de 7 unités supplémentaires permettra de disposer de 28 unités affectées dans les CSP et les CSR en garde postée, lesquelles effectuent près de 50 % des interventions.

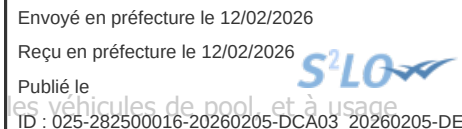
Ces nouvelles acquisitions permettront de poursuivre les efforts de réduction des émissions de polluants dans les phases de stationnement et constituera des économies significatives en matière de consommation de carburants.

3- Engagement vers une mobilité partagée à très faible émission

Lors du CASDIS du 04 mars 2021, un volet de mesures a été validé en lien avec la loi d'orientation des mobilités n° 2019-1428 du 24 décembre 2019.

L'une des mesures consistait à s'engager vers l'acquisition de véhicules électriques de pool (usage partagé) et à équiper six sites de bornes électriques :

- état-major départemental ;
- CSP Besançon Centre ;
- CSP Besançon Est ;
- CSP Montbéliard ;
- CSP Pontarlier ;
- plateforme logistique départementale (Mamirolle).



Les six sites sont désormais équipés de bornes à usage de recharge pour payant des agents disposant d'un véhicule électrique à titre personnel.

Trois véhicules électriques de type PEUGEOT e-208 ont été acquis et sont affectés à l'état-major, à la plateforme logistique départementale et au CSP Besançon Est.

Ces véhicules affectés en remplacement de véhicules thermiques permettent de couvrir les missions suivantes :

- navettes administratives ;
- missions de formation ou logistique suite à l'équipement des six sites permettant un maillage des points de recharge ;
- fonctionnement de l'astreinte logistique : véhicule mis à disposition de l'agent d'astreinte dans le cadre des trajets domicile-plateforme logistique départementale et des sollicitations opérationnelles.

Ce type de mobilité est nouveau au sein du SDIS 25, le ressenti des personnels composant l'astreinte logistique est très positif, même si cette solution reste adaptée à des besoins spécifiques et n'est pas transposable à l'ensemble des besoins opérationnels du SDIS 25.

Par ailleurs, la forte diminution budgétaire appliquée pour l'exercice 2026 (-600 000 €) relative aux acquisitions de châssis < 3,5 tonnes ne permet pas de poursuivre ce type d'orientations, d'autant que le coût unitaire de ces véhicules est 85 % plus cher qu'un modèle thermique similaire.

4- Initiatives d'optimisation de l'empreinte carbone

Depuis 2022, le SDIS a procédé aux acquisitions de 3 véhicules d'occasion respectivement âgés de 17 et 18 ans remis aux standards actuels.

C'est le cas pour les 3 échelles aériennes de 30m acquises en Allemagne et affectées dans les CSR Maiche, Valdahon et Ornans.

Dans le même temps, un véhicule de secours routier de 12 ans affecté à Besançon a fait l'objet d'une réhabilitation et d'une mise à niveau de ses équipements.

Enfin, un véhicule poids lourd du CSR Baume les Dames a fait l'objet d'une nouvelle affectation et a été transformé en véhicule de soutien aux intervenants au profit de l'astreinte logistique départementale.

Ces démarches présentent plusieurs intérêts ;

- une limitation de l'extraction de matières premières, suppression de process industriels lourds (fonderie, forge, assemblage). Les phases de fabrication à neuf de châssis et motorisations (acier, aluminium, plastique, électronique...) représentent 30 à 50 % du bilan carbone total d'un véhicule sur son cycle de vie ;
- le reconditionnement d'engin permet une prolongation de leur durée de vie et par conséquent réduit l'empreinte carbone annualisée dudit véhicule ;
- la réduction des émissions liées à la chaîne d'approvisionnement (véhicules neufs provenant essentiellement de l'étranger) ;
- la réduction significative des déchets industriels (mise au rebut prématurée d'équipements fonctionnels).

La réhabilitation et le reconditionnement des engins permettent de réduire fortement l'empreinte carbone du parc roulant du SDIS en évitant les émissions liées à la fabrication de véhicules neufs, en allongeant la durée de vie des actifs et en s'inscrivant pleinement dans une logique d'économie circulaire et de sobriété matérielle.

5- Participations aux réflexions relatives au développement de la filière hydrogène

Le SDIS 25 a participé aux différents forums H2 qui se sont tenus en 2021, 2022 et 2023 à Belfort et Montbéliard.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

Bourgogne-Franche-Comté, ceci dans
ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE

Le SDIS 25 a intégré le Club des partenaires de la filière hydrogène Bourgogne-Franche-Comté, ceci dans un intérêt double :

- d'une part comprendre les enjeux et les risques qui vont se développer sur notre territoire dans le but de s'y préparer ;
- d'autre part, mesurer si le développement de cette nouvelle filière constitue une véritable opportunité pour les mobilités et les usages de la collectivité, notamment sous l'angle opérationnel.

6- Propositions relatives à la gestion du parc roulant

Il vous est proposé les mesures suivantes relatives au parc de véhicules :

- poursuivre les investissements du plan pluriannuel, permettant de réformer les engins les plus anciens et d'intégrer de nouvelles unités garantes d'émissions plus faibles et permettant de diminuer les consommations de carburant ;
- reporter l'acquisition de véhicules de pool électriques à raison d'un véhicule par an en remplacement de véhicules thermiques ;
- poursuivre le déploiement des VSAV disposant d'une autonomie électrique en phase stationnaire ;
- permettre une phase d'expérimentation d'un VSAV électrique sur l'agglomération bisontine dès lors que les conditions techniques de réalisation par la société TIB le permettront ;
- poursuivre les réflexions et participer aux actions du club H2 Bourgogne Franche-Comté afin d'anticiper les développements relatifs aux véhicules hydrogènes, éventuellement sous l'angle d'une flotte partagée SDIS-Département (action mutuelle) ;
- poursuivre les pratiques engagées au sein du SDIS afin d'encourager le covoiturage et privilégier la visioconférence afin de limiter les déplacements : économies de carburant, baisse des émissions, amélioration du bilan carbone et diminution du risque routier.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS
SDIS**

Numéro SIRET : 28250001600021
Poste comptable : PAIERIE DEPARTEMENTALE

**Budget primitif
relatif à l'exercice 2026
voté par Nature**

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M. 57
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements
publics

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	40

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	42
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	43
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	44
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	45
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	46
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	47
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	48
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	54
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	56
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	57

SERVICE DÉPARTEMENTAL D INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS - SDIS 25 - BP (projet de budget 2026)

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	61
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	63
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	65
B3.1 - Etat des provisions constituées	66
B3.2 - Etalement des provisions	67
B4 - Etat des charges transférées	68
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	69
B6 - Prêts	70
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	71
B9 - Etat du personnel	75
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	76
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	77
B11.2 - Liste des établissements publics créés	78
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	79
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	80
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	81
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	83
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	84
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	85
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	86

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



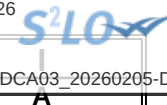
Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

**I – INFORMATIONS GENERALES****INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES****Informations statistiques**

	Valeurs
Population totale	562072

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios**Valeurs**

		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	95,71
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	99,71
3	Dépenses d'équipement brut / population	16,40
4	Encours de dette / population (2) (3)	67,44
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	82 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	104 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	16,45 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	68 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	4 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

**I – INFORMATIONS GENERALES****MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

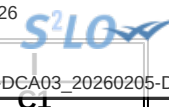
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

**I – INFORMATIONS GENERALES****EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)**

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	77 446 925,59	79 542 997,20	2 901 408,51	A1	4 997 480,12
Investissement	18 730 634,33	19 832 731,52	(3) -587 561,10	A2	514 536,09
Fonctionnement	58 716 291,26	59 710 265,68	(4) 3 488 969,61	A3	4 482 944,03

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 1 656 694,02	III + IV 0,00	B1	-1 656 694,02	
Investissement	I 1 111 991,53	III 0,00	B2	-1 111 991,53	
Fonctionnement	II 544 702,49	IV 0,00	B3	-544 702,49	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	3 340 786,10
Investissement	A2 + B2	-597 455,44
Fonctionnement	A3 + B3	3 938 241,54

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



I – INFORMATIONS GENERALES	
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 1 111 991,53
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	616 420,02
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	463 134,05
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	32 437,46
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 544 702,49
011	Charges à caractère général (4)	544 702,49
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES**

CS

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

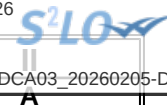
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS**

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	17 486 448,00	18 083 903,44
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 111 991,53	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 514 536,09
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		18 598 439,53	18 598 439,53
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	61 580 545,00	59 309 275,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	544 702,49	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 885 488,59
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		62 125 247,49	63 194 763,59
TOTAL DU BUDGET (4)		80 723 687,02	81 793 203,12

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

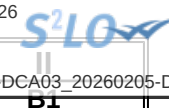
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****PRESENTATION DES AP VOTEES**

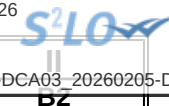
AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
000034	APCP VEHICULES	21/23	18 546 828,00
TOTAL			18 546 828,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	18 546 828,00
----------------------	----------------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****PRESENTATION DES AE VOTEES**

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	770 750,00	616 420,02	647 015,00	647 015,00	1 263 435,02
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	655 000,00	0,00	377 000,00	377 000,00	377 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	4 942 725,00	463 134,05	3 888 321,00	3 888 321,00	4 351 455,05
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	4 979 901,00	32 437,46	4 681 779,00	4 681 779,00	4 714 216,46
Total des dépenses d'équipement		11 348 376,00	1 111 991,53	9 594 115,00	9 594 115,00	10 706 106,53
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 166 000,00	0,00	4 625 000,00	4 625 000,00	4 625 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	999,91	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des dépenses financières		4 166 999,91	0,00	4 626 000,00	4 626 000,00	4 626 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		15 515 375,91	1 111 991,53	14 220 115,00	14 220 115,00	15 332 106,53

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	2 966 345,00		3 266 333,00	3 266 333,00	3 266 333,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		2 966 345,00		3 266 333,00	3 266 333,00	3 266 333,00

TOTAL	18 481 720,91	1 111 991,53	17 486 448,00	17 486 448,00	18 598 439,53
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	18 598 439,53
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 226 301,00	0,00	817 348,00	817 348,00	817 348,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	7 584 811,00	0,00	6 805 472,00	6 805 472,00	6 805 472,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		8 811 112,00	0,00	7 622 820,00	7 622 820,00	7 622 820,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	900 000,00	0,00	900 000,00	900 000,00	900 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	1 388 592,00	0,00	597 455,44	597 455,44	597 455,44
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	80 000,00	0,00	178 000,00	178 000,00	178 000,00
Total des recettes financières		3 368 592,00	0,00	2 675 455,44	2 675 455,44	2 675 455,44
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		12 179 704,00	0,00	10 298 275,44	10 298 275,44	10 298 275,44

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	7 690 608,00		7 785 628,00	7 785 628,00	7 785 628,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		7 690 608,00		7 785 628,00	7 785 628,00	7 785 628,00

TOTAL	19 870 312,00	0,00	18 083 903,44	18 083 903,44	18 083 903,44
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	514 536,09
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	18 598 439,53
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**
4 519 295,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

SERVICE DÉPARTEMENTAL D INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS - SDIS 25

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	8 574 145,00	544 702,49	8 690 391,00	8 690 391,00	9 235 093,49
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	43 357 959,00	0,00	43 949 376,00	43 949 376,00	43 949 376,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	255 650,00	0,00	245 650,00	245 650,00	245 650,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		52 187 754,00	544 702,49	52 885 417,00	52 885 417,00	53 430 119,49
66	Charges financières	845 000,00	0,00	905 000,00	905 000,00	905 000,00
67	Charges spécifiques (3)	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	5 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		53 039 254,00	544 702,49	53 794 917,00	53 794 917,00	54 339 619,49

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	7 690 608,00		7 785 628,00	7 785 628,00	7 785 628,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		7 690 608,00		7 785 628,00	7 785 628,00	7 785 628,00

TOTAL	60 729 862,00	544 702,49	61 580 545,00	61 580 545,00	62 125 247,49
--------------	----------------------	-------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	62 125 247,49
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT****C2****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	150 000,00	0,00	257 000,00	257 000,00	257 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	600 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	54 329 867,00	0,00	54 894 108,00	54 894 108,00	54 894 108,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	166 834,00	0,00	391 834,00	391 834,00	391 834,00
Total des recettes de gestion courante		55 246 701,00	0,00	56 042 942,00	56 042 942,00	56 042 942,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		55 246 701,00	0,00	56 042 942,00	56 042 942,00	56 042 942,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	2 966 345,00		3 266 333,00	3 266 333,00	3 266 333,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		2 966 345,00		3 266 333,00	3 266 333,00	3 266 333,00

TOTAL	58 213 046,00	0,00	59 309 275,00	59 309 275,00	59 309 275,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	3 885 488,59
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	63 194 763,59
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	4 519 295,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – DEPENSES****D1****DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	1 010 941,00	1 010 941,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 625 000,00	0,00	4 625 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	1 263 435,02	0,00	1 263 435,02
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	377 000,00	0,00	377 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	4 351 455,05	0,00	4 351 455,05
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	4 714 216,46	0,00	4 714 216,46
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	1 000,00	0,00	1 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		2 255 392,00	2 255 392,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		15 332 106,53	3 266 333,00	18 598 439,53

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	18 598 439,53
---	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	9 235 093,49		9 235 093,49
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	43 949 376,00		43 949 376,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	245 650,00	0,00	245 650,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	905 000,00	0,00	905 000,00
67	Charges spécifiques (9)	1 500,00	0,00	1 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	3 000,00	7 785 628,00	7 788 628,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		54 339 619,49	7 785 628,00	62 125 247,49

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	62 125 247,49
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

SERVICE DÉPARTEMENTAL D INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS - SDIS 25

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



dispositions législatives et réglementaires applicables.

ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – RECETTES**

DZ

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	900 000,00	0,00	900 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 817 348,00	0,00	1 817 348,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	6 805 472,00	0,00	6 805 472,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		7 785 628,00	7 785 628,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	178 000,00		178 000,00
Recettes d'investissement – Total		9 700 820,00	7 785 628,00	17 486 448,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE**514 536,09**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT**597 455,44**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**18 598 439,53****RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	257 000,00		257 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	500 000,00		500 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	54 894 108,00		54 894 108,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	391 834,00	0,00	391 834,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	3 266 333,00	3 266 333,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		56 042 942,00	3 266 333,00	59 309 275,00

SERVICE DÉPARTEMENTAL D INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS - SDIS 25

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

TOTAL



ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		3 885 488,59
		=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		63 194 763,59

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		18 481 720,91	1 111 991,53	0,00	17 486 448,00	17 486 448,00	5 601 297,00	11 885 151,00	18 598 439,53
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	770 750,00	616 420,02	0,00	647 015,00	647 015,00	160 000,00	487 015,00	1 263 435,02
204	Subventions d'équipement versées (9)	655 000,00	0,00	0,00	377 000,00	377 000,00	0,00	377 000,00	377 000,00
21	Immobilisations corporelles	4 942 725,00	463 134,05	0,00	3 888 321,00	3 888 321,00	2 240 482,00	1 647 839,00	4 351 455,05
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	4 979 901,00	32 437,46	0,00	4 681 779,00	4 681 779,00	3 200 815,00	1 480 964,00	4 714 216,46
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		11 348 376,00	1 111 991,53	0,00	9 594 115,00	9 594 115,00	5 601 297,00	3 992 818,00	10 706 106,53
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 166 000,00	0,00		4 625 000,00	4 625 000,00		4 625 000,00	4 625 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	999,91	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		4 166 999,91	0,00	0,00	4 626 000,00	4 626 000,00	0,00	4 626 000,00	4 626 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		15 515 375,91	1 111 991,53	0,00	14 220 115,00	14 220 115,00	5 601 297,00	8 618 818,00	15 332 106,53
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	2 966 345,00			3 266 333,00	3 266 333,00		3 266 333,00	3 266 333,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 966 345,00			3 266 333,00	3 266 333,00		3 266 333,00	3 266 333,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées

18 598 439,53

SERVICE DÉPARTEMENTAL D INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS - SDIS 25 - BP (projet de budget) - 2026

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		18 481 720,00	0,00	17 486 448,00	17 486 448,00	17 486 448,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 226 301,00	0,00	817 348,00	817 348,00	817 348,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	7 584 811,00	0,00	6 805 472,00	6 805 472,00	6 805 472,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		8 811 112,00	0,00	7 622 820,00	7 622 820,00	7 622 820,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	900 000,00	0,00	900 000,00	900 000,00	900 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	80 000,00	0,00	178 000,00	178 000,00	178 000,00
Total des recettes financières		1 980 000,00	0,00	2 078 000,00	2 078 000,00	2 078 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		10 791 112,00	0,00	9 700 820,00	9 700 820,00	9 700 820,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	7 690 608,00		7 785 628,00	7 785 628,00	7 785 628,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		7 690 608,00		7 785 628,00	7 785 628,00	7 785 628,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

514 536,09

Affectation au compte 1068 (8)

597 455,44

SERVICE DÉPARTEMENTAL D INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS - SDIS 25 - BP (projet de budget) - 2026

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée délibérante	Publié le	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II		III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées						18 598 439,53

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SERVICE DÉPARTEMENTAL D INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS - SDIS 25 - BP (projet de budget) - 2026

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		18 481 720,91	1 111 991,53	0,00	17 486 448,00	17 486 448,00	5 601 297,00	11 885 151,00	18 598 439,53
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	770 750,00	616 420,02	0,00	647 015,00	647 015,00	160 000,00	487 015,00	1 263 435,02
2031	Frais d'études	97 700,00	0,00		145 000,00	145 000,00	60 000,00	85 000,00	145 000,00
2051	Concessions, droits similaires	673 050,00	616 420,02		502 015,00	502 015,00	100 000,00	402 015,00	1 118 435,02
204	Subventions d'équipement versées (9)	655 000,00	0,00	0,00	377 000,00	377 000,00	0,00	377 000,00	377 000,00
2041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	0,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
204183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	655 000,00	0,00		347 000,00	347 000,00	0,00	347 000,00	347 000,00
21	Immobilisations corporelles	4 942 725,00	463 134,05	0,00	3 888 321,00	3 888 321,00	2 240 482,00	1 647 839,00	4 351 455,05
2115	Terrains bâtis	9 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
21561	Matériel roulant	2 419 043,00	7 807,92		1 899 132,00	1 899 132,00	1 803 432,00	95 700,00	1 906 939,92
21568	Autre matériel, outillage incendie	1 051 632,00	108 169,71		884 900,00	884 900,00	0,00	884 900,00	993 069,71
21578	Autre matériel technique	178 147,00	52 788,67		391 169,00	391 169,00	234 550,00	156 619,00	443 957,67
21828	Autres matériels de transport	547 614,00	0,00		162 500,00	162 500,00	144 500,00	18 000,00	162 500,00
21838	Autre matériel informatique	515 129,00	294 367,75		438 120,00	438 120,00	21 000,00	417 120,00	732 487,75
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	187 660,00	0,00		87 000,00	87 000,00	37 000,00	50 000,00	87 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	34 000,00	0,00		22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	4 979 901,00	32 437,46	0,00	4 681 779,00	4 681 779,00	3 200 815,00	1 480 964,00	4 714 216,46
2313	Constructions	3 676 350,00	32 437,46		2 999 964,00	2 999 964,00	1 519 000,00	1 480 964,00	3 032 401,46
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2328	Autres immobilisations incorporelles	247 400,00	0,00		180 772,00	180 772,00	180 772,00	0,00	180 772,00
238	Avances commandes immo corporelles	1 055 151,00	0,00		1 501 043,00	1 501 043,00	1 501 043,00	0,00	1 501 043,00

SERVICE DÉPARTEMENTAL D INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS - SDIS 25 - BP (projet de budget) - 2026

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + vote) III = I + II
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		11 348 376,00	1 111 991,53	0,00	9 594 115,00	9 594 115,00	5 601 297,00	3 992 818,00	10 706 106,53
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	4 166 000,00	0,00		4 625 000,00	4 625 000,00		4 625 000,00	4 625 000,00
1641	Emprunts en euros	4 166 000,00	0,00		4 625 000,00	4 625 000,00		4 625 000,00	4 625 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	999,91	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	999,91	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		4 166 999,91	0,00	0,00	4 626 000,00	4 626 000,00	0,00	4 626 000,00	4 626 000,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		15 515 375,91	1 111 991,53	0,00	14 220 115,00	14 220 115,00	5 601 297,00	8 618 818,00	15 332 106,53
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	2 966 345,00			3 266 333,00	3 266 333,00		3 266 333,00	3 266 333,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	2 966 345,00			3 266 333,00	3 266 333,00		3 266 333,00	3 266 333,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	56 309,00			50 085,00	50 085,00		50 085,00	50 085,00
13913	Subv. transf. Départements	0,00			320 000,00	320 000,00		320 000,00	320 000,00
139148	Subv. transf. Autres communes	640 018,00			640 018,00	640 018,00		640 018,00	640 018,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	1 632,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139314	Fonds d'aide à l'investissement des SDIS	12 993,00			838,00	838,00		838,00	838,00
198	Neutralisation des amortissements	2 255 393,00			2 255 392,00	2 255 392,00		2 255 392,00	2 255 392,00

SERVICE DÉPARTEMENTAL D INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS - SDIS 25 - BP (projet de budget) - 2026

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	Pour information TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
281561	Matériel roulant	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21561	Matériel roulant	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 966 345,00			3 266 333,00	3 266 333,00		3 266 333,00	3 266 333,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le


ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

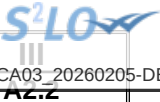
Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

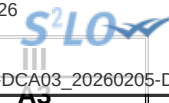


Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		18 481 720,00	0,00	17 486 448,00	17 486 448,00	17 486 448,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 226 301,00	0,00	817 348,00	817 348,00	817 348,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	1 030 197,00	0,00	754 058,00	754 058,00	754 058,00
13148	Subv. transf. Autres communes	196 104,00	0,00	63 290,00	63 290,00	63 290,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	7 584 811,00	0,00	6 805 472,00	6 805 472,00	6 805 472,00
1641	Emprunts en euros	7 584 811,00	0,00	6 805 472,00	6 805 472,00	6 805 472,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		8 811 112,00	0,00	7 622 820,00	7 622 820,00	7 622 820,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	900 000,00	0,00	900 000,00	900 000,00	900 000,00
10222	FCTVA	900 000,00	0,00	900 000,00	900 000,00	900 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
1383	Subv non transf Départements	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	80 000,00	0,00	178 000,00	178 000,00	178 000,00
Total des recettes financières		1 980 000,00	0,00	2 078 000,00	2 078 000,00	2 078 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		10 791 112,00	0,00	9 700 820,00	9 700 820,00	9 700 820,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	7 690 608,00		7 785 628,00	7 785 628,00	7 785 628,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	10 439,00		10 439,00	10 439,00	10 439,00
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	0,00		0,00	0,00	0,00

SERVICE DÉPARTEMENTAL D INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS - SDIS 25 - BP (projet de budget) - 2026

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

TOTAL

ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote	Publié le
			I		II	III = I + II
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	0,00		80 000,00	80 000,00	80 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	297 210,00		561 059,00	561 059,00	561 059,00
281311	Bâtiments administratifs	96 000,00		96 000,00	96 000,00	96 000,00
281312	Bâtiments scolaires	0,00		2 797 651,00	2 797 651,00	2 797 651,00
281315	Centres d'incendie et de secours	2 797 652,00		0,00	0,00	0,00
281561	Matériel roulant	2 152 803,00		2 021 148,00	2 021 148,00	2 021 148,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	1 339 425,00		1 183 875,00	1 183 875,00	1 183 875,00
281578	Autre matériel technique	131 513,00		149 676,00	149 676,00	149 676,00
281828	Autres matériels de transport	351 174,00		350 117,00	350 117,00	350 117,00
281838	Autre matériel informatique	331 860,00		381 707,00	381 707,00	381 707,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	129 136,00		116 970,00	116 970,00	116 970,00
28188	Autres immo. corporelles	53 396,00		36 986,00	36 986,00	36 986,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00		0,00	0,00	0,00
2328	Autres immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		7 690 608,00		7 785 628,00	7 785 628,00	7 785 628,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE****DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		60 729 862,00	544 702,49	0,00	61 580 545,00	61 580 545,00	6 800,00	61 573 745,00	62 125 247,49
011	Charges à caractère général (3)	8 574 145,00	544 702,49	0,00	8 690 391,00	8 690 391,00	6 800,00	8 683 591,00	9 235 093,49
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	43 357 959,00	0,00		43 949 376,00	43 949 376,00		43 949 376,00	43 949 376,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	255 650,00	0,00	0,00	245 650,00	245 650,00	0,00	245 650,00	245 650,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		52 187 754,00	544 702,49	0,00	52 885 417,00	52 885 417,00	6 800,00	52 878 617,00	53 430 119,49
66	Charges financières	845 000,00	0,00		905 000,00	905 000,00		905 000,00	905 000,00
67	Charges spécifiques (3)	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	5 000,00			3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		851 500,00	0,00	0,00	909 500,00	909 500,00		909 500,00	909 500,00
Total des dépenses réelles		53 039 254,00	544 702,49	0,00	53 794 917,00	53 794 917,00	6 800,00	53 788 117,00	54 339 619,49
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	7 690 608,00			7 785 628,00	7 785 628,00		7 785 628,00	7 785 628,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		7 690 608,00			7 785 628,00	7 785 628,00		7 785 628,00	7 785 628,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)**0,00****Total des dépenses de fonctionnement cumulées****62 125 247,49**

SERVICE DÉPARTEMENTAL D INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS - SDIS 25 - BP (projet de budget) - 2026

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

The logo for S2LO (Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs) features the text 'S2LO' in a stylized blue font, with a graphic element resembling a flame or a stylized 'O' to the right.

ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE****B****RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		58 213 046,00	0,00	59 309 275,00	59 309 275,00	59 309 275,00
013	Atténuations de charges (2)	150 000,00	0,00	257 000,00	257 000,00	257 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	600 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	54 329 867,00	0,00	54 894 108,00	54 894 108,00	54 894 108,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	166 834,00	0,00	391 834,00	391 834,00	391 834,00
Total des recettes de gestion des services		55 246 701,00	0,00	56 042 942,00	56 042 942,00	56 042 942,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		55 246 701,00	0,00	56 042 942,00	56 042 942,00	56 042 942,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	2 966 345,00		3 266 333,00	3 266 333,00	3 266 333,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		2 966 345,00		3 266 333,00	3 266 333,00	3 266 333,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)**3 885 488,59****Total des recettes de fonctionnement cumulées****63 194 763,59**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		60 729 862,00	544 702,49	0,00	61 580 545,00	61 580 545,00	6 800,00	61 573 745,00	62 125 247,49
011	Charges à caractère général (4)	8 574 145,00	544 702,49	0,00	8 690 391,00	8 690 391,00	6 800,00	8 683 591,00	9 235 093,49
60611	Eau et assainissement	47 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
60612	Energie - Electricité	910 000,00	0,00		1 090 000,00	1 090 000,00	0,00	1 090 000,00	1 090 000,00
60621	Combustibles	70 000,00	47,60		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 047,60
60622	Carburants	890 000,00	0,00		800 000,00	800 000,00	0,00	800 000,00	800 000,00
60623	Alimentation	308 069,00	0,00		288 424,00	288 424,00	0,00	288 424,00	288 424,00
60628	Autres fournitures non stockées	30 900,00	0,00		19 250,00	19 250,00	0,00	19 250,00	19 250,00
60631	Fournitures d'entretien	23 400,00	0,00		23 200,00	23 200,00	0,00	23 200,00	23 200,00
60632	Fournitures de petit équipement	333 361,00	5 547,19		304 612,00	304 612,00	0,00	304 612,00	310 159,19
60636	Habillement et vêtements de travail	355 431,00	0,00		347 159,00	347 159,00	0,00	347 159,00	347 159,00
6064	Fournitures administratives	39 700,00	367,47		32 600,00	32 600,00	0,00	32 600,00	32 967,47
60661	Médicaments	65 000,00	0,00		80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
60662	Vaccins et sérums	14 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	130 000,00	0,00		120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00
6068	Autres matières et fournitures	24 400,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
611	Contrats de prestations de services	379 654,00	198 033,02		406 248,00	406 248,00	0,00	406 248,00	604 281,02
6132	Locations immobilières	64 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
61351	Matériel roulant	0,00	357,60		0,00	0,00	0,00	0,00	357,60
61358	Autres	88 400,00	0,00		82 100,00	82 100,00	0,00	82 100,00	82 100,00
61521	Entretien terrains	65 000,00	0,00		65 000,00	65 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	503 800,00	0,00		630 000,00	630 000,00	0,00	630 000,00	630 000,00
61551	Entretien matériel roulant	672 500,00	51 024,51		552 500,00	552 500,00	0,00	552 500,00	603 524,51
61558	Entretien autres biens mobiliers	267 866,00	23 827,34		307 172,00	307 172,00	0,00	307 172,00	330 999,34
6156	Maintenance	974 489,00	107 211,51		997 735,00	997 735,00	0,00	997 735,00	1 104 946,51
6161	Multirisques	518 000,00	0,00		600 000,00	600 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00		6 800,00	6 800,00	6 800,00	0,00	6 800,00
6168	Autres primes d'assurance	71 100,00	0,00		77 000,00	77 000,00	0,00	77 000,00	77 000,00
617	Etudes et recherches	82 300,00	0,00		67 300,00	67 300,00	0,00	67 300,00	67 300,00
6182	Documentation générale et technique	49 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00

SERVICE DÉPARTEMENTAL D INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS - SDIS 25 - BP (projet de budget) - 2026

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

Pour

ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
6184	Versements à des organismes de formation	485 412,00	103 476,03		358 568,00	358 568,00	0,00	358 568,00	462 044,03
6185	Frais de colloques et de séminaires	3 000,00	0,00		6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
6188	Autres frais divers	5 700,00	0,00		26 300,00	26 300,00	0,00	26 300,00	26 300,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	38 000,00	0,00		38 000,00	38 000,00	0,00	38 000,00	38 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	6 500,00	0,00		6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	12 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6228	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	18 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	33 950,00	0,00		37 800,00	37 800,00	0,00	37 800,00	37 800,00
6236	Catalogues et imprimés	42 850,00	0,00		30 750,00	30 750,00	0,00	30 750,00	30 750,00
6241	Transports de biens	11 350,00	49,20		12 850,00	12 850,00	0,00	12 850,00	12 899,20
6247	Transports collectifs	6 300,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	223 273,00	32 623,85		217 831,00	217 831,00	0,00	217 831,00	250 454,85
6255	Frais de déménagement	2 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6261	Frais d'affranchissement	22 700,00	0,00		44 700,00	44 700,00	0,00	44 700,00	44 700,00
6262	Frais de télécommunications	260 600,00	12 648,00		272 352,00	272 352,00	0,00	272 352,00	285 000,00
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	18 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	306 000,00	0,01		319 000,00	319 000,00	0,00	319 000,00	319 000,01
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	42 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00		42 000,00	42 000,00	0,00	42 000,00	42 000,00
63513	Autres impôts locaux	34 000,00	0,00		34 000,00	34 000,00	0,00	34 000,00	34 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	20 140,00	9 489,16		5 140,00	5 140,00	0,00	5 140,00	14 629,16
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	43 357 959,00	0,00		43 949 376,00	43 949 376,00		43 949 376,00	43 949 376,00
6331	Versement mobilité	225 000,00	0,00		225 000,00	225 000,00		225 000,00	225 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	75 000,00	0,00		75 000,00	75 000,00		75 000,00	75 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	310 000,00	0,00		310 000,00	310 000,00		310 000,00	310 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	14 033 214,00	0,00		14 212 792,00	14 212 792,00		14 212 792,00	14 212 792,00
64112	SFT, indemnité de résidence	280 000,00	0,00		245 000,00	245 000,00		245 000,00	245 000,00
64113	NBI	165 000,00	0,00		170 000,00	170 000,00		170 000,00	170 000,00
64118	Autres indemnités	9 000 000,00	0,00		9 150 000,00	9 150 000,00		9 150 000,00	9 150 000,00
64131	Rémunérations	550 000,00	0,00		390 000,00	390 000,00		390 000,00	390 000,00

SERVICE DÉPARTEMENTAL D INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS - SDIS 25 - BP (projet de budget) - 2026

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

Pour

ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
6414	Personnel rémunéré à la vacation	8 575 661,00	0,00		8 312 000,00	8 312 000,00		8 312 000,00	8 312 000,00
64168	Autres emplois aidés	50 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	125 000,00	0,00		120 000,00	120 000,00		120 000,00	120 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 300 000,00	0,00		2 370 000,00	2 370 000,00		2 370 000,00	2 370 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	5 600 000,00	0,00		6 500 000,00	6 500 000,00		6 500 000,00	6 500 000,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	25 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	207 500,00	0,00		210 000,00	210 000,00		210 000,00	210 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
646	Allocation de vétérance	1 177 000,00	0,00		1 050 000,00	1 050 000,00		1 050 000,00	1 050 000,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	659 584,00	0,00		589 584,00	589 584,00		589 584,00	589 584,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	255 650,00	0,00	0,00	245 650,00	245 650,00	0,00	245 650,00	245 650,00
65311	Indemnités de fonction	33 000,00	0,00		33 000,00	33 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	109 000,00	0,00		109 000,00	109 000,00	0,00	109 000,00	109 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	90 650,00	0,00		80 650,00	80 650,00	0,00	80 650,00	80 650,00
6583	Pénalités sur marchés	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6584	Amendes fiscales et pénales	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65888	Autres	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		52 187 754,00	544 702,49	0,00	52 885 417,00	52 885 417,00	6 800,00	52 878 617,00	53 430 119,49
66	Charges financières	845 000,00	0,00		905 000,00	905 000,00		905 000,00	905 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	759 000,00	0,00		855 000,00	855 000,00		855 000,00	855 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	86 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
67	Charges spécifiques (4)	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00

Recueil des actes administratifs du SDIS 25 n° 4 du mois de février 2026
SERVICE DÉPARTEMENTAL D INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS - SDIS 25 - BP (projet de budget) - 2026

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

Pour

ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	5 000,00			3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	5 000,00			3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		851 500,00	0,00	0,00	909 500,00	909 500,00		909 500,00	909 500,00
Total des dépenses réelles		53 039 254,00	544 702,49	0,00	53 794 917,00	53 794 917,00	6 800,00	53 788 117,00	54 339 619,49
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	7 690 608,00			7 785 628,00	7 785 628,00		7 785 628,00	7 785 628,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	7 690 608,00			7 785 628,00	7 785 628,00		7 785 628,00	7 785 628,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		7 690 608,00			7 785 628,00	7 785 628,00		7 785 628,00	7 785 628,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	160 080,41
Montant des ICNE de l'exercice N-1	110 080,41
= Différence ICNE N – ICNE N-1	50 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

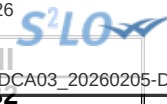
(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		58 213 046,00	0,00	59 309 275,00	59 309 275,00	59 309 275,00
013	Atténuations de charges (3)	150 000,00	0,00	257 000,00	257 000,00	257 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	150 000,00	0,00	257 000,00	257 000,00	257 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	600 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
70685	Inter. soumi. factur.(art L1424-42 CGCT)	600 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	54 329 867,00	0,00	54 894 108,00	54 894 108,00	54 894 108,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74711	Participation Etat emploi jeunes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	30 663 256,00	0,00	31 061 878,00	31 061 878,00	31 061 878,00
74748	Participation autres communes	3 535 606,00	0,00	3 560 355,00	3 560 355,00	3 560 355,00
74758	Participation autres groupements	20 124 100,00	0,00	20 264 970,00	20 264 970,00	20 264 970,00
747888	Autres	6 905,00	0,00	6 905,00	6 905,00	6 905,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	166 834,00	0,00	391 834,00	391 834,00	391 834,00
755	Dédits et pénalités perçus	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
75888	Autres	161 834,00	0,00	386 834,00	386 834,00	386 834,00
Total des recettes de gestion des services		55 246 701,00	0,00	56 042 942,00	56 042 942,00	56 042 942,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		55 246 701,00	0,00	56 042 942,00	56 042 942,00	56 042 942,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	2 966 345,00		3 266 333,00	3 266 333,00	3 266 333,00

SERVICE DÉPARTEMENTAL D INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS - SDIS 25 - BP (projet de budget) - 2026

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Voir l'assemblée II	Total III = I + II
77681	Neutralisation des amortissements	2 255 393,00		2 255 392,00	2 255 392,00	2 255 392,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	710 952,00		1 010 941,00	1 010 941,00	1 010 941,00
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		2 966 345,00		3 266 333,00	3 266 333,00	3 266 333,00

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

Total

ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

**IV – ANNEXES****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.900-5****FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens**

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



AZ.930-5

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****FONCTION 4-3 – APA**

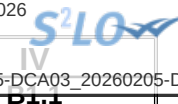
Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI**

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

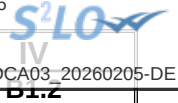
**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE****B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					75 383 333,25									
1641 Emprunts en euros (total)					75 383 333,25									
4MCONVCA (CO2392#002)	Crédit Agricole	17/12/2010	16/05/2011	31/08/2011	4 000 000,00	V	TAG03M	1,807	1,317		T	C	O	A-1
08742048 (08742048)	Banque Populaire	20/12/2016	27/12/2016	05/02/2017	1 600 000,00	F	FIXE	0,950	0,954		T	C	O	A-1
08987754 (08987754)	Banque Populaire	03/12/2025	12/12/2025	12/03/2026	2 700 000,00	F	FIXE	3,440	3,530		T	C	O	A-1
18192 (18192)	Société générale	24/12/2009	31/12/2009	31/03/2010	2 000 000,00	V	EURIBOR01M	0,450	0,498		T	C	N	A-1
87 08200 (8708200)	Caisse d'Epargne	20/09/2010	16/12/2010	25/03/2011	3 600 000,00	F	FIXE	2,950	2,996		T	P	O	A-1
8731745 (8731745)	Caisse d'Epargne	16/11/2010	23/12/2010	25/01/2011	3 000 000,00	F	FIXE	3,350	3,402		M	C	O	A-1
89 41085 (8941085)	Caisse d'Epargne	22/11/2011	25/02/2012	25/05/2012	500 000,00	F	FIXE	4,790	4,905		T	C	O	A-1
9002070 (9002070)	Caisse d'Epargne	09/03/2012	13/06/2012	25/07/2012	2 000 000,00	F	FIXE	4,850	4,998		M	C	O	A-1
BANQUE POSTALE (MON550511)	Caisse Française de Financement Local	24/12/2024	31/12/2024	01/04/2025	5 800 000,00	F	FIXE	3,140	3,179		T	C	O	A-1
C711751 (ex 08868601 BPFC) (C7	Crédit Foncier	24/12/2020	07/01/2021	07/04/2021	4 100 000,00	F	FIXE	0,260	0,260		T	C	O	A-1
C732024 (C732024)	Banque Populaire	20/12/2023	22/12/2023	22/12/2024	4 500 000,00	F	FIXE	3,580	3,597		A	C	O	A-1
Contrat 5862019 (EMPRUNT2019)	Caisse d'Epargne	13/12/2019	31/12/2019	25/05/2020	500 000,00	F	FIXE	0,510	0,526		T	C	O	A-1
F8703329-1/5648173 (762197G)	Caisse d'Epargne	03/12/2025	15/12/2025	25/03/2026	3 500 000,00	V	LIVRETA	2,550	2,618		T	C	N	A-1
MIN262151 (MIN262151-002)	DEXIA Crédit Local	04/09/2018	06/04/2009	01/08/2009	3 000 000,00	F	FIXE	3,810	3,861		T	C	O	A-1
MIN262151EUR/0278782/001 (MIN2	DEXIA Crédit Local	25/03/2009	06/04/2009	01/08/2009	3 000 000,00	F	FIXE	2,990	3,023		T	C	O	A-1
MIN262151EUR/0278782/003 (MIN2	DEXIA Crédit Local	11/09/2008	31/08/2012	01/10/2012	3 000 000,00	V	EURIBOR01M	0,306	0,083		M	C	O	A-1
MIN267532EUR/0285604/001 (MIR2	Bawag P.S.K.	15/02/2009	01/09/2010	01/12/2010	2 100 000,00	F	FIXE	3,290	3,380		T	C	O	A-1
MIN516138EUR (MIN516138)	La Banque Postale	22/12/2015	03/02/2017	01/06/2017	1 550 000,00	F	FIXE	1,770	1,797		T	C	O	A-1
MIS276590EUR (MIS276590)	DEXIA Crédit Local	18/11/2018	15/12/2011	01/04/2012	2 000 000,00	V	EURIBOR03M	3,037	2,535		T	C	O	A-1
MON262147EUR (MON262147)	DEXIA Crédit Local	11/09/2008	15/09/2008	01/12/2008	3 000 000,00	F	FIXE	4,780	4,939		T	C	O	A-1
MON502133EUR (MON502133)	La Banque Postale	12/12/2014	05/02/2015	01/06/2015	1 700 000,00	F	FIXE	1,750	1,784		T	C	O	A-1
MON506497/MON504308 (MON506497	La Banque Postale	28/08/2015	24/09/2015	01/01/2016	783 333,29	F	FIXE	1,510	1,545		T	C	O	A-1

SERVICE DÉPARTEMENTAL D INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS - SDIS 25 - BP (projet de budget) - 2026

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Publié le			
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	dicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
MON506498/MON504309 (MON506498	La Banque Postale	28/08/2015	24/09/2015	01/01/2016	799 999,96	F	FIXE	1,530	1,565		T	C	O	A-1
MON508275/MON506838 (MON508275	La Banque Postale	22/12/2015	08/01/2016	01/05/2016	1 450 000,00	F	FIXE	1,500	1,523		T	C	O	A-1
MON520280/MON519059 (MON520280	La Banque Postale	21/12/2017	31/12/2017	01/05/2018	5 200 000,00	F	FIXE	1,050	1,061		T	C	O	A-1
MON527068EUR ex MON524287EUR	La Banque Postale	27/12/2018	28/12/2018	01/06/2019	2 700 000,00	F	FIXE	1,260	1,278		T	C	O	A-1
MON540423EUR (MON540423)	La Banque Postale	20/12/2021	29/12/2021	01/04/2022	3 500 000,00	F	FIXE	0,510	0,532		T	C	O	A-1
MON543767EUR (MON543767EUR)	La Banque Postale	26/12/2022	30/12/2022	01/04/2023	3 800 000,00	F	FIXE	3,150	3,235		T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

SERVICE DÉPARTEMENTAL D INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS - SDIS 25 - BP (projet de budget) - 2026

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

S²LO

ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Publié le			
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	dité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					75 383 333,25									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		37 134 439,09					4 624 655,19	854 203,82	0,00	97 570,40
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		37 134 439,09					4 624 655,19	854 203,82	0,00	97 570,40
4MCONVCA (CO2392#002)	N	0,00	A-1	1 100 000,00	5,42	V	EURIBOR03M	2,740	200 000,00	28 263,07	0,00	2 170,40
08742048 (08742048)	N	0,00	A-1	639 999,88	5,84	F	FIXE	0,950	106 666,68	5 700,00	0,00	784,78
08987754 (08987754)	N	0,00	A-1	2 700 000,00	14,95	F	FIXE	3,440	180 000,00	90 558,00	0,00	4 816,00
18192 (18192)	N	0,00	A-1	400 000,00	4,00	F	FIXE	3,180	100 000,00	11 679,88	0,00	26,50
87 08200 (8708200)	N	0,00	A-1	522 604,22	1,98	F	FIXE	2,950	257 462,23	12 586,09	0,00	152,09
8731745 (8731745)	N	0,00	A-1	750 000,00	4,98	F	FIXE	3,350	150 000,00	22 821,88	0,00	378,23
89 41085 (8941085)	N	0,00	A-1	156 250,00	6,15	F	FIXE	4,790	25 000,00	7 035,31	0,00	632,10
9002070 (9002070)	N	0,00	A-1	200 000,18	1,48	F	FIXE	4,850	133 333,32	6 736,11	0,00	60,84
BANQUE POSTALE (MON550511)	N	0,00	A-1	5 509 999,99	14,00	F	FIXE	3,140	386 666,68	168 461,00	0,00	40 218,17
C711751 (ex 08868601 BPFC) (C7	N	0,00	A-1	2 801 666,73	10,02	F	FIXE	0,260	273 333,32	7 017,83	0,00	1 536,24
C732024 (C732024)	N	0,00	A-1	3 900 000,00	12,98	F	FIXE	3,530	300 000,00	139 620,00	0,00	3 530,96
Contrat 5862019 (EMPRUNT2019)	N	0,00	A-1	308 333,41	9,15	F	FIXE	0,510	33 333,32	1 508,76	0,00	141,01
F8703329-1/5648173 (762197G)	N	0,00	A-1	3 500 000,00	19,98	V	LIVRETA	2,550	175 000,00	88 788,25	0,00	1 648,65
MIN262151 (MIN262151-002)	N	0,00	A-1	525 000,00	3,33	F	FIXE	3,810	150 000,00	17 859,38	0,00	2 368,31
MIN262151EUR/0278782/001 (MIN2	N	0,00	A-1	525 000,00	3,33	V	EURIBOR03M	2,240	150 000,00	10 584,37	0,00	1 412,53
MIN262151EUR/0278782/003 (MIN2	N	0,00	A-1	1 012 500,00	6,67	V	EURIBOR01M	2,141	150 000,00	20 717,26	0,00	1 615,39
MIN267532EUR/0285604/001 (MIR2	N	0,00	A-1	414 473,62	3,67	F	FIXE	3,290	110 526,32	12 439,23	0,00	861,10
MIN516138EUR (MIN516138)	N	0,00	A-1	645 833,45	6,17	F	FIXE	1,770	103 333,32	10 745,38	0,00	826,86
MIS276590EUR (MIS276590)	N	0,00	A-1	144 444,63	1,00	V	EURIBOR01M	4,211	133 333,32	3 700,75	0,00	42,82
MON262147EUR (MON262147)	N	0,00	A-1	412 500,00	2,67	F	FIXE	4,780	150 000,00	17 257,79	0,00	1 080,48
MON502133EUR (MON502133)	N	0,00	A-1	481 666,81	4,17	F	FIXE	1,750	113 333,32	7 685,42	0,00	555,06
MON506497/MON504308 (MON506497	N	0,00	A-1	116 666,49	1,50	F	FIXE	1,510	66 666,68	1 384,17	0,00	188,75

SERVICE DÉPARTEMENTAL D INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS - SDIS 25 - BP (projet de budget) - 2026

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

SLOW

ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
MON506498/MON504309 (MON506498)	N	0,00	A-1	133 333,16	1,75	F	FIXE	1,530	66 666,68	1 657,50	0,00	255,00
MON508275/MON506838 (MON508275)	N	0,00	A-1	507 499,87	5,08	F	FIXE	1,500	96 666,68	7 068,74	0,00	1 021,50
MON520280/MON519059 (MON520280)	N	0,00	A-1	2 513 333,23	7,08	F	FIXE	1,050	346 666,68	25 025,00	0,00	3 771,06
MON527068EUR ex MON524287EUR	N	0,00	A-1	1 485 000,00	8,17	F	FIXE	1,260	180 000,00	18 106,20	0,00	1 415,93
MON540423EUR (MON540423)	N	0,00	A-1	2 625 000,05	11,00	F	FIXE	0,510	233 333,32	13 120,58	0,00	3 117,14
MON543767EUR (MON543767EUR)	N	0,00	A-1	3 103 333,37	12,00	F	FIXE	3,150	253 333,32	96 075,87	0,00	22 942,50
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		37 134 439,09					4 624 655,19	854 203,82	0,00	97 570,40

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

SERVICE DÉPARTEMENTAL D INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS - SDIS 25 - BP (projet de budget) - 2026

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

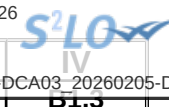
Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

S²LO

ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

SERVICE DÉPARTEMENTAL D INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS - SDIS 25 - BP (projet de budget) - 2026

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

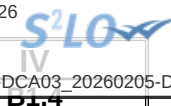
Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE



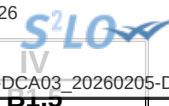
IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	28	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	37 134 439,09	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME****B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

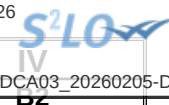
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES****B1.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
----------	-----------------------------	------------------------	----------------



IV – ANNEXES

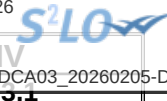
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Matériel de sport et matériel de formation médico secourisme	5	19/10/2023
L	Mobilier (bureau. vestiaire. armoire. etc)	10	19/10/2023
L	literie, chaise, établi	5	19/10/2023
L	Appareil de chauffage	10	19/10/2023
L	Matériel électroménager (gros matériel)	5	19/10/2023
L	Matériel électroménager (petit matériel)	2	19/10/2023
L	Bâtiments	25	19/10/2023
L	Véhicules légers (VL, VLU)	8	19/10/2023
L	Matériel de transport (VTU, VSAV, VLHR, VPCC, autres camionnettes, remorques, bateaux)	10	19/10/2023
L	Réparation sur tous véhicules = durée amortissement restante	0	19/10/2023
L	Matériel roulant de secours et de lutte contre l'incendie (PTAC > 3,5 tonnes)	18	19/10/2023
L	Echelles aériennes	20	19/10/2023
L	Compresseurs fixes, pont élévateur, machine à nettoyer les tuyaux	16	19/10/2023
L	Petit matériel d'intervention avec ou sans moteur	8	19/10/2023
L	Habillement (rangers, casques, surpantalons, veste textile, ceinturons, EPI)	5	19/10/2023
L	Bottes, rangers	5	19/10/2023
L	Tuyaux, lances, pièces de jonctions	5	19/10/2023
L	Matériel équipes spécialisées	5	19/10/2023
L	Appareil respiratoire isolant	5	19/10/2023
L	Extincteur	10	19/10/2023
L	Détecteur de gaz (hors détecteur 24 mois)	4	19/10/2023
L	Désincarcération	10	19/10/2023
L	Petit matériel de bureau (massicot. plastifieuse)	5	19/10/2023
L	Outils pour atelier	5	19/10/2023
L	Signalisation et balisage	5	19/10/2023
L	Structure PMA	8	19/10/2023
L	Cardiofréquencemètre	5	19/10/2023
L	Equipement radio	8	19/10/2023
L	Matériel téléphonique	8	19/10/2023
L	Matériels électroniques (matériel HIFI. TV)	5	19/10/2023
L	Licences et extension	6	19/10/2023

SERVICE DÉPARTEMENTAL D INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS - SDIS 25 - BP (projet de budget) - 2026

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)		CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Envoyé en préfecture le 12/02/2026 Reçu en préfecture le 12/02/2026 Publié le ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE	
L	Matériel informatique (ordinateur. imprimantes. écrans)	6		19/10/2023	
L	Serveurs	4		19/10/2023	
L	Matériel Antares	8		19/10/2023	
L	Moniteur (multiparamétrique)	8		19/10/2023	
L	Marché défibrillateur semi automatiques	7		19/10/2023	
L	Petit matériel médical	5		19/10/2023	

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N****PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

SERVICE DÉPARTEMENTAL D INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS - SDIS 25 - BP (projet de budget) - 2026

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice	SOLDE
					D	E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

S²LO

IV

B3.2

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS****B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
RISQUES ET CHARGES	RISQUES ET CHARGES	14 392,00	0	11 392,00	3 000,00	0,00

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

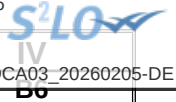
(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

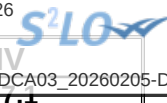
(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS****Prêts (compte 274)**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)**

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur départemental adjoint - SDIS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		68,00	2,00	70,00	62,70	2,00	64,70
1 CHARGE DE COMMUNICATION	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 CHEF DE SERVICE	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 SECRETAIRE-ASSISTANTE DE GESTION	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A	A	8,00	0,00	8,00	6,00	1,00	7,00
B	B	24,00	0,00	24,00	22,30	1,00	23,30
C	C	36,00	2,00	38,00	34,40	0,00	34,40
FILIERE TECHNIQUE (c)		39,00	0,50	39,50	34,30	2,20	36,50
1 CHEF DE BUREAU	B C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 COORDINATEUR LOGISTIQUE	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 LOGISTICIEN	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 SECRETAIRE-ASSISTANTE DE GESTION	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	11,00	0,50	11,50	9,80	0,00	9,80
AGENT DE MAITRISE	C	11,00	0,00	11,00	9,50	1,00	10,50
B	B	13,00	0,00	13,00	11,00	1,20	12,20

SERVICE DÉPARTEMENTAL D INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS - SDIS 25 - BP (projet de budget) - 2026

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le 0,00



ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE

FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00		
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00		
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		419,00	0,00	419,00	411,20	0,00	411,20
ADJUDANTS	C	132,00	0,00	132,00	131,80	0,00	131,80
CADRE DE SANTE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CAPITAINES	A	11,00	0,00	11,00	11,00	0,00	11,00
CAPORAUX SAPEURS	C	42,00	0,00	42,00	42,00	0,00	42,00
CAPORAUX-CHEF	C	57,00	0,00	57,00	56,40	0,00	56,40
COMMANDANTS	A	17,00	0,00	17,00	16,00	0,00	16,00
INFIRMIERS HORS CLASSE	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
LIEUTENANTS 1ÈRE CLASSE	B	25,00	0,00	25,00	24,00	0,00	24,00
LIEUTENANTS 2ÈME CLASSE	B	32,00	0,00	32,00	31,00	0,00	31,00
LIEUTENANTS HORS CLASSE	B	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
LIEUTENANTS-COLONELS	A	6,00	0,00	6,00	5,10	0,00	5,10
MEDECINS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
MEDECINS HORS CLASSE	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
PHARMACIENS HORS CLASSE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
SERGENTS	C	81,00	0,00	81,00	78,90	0,00	78,90
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		526,00	2,50	528,50	508,20	4,20	512,40

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
1 CHARGE DE COMMUNICATION	B	ADM	401	0,00	332-8-1°	CDD
1 CHEF DE BUREAU	B	TECH	401	0,00	332-8-1°	CDI
1 CHEF DE BUREAU	C	TECH	597	0,00	332-8-1°	CDI
1 CHEF DE SERVICE	A	ADM	1015	0,00	332-8-1°	CDI
1 CHEF DE SERVICE	A	ADM	444	0,00	332-8-1°	CDD
1 COORDINATEUR LOGISTIQUE	B	TECH	401	0,00	332-8-1°	CDD
1 LOGISTICIEN	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
1 SECRETAIRE-ASSISTANTE DE GESTION	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
1 SECRETAIRE-ASSISTANTE DE GESTION	C	ADM	367	0,00	332-13	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

SERVICE DÉPARTEMENTAL D INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS - SDIS 25 - BP (projet de budget) - 2026

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

S²LO

ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****B10****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT****LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

S²LO

IV

B11.2

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES****LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES**

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

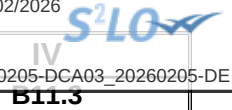
(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE****LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE****C1.1****DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS*****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)***

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	514 536,09	514 536,09
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-1 111 991,53	-1 111 991,53
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-597 455,44	-597 455,44

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	597 455,44	597 455,44
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-597 455,44	-597 455,44
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	5 635 941,00	5 635 941,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	9 863 628,00	9 863 628,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	4 227 687,00	4 227 687,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES****C1.2****DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		5 635 941,00	I 5 635 941,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		4 625 000,00	4 625 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	4 625 000,00	4 625 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 010 941,00	1 010 941,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	1 010 941,00	1 010 941,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		9 863 628,00	III 9 863 628,00
Ressources propres externes de l'année (a)		1 900 000,00	1 900 000,00
10222	FCTVA	900 000,00	900 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	1 000 000,00	1 000 000,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		7 963 628,00	7 963 628,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	10 439,00	10 439,00
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	0,00	0,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	80 000,00	80 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	561 059,00	561 059,00
281311	Bâtiments administratifs	96 000,00	96 000,00
281312	Bâtiments scolaires	2 797 651,00	2 797 651,00
281315	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00
281561	Matériel roulant	2 021 148,00	2 021 148,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	1 183 875,00	1 183 875,00
281578	Autre matériel technique	149 676,00	149 676,00
281828	Autres matériels de transport	350 117,00	350 117,00
281838	Autre matériel informatique	381 707,00	381 707,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	116 970,00	116 970,00
28188	Autres immo. corporelles	36 986,00	36 986,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	178 000,00	178 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

SERVICE DÉPARTEMENTAL D INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS - SDIS 25 - BP (projet de

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
- (5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE****D1****LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT****D5.1**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

SERVICE DÉPARTEMENTAL D INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS - SDIS 25

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

S²LOW

ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 20

Nombre de membres présents : 0 17

Nombre de suffrages exprimés : 0 17

VOTES :

Pour : 0 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 31/12/2025

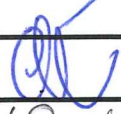
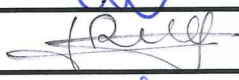
Présenté par LA PRESIDENTE (1),

A BESANCON, le 05/02/2026

Délibéré par l'assemblée LE CONSEIL D ADMINISTRATION(2), réunie en session

A BESANCON, le 05/02/2026

Les membres de l'assemblée délibérante LE CONSEIL D ADMINISTRATION (2),(3).

BARTHELET Catherine (TITULAIRE)	
BEAUDREY Bruno (SUPPLEANT)	/
BILLOT Olivier (SUPPLEANT)	/
BORGERHOFF Priscilla (SUPPLEANT)	/
BOUQUIN Christine (TITULAIRE)	
BRAND Marie-Paule (TITULAIRE)	
BÔLE Cédric (TITULAIRE)	visioconférence
CHARLET Damien (TITULAIRE)	visioconférence
CHOUX Monique (SUPPLEANT)	/
DALLAVALLE Claude (TITULAIRE)	
DURAI Marie-Christine (SUPPLEANT)	/
FAGAUT Ludovic (TITULAIRE)	/
GAUTIER Philippe (TITULAIRE)	/
GENRE Patrick (TITULAIRE)	visioconférence
GRENIER Jean-Claude (SUPPLEANT)	/
GUYEN Chantal (SUPPLEANT)	/
GUYON Jean-Luc (TITULAIRE)	/
INVERNIZZI Laurence (SUPPLEANT)	/
KRUCIEN Raphaël (SUPPLEANT)	/

SERVICE DÉPARTEMENTAL D INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS - SDIS 25 -

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

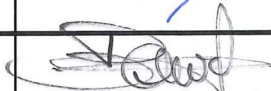
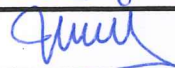
ID : 025-282500016-20260205-DCA03_20260205-DE

S²LOW

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

LEROY Géraldine (TITULAIRE)	
LIME-VIEILLE Patricia (SUPPLEANT)	/
LOIZON Béatrix (TITULAIRE)	visioconférence
MAILLARD Valérie (SUPPLEANT)	/
MAIRE DU POSEY Thierry (SUPPLEANT)	/
MARECHAL Philippe (TITULAIRE)	
MAURICE Yves (SUPPLEANT)	/
PAUTHIER Jean-Luc (SUPPLEANT)	/
RADREAU Sophie (SUPPLEANT)	/
ROGEOZ Florence (TITULAIRE)	
SOURISSEAU Nathan (SUPPLEANT)	/
TAILLARD Fabrice (TITULAIRE)	
TISSOT-TRULLARD Géraldine (SUPPLEANT)	/
UBBIALI Georges (SUPPLEANT)	/
VERNIER Joël (TITULAIRE)	visioconférence
VERNIER Thierry (TITULAIRE)	visioconférence
VINET Michel (TITULAIRE)	
VIVOT Romuald (SUPPLEANT)	/
VOIDEY Martine (TITULAIRE)	visioconférence
YUGO Aly (TITULAIRE)	

Certifié exécutoire par LA PRESIDENTE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

La Présidente du conseil d'administration
du SDIS
Christine BOUQUIN



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

PREVISION D'AFFECTATION DU RESULTAT ET REPRISE ANTICIPEE

Sur convocation envoyée le mardi 30 décembre 2025, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours s'est réuni le jeudi 05 février 2026 à 10h00, au siège du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, 10 chemin de la Clairière à Besançon, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 17 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON (visioconférence), M. Michel VIENET, M. Thierry VERNIER (visioconférence), Mme Florence ROGEBOSZ, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY (visioconférence), M. Claude DALLAVALLE, Mme Géraldine LEROY, M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Joël VERNIER (visioconférence), M. Patrick GENRE (visioconférence), M. Cédric BÔLE, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme la Médecin de classe exceptionnelle Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Arnault ANGONIN, Mme l'Adjudante Fanny BOURDIN (visioconférence), M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN (visioconférence), M. l'Adjudant-chef Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. Didier MOREAU, M. le Lieutenant Dominique MARTIN, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

Membre de droit

- Mme Jennifer ROUSSELLE, directrice de cabinet, représentant M. le Préfet.

Le payeur départemental

- M. Laurent MARTIN.

ETAIENT EXCUSES

- M. le Préfet du Doubs, M. Jean-Luc GUYON, M. Romuald VIVOT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, M. Philippe GAUTIER, Mme la Lieutenant Fanny GRISON.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA04_20260205-DE

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ M. le Colonel hors classe Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, M. le Commandant Charles CLAUDET, Mme la Commandante Carole COMBEFREYROUX, M. le Commandant Sébastien FREIDIG, M. le Commandant Hervé MARCHAL, Mme Sylvie CONTET, Mme Céline PETITJEAN, M. Nicolas UHEL, Mme Séverine BONNET, Mme Géraldine HINZ.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA04_20260205-DE

PREVISION D'AFFECTATION DU RESULTAT ET REPRISE ANTICIPEE

L'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité pour le SDIS de reprendre par anticipation les résultats prévisionnels de l'exercice 2025. Cette reprise doit intervenir entre la fin de la journée complémentaire et la date limite du vote du budget.

Les résultats prévisionnels de l'exercice 2025 à l'arrêté des comptes s'apprécient section par section en prenant en compte les opérations de l'exercice et les résultats antérieurs reportés.

Si des différences sont constatées entre ce compte financier unique prévisionnel et le compte financier unique définitif, elles seront reprises et corrigées par une première décision modificative.

Dans le cadre des opérations de clôture d'exercice, le résultat prévisionnel 2025 a été arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

Total dépenses	58 716 291,26 €
Total recettes	59 710 265,68 €
Solde de l'exercice 2025	993 974,42 €
Excédent 2024 reporté	3 488 969,61 €
Résultat de fonctionnement	4 482 944,03 €
<i>Virement à la section d'investissement inscrit au budget 2025</i>	0,00 €
Résultat après virement	4 482 944,03 €
<i>Dépenses reportées</i>	544 702,49 €

Il est proposé de reprendre par anticipation ce résultat au budget 2026 et de l'affecter comme ci-dessous :

- un virement à hauteur de 597 455,44 € au compte 1068 (recettes d'investissement) de la section d'investissement (correspondant au besoin de financement de la section d'investissement) ;
- l'inscription d'un montant de 3,9 M€ à la ligne 002 (recettes de fonctionnement) « résultat de fonctionnement reporté » (4 482 944,03 € - 597 455,44 €) ; ce résultat permettra la couverture des reports de dépenses sur 2026 qui ont été chiffrées à 544 702,49 € ;
- l'inscription d'un montant de 514 536,09 € à la ligne 001 (recettes d'investissement) « solde d'exécution d'investissement reporté » correspondant à la reprise par anticipation du résultat excédentaire de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 025-282500016-20260205-DCA04_20260205-DE

**Section d'investissement**

Total dépenses	18 730 634,33 €
Total recettes	19 832 731,52 €
Solde de l'exercice 2025	1 102 097,19 €
Résultat 2024 reporté	- 587 561,10 €
Résultat cumulé	514 536,09 €
Dépenses 2025 reportées	1 111 991,53 €
Besoin de financement 2025	- 597 455,44 €
Virement de la section de fonctionnement inscrit au budget 2025	- €
Solde avec prise en compte du virement	- 597 455,44 €

Le besoin total de financement de la section d'investissement s'élève à 597 455,44 €. Il intègre les dépenses engagées en fin d'année 2025 pour lesquelles la facture n'est pas parvenue avant la fin de l'exercice et qui sont reportées sur le budget 2026 (elles ont été chiffrées à 1 111 991,53 €) cumulées au résultat excédentaire 2025 de la section d'investissement.

Ce besoin est couvert par un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement dégagé.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- *approuvent l'affectation partielle du résultat prévisionnel de fonctionnement à la section d'investissement, à hauteur de 597 455,44 €, par une inscription budgétaire au compte 1068 du budget 2026 ;*
- *approuvent la constatation d'un solde d'exécution prévisionnel 2025 de la section de fonctionnement de 3 885 488,59 € reporté en recette de fonctionnement au budget primitif 2026 à la ligne 002, permettant notamment la couverture des reports de dépenses sur 2026 à hauteur de 544 702,49 € ;*
- *approuvent la constatation d'un solde d'exécution prévisionnel 2025 de la section d'investissement excédentaire de 514 536,09 € reporté en recette d'investissement au budget primitif 2026 à la ligne 001 ; ce résultat, ainsi que les reports (1 111 991,53 €) étant couverts par un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement dégagé à hauteur de 597 455,44 €.*

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration,



Christine BOUQUIN
Présidente du Conseil
d'Administration du SDIS
10 févr. 2026

Christine BOUQUIN



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
Etablissement public
 Corps départemental de sapeurs-pompiers

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

S²LOW

ID : 025-282500016-20260205-DCA04_20260205-DE

GROUPEMENT DES SERVICES ADMINISTRATIFS
 ET FINANCIERS
 SERVICE FINANCES

Affaire suivie par : Céline BRUBACH

☎ 03 81 85 36 07

Celine.brubach@sdis25.fr

FICHE DE CALCUL DES RESULTATS PREVISIONNELS REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS – ANNEE 2025		
Application de l'article R2311-13 du CGCT dans les conditions fixées au quatrième alinéa de l'article L2311-5 du même code.		
Solde d'exécution de la section de fonctionnement		
Dépenses de Fonctionnement 2025		58 716 291,26 €
Recettes de Fonctionnement 2025		59 710 265,68 €
Résultat de l'exercice 2025		993 974,42 €
Résultat antérieur reporté	+	3 488 969,61 €
Résultat à affecter	=	4 482 944,03 €
Virement à la section Investissement inscrit au BP 2025	-	0 €
Résultat après virement	=	4 482 944,03 €
Solde d'exécution de la section d'Investissement		
Dépenses d'Investissement 2025		18 730 634,33 €
Recettes d'Investissement 2025		19 832 731,52 €
Résultat de l'exercice 2025		1 102 097,19 €
Résultat antérieur reporté	+	- 587 561,10 €
Résultat d'Investissement	=	514 536,09 €
RAR et reports		
Report dépenses de Fonctionnement		544 702,49 €
RAR dépenses Investissement		1 111 991,53 €
RAR recettes Investissement		0 €
Solde des RAR Investissement		- 1 111 991,53 €
Besoin de Financement Invest		- 597 455,44 €
Affectation du résultat		
Affectation au 1068		597 455,44 €
Résultat 2025 reporté au 001 (RI)		514 536,09 €
Résultat 2025 reporté au 002 (RF)		3 885 488,59 €



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

SUBVENTIONS 2026

Sur convocation envoyée le mardi 30 décembre 2025, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours s'est réuni le jeudi 05 février 2026 à 10h00, au siège du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, 10 chemin de la Clairière à Besançon, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 17 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON (visioconférence), M. Michel VIENET, M. Thierry VERNIER (visioconférence), Mme Florence ROGEBOS, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY (visioconférence), M. Claude DALLAVALLE, Mme Géraldine LEROY, M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Joël VERNIER (visioconférence), M. Patrick GENRE (visioconférence), M. Cédric BÔLE, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme la Médecin de classe exceptionnelle Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Arnault ANGONIN, Mme l'Adjudante Fanny BOURDIN (visioconférence), M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN (visioconférence), M. l'Adjudant-chef Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. Didier MOREAU, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

Membre de droit

- ▶ Mme Jennifer ROUSSELLE, directrice de cabinet, représentant M. le Préfet.

Le payeur départemental

- ▶ M. Laurent MARTIN.

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Jean-Luc GUYON, M. Romuald VIVOT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, M. Philippe GAUTIER, M. le Lieutenant Dominique MARTIN, Mme la Lieutenant Fanny GRISON.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA05_20260205-DE

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ M. le Colonel hors classe Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, M. le Commandant Charles CLAUDET, Mme la Commandante Carole COMBEFREYROUX, M. le Commandant Sébastien FREIDIG, M. le Commandant Hervé MARCHAL, Mme Sylvie CONTET, Mme Céline PETITJEAN, M. Nicolas UHEL, Mme Séverine BONNET, Mme Géraldine HINZ.

SUBVENTIONS 2026

Le Service départemental d'incendie et de secours du Doubs apporte son appui financier à plusieurs associations dont l'objet est en relation avec l'activité du service.

Au titre de l'année 2026, il vous est proposé un montant global de l'enveloppe mobilisée au titre des subventions versées aux associations à hauteur de 80 650 €, avec une diminution par rapport à 2025 de - 11 % (90 650 €).

En effet, les crédits disponibles pour cette enveloppe ont été réduits de 10 K€ comme le mentionnait le document d'orientations budgétaires 2026 (DOB 2026).

1/ Comité des œuvres sociales du SDIS (COS)

Le COS est une association régie par la loi 1901 qui gère les prestations d'action sociale des agents du SDIS 25.

Ces prestations sont définies par le conseil d'administration du SDIS.

Les relations entre le COS et le SDIS font l'objet d'une convention signée le 22 février 2011, modifiée par un premier avenant signé le 28 mars 2014 et un second signé le 22 mars 2016.

La subvention du COS pour l'année 2026 s'élève à **589 584 €** (diminution du montant attribué N-1 de 70 K€ comme mentionné dans le DOB 2026) à répartir entre les prestations servies aux agents et les frais de fonctionnement. La subvention versée par le SDIS doit couvrir 100 % des dépenses prévisionnelles de l'association pour l'année 2026.

2/ Union départementale des sapeurs-pompiers du Doubs (UDSP 25)

L'union départementale des sapeurs-pompiers du Doubs est une association regroupant 3 495 adhérents durant l'année 2025. Ses adhérents sont des sapeurs-pompiers actifs (2 410), d'anciens sapeurs-pompiers (745), des personnels administratifs techniques spécialisés (57), des jeunes sapeurs-pompiers (330) et des membres associés (10).

L'UDSP intervient dans différents domaines, parmi lesquels :

- la solidarité : l'association met en œuvre des actions auprès de ses adhérents en difficulté (aide à la reconversion professionnelle...), apporte son soutien face à certaines difficultés (maladie, accident de la vie...) et contribue au financement des actions de l'œuvre des pupilles orphelins de sapeurs-pompiers ;
- la mise en place d'une commission sociale élargie pour gérer les difficultés liées à la crise économique en sortie de crise sanitaire (partenariat UDSP 25/SDIS 25) ;
- la formation du grand public au secourisme ;
- les actions de développement du volontariat avec notamment la mise en valeur des outils de communication ;
- l'animation de la réserve citoyenne créée en 2019 ;
- le sport : l'UDSP anime 14 sections sportives (200 sportifs) avec la création récente d'une équipe départementale de foot féminin et d'une section moto ;
- la mise en place de dispositifs prévisionnels de secours (DPS), l'UDSP disposant des agréments nécessaires ;
- un partenariat avec le SDIS 25 dans le cadre de formations premiers secours citoyen (PSC) organisées pour le compte du ministère de la Justice (convention de sécurité routière).
Le SDIS 25 rembourse *via* la subvention les frais pédagogiques de l'UDSP 25 engendrés par la réalisation de ces formations.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA05_20260205-DE

Au titre de l'année 2026, le président de l'union départementale des sapeurs-pompiers du Doubs sollicite du SDIS, l'octroi d'une subvention à hauteur de 38 000 € (montant identique à 2025) destinée au fonctionnement de l'association à laquelle s'ajoutent 13 650 € correspondant au remboursement des frais pédagogiques engagés sur plusieurs sessions de secourisme organisées par l'association.

C'est au total une subvention à hauteur de 51 650 € qui est sollicitée pour le budget 2026.

Pour mémoire, le remboursement des frais pédagogiques à hauteur de 13 650 € ne constitue pas, pour le SDIS, une nouvelle charge sans ressource de financement en parallèle, les stagiaires des sessions de secourisme versant au SDIS le montant de leur inscription soit 230 € par personne.

Dans un contexte de tension budgétaire, il est proposé, comme envisagé dans le document d'orientations budgétaires (DOB) voté par le conseil d'administration du 11 décembre dernier, de diminuer la subvention 2026 accordée à l'UDSP en baissant la part correspondant à la subvention de fonctionnement (de 38 000 € à 29 200 €).

La subvention globale 2026 s'élève donc, après arbitrage, à 42 850 €.

Années	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Montant accordé	38 000 €	38 000 €	38 000 €	54 900 €	54 900 €	51 650 €	42 850 €
Evolution	11,70%	0%	0%	44,47%	0%	-6%	-17%

Au-delà de la subvention accordée par le SDIS du Doubs, les modalités de coopération entre le SDIS et l'UDSP sont formalisées dans une convention signée en décembre 2011. L'UDSP dispose d'un bureau dans les locaux du SDIS, de moyens informatiques et téléphoniques, de ressources d'impression et des moyens d'affranchissements qui lui sont facturés chaque année, conformément à la convention.

Pour l'exercice 2026, le montant des dépenses inscrit au budget prévisionnel de l'union départementale des sapeurs-pompiers du Doubs s'élève à 625 000 €.

La subvention de fonctionnement du SDIS (soit 29 K€) représentera 4,7 % des recettes de l'association. Il s'agit de la seule subvention perçue par l'UDSP, ses principales recettes étant constituées par les cotisations des adhérents et la vente de services (formations au secourisme, DPS...) et de produits.

3/ Spéléo-secours français du Doubs (SSF 25)

Le spéléo-secours français du Doubs est constitué de bénévoles chargés de mettre en œuvre des moyens spécialisés en secours souterrains.

Une convention relative aux relations financières entre le SDIS du Doubs et le spéléo-secours français du Doubs a été signée le 10 juin 2009.

Cette convention prévoit d'allouer annuellement une subvention de fonctionnement au spéléo-secours français du Doubs, pour lui permettre d'assurer le financement :

- de la formation des membres de l'équipe départementale ;
- des matériels et fournitures nécessaires à ses activités opérationnelles ;
- de la gestion administrative de l'association.

Au titre de l'année 2026, le président du spéléo-secours français du Doubs sollicite une subvention auprès du SDIS pour un montant de 11 500 € afin de couvrir la hausse constante du coût des équipements techniques de secours et les besoins de formation des nouvelles recrues.

Il est proposé d'accorder une subvention à hauteur de 9 000 € pour l'année 2026 en baisse 10 % par rapport à la subvention N-1 afin de tenir compte des contraintes budgétaires exprimées dans le document d'orientations budgétaires 2026 validé par le conseil d'administration du 11 décembre 2025.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA05_20260205-DE

Il est à noter que le coût de la subvention annuelle au spéléo-secours français est sans commune mesure avec le coût qui serait à charge du SDIS s'il devait constituer une équipe interne spécialisée de spéléo-secouristes.

Années	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Montant accordé	10 500 €	9 500 €	9 500 €	9 500 €	10 000 €	10 000 €	9 000 €
Evolution	10,50%	-9,50%	0%	0%	5%	0%	-10%

Pour l'exercice 2026, le budget prévisionnel principal du spéléo-secours français est de 19 900 €.

La subvention du SDIS 25 représentera 45 % des recettes de l'association. Il s'agit de la seule subvention attendue par l'association, ses autres recettes étant les cotisations des adhérents.

4/ Association départementale des jeunes sapeurs-pompiers du Doubs (ADJSP 25)

L'association départementale des jeunes sapeurs-pompiers du Doubs regroupe au 29 décembre 2025 : 342 jeunes sapeurs-pompiers (JSP), 143 filles et 199 garçons, répartis en 19 sections. L'encadrement des sections est assuré par 217 encadrants bénévoles (69 animateurs, 74 formateurs, 74 aide-formateurs).

L'activité de cette association est un levier essentiel de la politique de développement du volontariat. Ces jeunes constituent, en effet, un important vivier de recrutement de nouveaux sapeurs-pompiers volontaires. Ils sont formés pour l'examen du brevet de jeune sapeur-pompier et participent aux différentes compétitions sportives.

En 2025, 60 JSP ont été présentés au brevet, 57 l'ont définitivement obtenu après rattrapage. En 2026, il est prévu de présenter 93 candidats.

Au titre de l'année 2026, le président de l'association départementale des jeunes sapeurs-pompiers du Doubs sollicite auprès du SDIS une subvention de 30 000 €.

Cette subvention permettra notamment l'équipement de tous les JSP en habillement technique, l'acquisition de matériel pédagogique, le paiement de ces diverses cotisations (UDSP25, union régionale de Bourgogne-Franche-Comté (URBFC), fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF)) et de maintenir la prise en charge de bus de ramassage pour les déplacements.

Il est proposé d'accorder le maintien d'une subvention à hauteur de 27 000 € au budget 2026 sans pouvoir prendre en compte la demande d'augmentation sollicitée par l'association, en raison d'un budget très contraint en section de fonctionnement nécessitant des réductions de charges exprimées et validées lors du vote par le conseil d'administration du document d'orientations budgétaires en décembre dernier.

Années	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Montant accordé	25 000 €	24 000 €	24 000 €	30 000 €	27 000 €	27 000 €	27 000 €
Evolution	4,20%	4%	0%	25%	-10%	0%	0%

Le budget prévisionnel de l'association départementale des jeunes sapeurs-pompiers du Doubs (ADJSP 25) s'élève à 71 570 € en dépenses. La subvention du SDIS 25 représente donc 38 % de ce budget.

Cette association perçoit également des subventions de la part de l'UDSP et de l'URBFC. Ses autres recettes sont principalement les cotisations des adhérents.

5/ Amicale des personnels des sites d'état-major du SDIS 25 (APEM 25)

L'APEM est une association créée en 2016 et réunissant les agents des sites du SDIS ne disposant pas d'une amicale. Elle regroupe 126 adhérents en 2025.

Elle a pour objet de promouvoir le lien de cohésion et de convivialité entre les adhérents. Son action contribue au développement du sentiment de bien-être au travail.

Elle prend notamment en charge l'adhésion au réseau associatif départemental (UDSP 25) et national (FNSPF) qui permet de faire bénéficier à l'ensemble des adhérents d'une protection sociale en cas de difficulté.

L'APEM souscrit également une assurance *via* l'UDSP 25 permettant d'apporter une couverture complémentaire aux adhérents en cas d'accident en service ou hors service commandé.

L'APEM ne bénéficie pas d'un secteur attitré pour la traditionnelle présentation des calendriers à la population, ressource financière quasi unique pour les amicales des centres d'incendie et de secours.

Au titre de l'année 2026, la présidente de l'amicale des personnels des sites d'Etat-Major sollicite auprès du SDIS une subvention de 2 000 €, sans augmentation par rapport aux années précédentes.

Il est proposé d'accorder une subvention à hauteur de 1 800 € pour l'année 2026 afin de tenir compte des fortes tensions budgétaires en section de fonctionnement exprimées lors du vote par le conseil d'administration du document d'orientations budgétaires 2026.

Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Montant accordé	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	1 800 €
Evolution		0%	0%	0%	0%	-10%

Un crédit de 80 650 €, soit un montant en diminution de 10 000 €, est proposé au budget primitif 2026 à l'article 65748 « subventions de fonctionnement aux associations ». La subvention versée au COS est, quant à elle, intégrée aux dépenses du chapitre 012, compte 6474, et ne nécessite pas de délibération pour son versement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur le dossier des « subventions de fonctionnement versées aux associations » et autorisent la présidente à répartir ce montant de 80 650 € de la façon suivante :

- l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Doubs :	42 850 €
- le Spéléo-secours français :	9 000 €
- l'Association départementale des jeunes sapeurs-pompiers du Doubs :	27 000 €
- l'Amicale des personnels des sites d'état-major :	1 800 €

TOTAL 80 650 €

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration,



Christine BOUQUIN
Présidente du Conseil
d'Administration du SDIS
10 févr. 2026

Christine BOUQUIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

ELECTIONS 2026 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, PONDERATION DES SUFFRAGES ET DESIGNATIONS A LA COMMISSION DE RECENSEMENT DES VOTES

Sur convocation envoyée le mardi 30 décembre 2025, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours s'est réuni le jeudi 05 février 2026 à 10h00, au siège du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, 10 chemin de la Clairière à Besançon, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 17 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON (visioconférence), M. Michel VIENET, M. Thierry VERNIER (visioconférence), Mme Florence ROGEBOZ, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY (visioconférence), M. Claude DALLAVALLE, Mme Géraldine LEROY, M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Joël VERNIER (visioconférence), M. Patrick GENRE (visioconférence), M. Cédric BÔLE, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme la Médecin de classe exceptionnelle Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Arnault ANGONIN, Mme l'Adjudante Fanny BOURDIN (visioconférence), M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN (visioconférence), M. l'Adjudant-chef Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. Didier MOREAU, M. le Lieutenant Dominique MARTIN, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

Membre de droit

- ▶ Mme Jennifer ROUSSELLE, directrice de cabinet, représentant M. le Préfet.

Le payeur départemental

- ▶ M. Laurent MARTIN.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA06_20260205-DE

ETAIENT EXCUSES

- M. le Préfet du Doubs, M. Jean-Luc GUYON, M. Romuald VIVOT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, M. Philippe GAUTIER, Mme la Lieutenant Fanny GRISON.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- M. le Colonel hors classe Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, M. le Commandant Charles CLAUDET, Mme la Commandante Carole COMBEFREYROUX, M. le Commandant Sébastien FREIDIG, M. le Commandant Hervé MARCHAL, Mme Sylvie CONTET, Mme Céline PETITJEAN, M. Nicolas UHEL, Mme Séverine BONNET, Mme Géraldine HINZ.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA06_20260205-DE

ELECTIONS 2026
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,
PONDERATION DES SUFFRAGES ET
DESIGNATIONS A LA COMMISSION DE
RECENSEMENT DES VOTES

I – Prochaines échéances électorales

Le décret n°2025-848 du 27 août 2025 a fixé la date du renouvellement des conseillers municipaux : le premier tour de scrutin est fixé le dimanche 15 mars 2026 et le second tour, dans les communes où il devra y être procédé, le dimanche 22 mars 2026.

L'article L.1424-24-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que le renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au conseil d'administration du SDIS (CASDIS) doit intervenir dans les 4 mois suivants le renouvellement général des conseils municipaux.

Il est à noter qu'en 2026, ces différents scrutins ne concernent pas les sièges attribués au sein du CASDIS aux représentants du département dont l'article L. 1424-24-2 du CGCT précise que l'élection a lieu dans les 4 mois suivants le renouvellement du conseil départemental. Or, en application de l'article 1, II, de la loi n°2021-191 du 22 février 2021, les conseillers départementaux élus en juin 2021 ne verront leur mandat prendre fin qu'en mars 2028.

Dans la mesure où ils ne devront être renouvelés qu'en mars 2028, les représentants du département au CASDIS ne pourront par conséquent qu'être élus entre mars et juillet de la même année.

Pour les représentants des sapeurs-pompiers (professionnels et volontaires) ainsi que des « fonctionnaires du SDIS n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels » (usuellement dénommés « personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS) »), à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS), l'article L. 1424-31 du CGCT prévoit que leur renouvellement doit aussi avoir lieu dans les 4 mois suivants celui des conseillers municipaux.

S'agissant des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV), l'article 4 de l'arrêté du 15 juillet 2022 modifié, portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, prévoit que l'élection est organisée dans le même délai.

Par un arrêté pris le 05 janvier 2026, le ministre de l'intérieur a donc fixé au 22 juillet 2026 la date limite pour procéder au renouvellement des représentants des communes et EPCI au CASDIS et des représentants des sapeurs-pompiers et des PATS à la CATSIS.

En application de l'arrêté du 15 juillet 2022 précité, l'élection pour le renouvellement des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au CCDSPV doit avoir lieu avant cette même date.

Ainsi, doivent ainsi être organisées avant le 22 juillet 2026, les élections suivantes :

- renouvellement des représentants des communes et des EPCI au CASDIS,
- renouvellement des représentants des sapeurs-pompiers et des PATS à la CATSIS,
- renouvellement des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au CCDSPV.

Ces élections ne concernent pas les représentants du personnel au comité technique, au CHSCT et aux autres instances paritaires (CAP...) dont le renouvellement interviendra le 10 décembre 2026.

II – Modalités d'organisation des élections

L'ordonnance n°2015-683 du 18 juin 2015 et le décret du 18 juin 2015 ont transféré aux SDIS la compétence pour organiser les élections à leurs conseils d'administrations et à leurs instances consultatives (CATSIS et CCDSPV).

Ainsi, le président du conseil d'administration est désormais compétent pour organiser les élections au CASDIS, à la CATSIS et au CCDSPV en arrêtant la liste des électeurs et en fixant la date des opérations électorales.

S'agissant du renouvellement des représentants des communes et EPCI au CASDIS et préalablement à la tenue de ces élections, il appartient au CASDIS de délibérer sur :

- le nombre et la répartition de ses sièges entre, d'une part, le département, et, d'autre part, les communes et les EPCI ;
- la pondération des suffrages attribués à chaque électeur ;
- la désignation de deux maires et deux présidents d'EPCI à la commission de recensement des votes.

III – Fixation du nombre et de la répartition des sièges au conseil d'administration

1/ Cadre légal

a/ Les collectivités représentées au CASDIS

Aux termes de l'article L.1424-24 du CGCT, « *Le service départemental d'incendie et de secours est administré par un conseil d'administration composé de représentants du département, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie.* ».

S'agissant des communes et EPCI, l'article L. 1424-1-1 du CGCT, issu de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (dite loi « NOTRé »), précise désormais celles et ceux qui doivent être représentés au CASDIS : il s'agit, d'une part, des EPCI compétents pour régler la contribution au budget du SDIS et, d'autre part, des communes qui, n'adhérant pas à ces EPCI, demeurent compétentes pour régler cette contribution.

b/ Les règles régissant la fixation du nombre et de la répartition des sièges

L'article L. 1424-26 du CGCT dispose que : « *Le conseil d'administration délibère, dans les six mois qui précèdent le renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale, sur le nombre et la répartition de ses sièges qui sont arrêtés par le président du conseil d'administration au vu de cette délibération.* ».

Aux termes de l'article R. 1424-2 du CGCT : « *Dans les six mois qui précèdent le renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale, le conseil d'administration délibère sur :*

« *a) La répartition des sièges entre, d'une part, le département, et, d'autre part, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article L. 1424-24-1 et de l'article L. 1424-26 ;*

« *b) La pondération des suffrages attribués à chaque maire et à chaque président d'établissement public de coopération intercommunale dans les conditions fixées à l'article L. 1424-24-3.*

« *Les membres du conseil d'administration sont saisis de propositions en ce sens quinze jours au moins avant de délibérer.*

« *En application de cette délibération, le président du conseil d'administration arrête la répartition des sièges et la pondération des suffrages.* ».

L'article L. 1424-26 donne ainsi compétence au CASDIS pour se prononcer sur le nombre et la répartition de ses sièges, qui peut varier en fonction des dispositions prévues à l'article L. 1424-24-1.

En effet, l'article L.1424-24-1 du CGCT dispose que le CASDIS comprend 15 membres au moins et 30 membres au plus.

Le nombre total de sièges est réparti entre :

- d'une part, le département qui en détient au moins les trois cinquièmes (**« 3/5^{ème} obligatoires »**),
- d'autre part, les communes et EPCI concernés qui en détiennent au moins un cinquième (**« 1/5^{ème} obligatoire »**).

Le cinquième des sièges restant est librement réparti par le CASDIS entre le département, les communes et EPCI concernés (**« 1/5^{ème} à répartir »**).

2/ Composition actuelle

Le CASDIS est actuellement composé de 20 membres répartis comme suit :

- **Pour le département** : 12 sièges ont été attribués au titre des « 3/5^{ème} obligatoires », et 1 siège au titre du « 1/5^{ème} à répartir », soit un total de **13 sièges**,
- **Pour les communes et EPCI concernés** : 4 sièges ont été attribués au titre du « 1/5^{ème} obligatoire » et 3 sièges au titre du « 1/5^{ème} à répartir », soit un total de **7 sièges** ainsi répartis :
 - **6 sièges** sont attribués aux **EPCI**,
 - **1 siège** est attribué aux **communes**.

Cette composition resserrée à 20 membres avait été fixée de manière à permettre au CASDIS de poursuivre ses travaux dans le plus strict respect des règles de quorum et des contraintes inhérentes aux engagements des administrateurs, tout en garantissant la représentation du territoire départemental.

Au titre du cinquième de sièges à répartir (soit 4 sièges), l'attribution au département d'un siège en plus des 12 qui lui sont dévolus de manière obligatoire, lui permet en tant que principal financeur de l'établissement public, de disposer au sein du conseil d'administration d'une majorité stable tout en assurant au maximum la représentation des communes et EPCI qui disposent ainsi des 3 autres sièges, en plus des 4 qui leur sont dévolus d'office par la loi.

La répartition des 7 sièges entre les communes et les EPCI concernés est cohérente par rapport au poids de leurs contributions respectives au budget du SDIS voté au titre de l'exercice budgétaire 2020. Ainsi, en référence à la délibération du conseil d'administration prise le 13 décembre 2019 relative aux contributions des communes et EPCI pour 2020, le montant global des contributions des communes et EPCI était pour 87,8 % à la charge des EPCI et pour 12,2 % à la charge des communes.

3/ Composition proposée

Sur six ans d'exercice, le CASDIS s'est réuni très régulièrement, au minimum une fois par trimestre, en respectant strictement les conditions de quorum.

Cette fréquence de réunion, supérieure au minimum légal d'une réunion semestrielle, semble compatible avec les contraintes de disponibilité des administrateurs et répond aux besoins de fonctionnement de l'établissement.

La composition actuelle a permis aux administrateurs de travailler dans des conditions satisfaisantes.

Depuis la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « *Loi NOTRE* », la répartition des contributions respectives des communes et des EPCI a été modifiée dans le sens d'une réduction de la part du montant des contributions réglées par les communes dans le montant global des contributions.

Il s'agit là d'un des effets de l'application de cette loi qui s'est traduite par :

- l'extension du périmètre de certains EPCI compétents à de nouvelles communes dont la contribution a, ainsi, été transférée (Grand Besançon Métropole et Pays Montbéliard Agglomération essentiellement) ;
- le transfert, au sein de certains EPCI, de la contribution des communes-membres à l'EPCI (communauté des communes du Doubs Baumois et communauté des communes du Plateau de Frasné et du Val du Dugeon, ainsi que très récemment, depuis un arrêté préfectoral pris le 23 décembre 2025, communauté de communes du Pays de Maîche).

Ainsi, en référence à la délibération du conseil d'administration prise le 11 décembre 2025 relative aux contributions des communes et EPCI pour 2026, le montant global des contributions des communes et EPCI est, pour 88,8 % (contre 87,8 % en 2020), à la charge des EPCI et, pour 11,2 % (contre 12,2 % en 2020) de ce total, à la charge des communes.

Cette répartition des contributions des communes et EPCI conduit par conséquent à proposer le maintien de la répartition des sièges précédemment arrêtée par le CASDIS entre ces deux catégories de collectivités, à 6 sièges pour les EPCI, et 1 siège pour les communes.

En outre, et comme indiqué précédemment, la représentation du département au CASDIS ne sera pas renouvelée en 2026.

Dans ce contexte et pour l'ensemble des motifs évoqués aux points 2/ et 3/, je vous propose de vous prononcer favorablement pour le maintien de la composition actuelle du CASDIS.

J'arrêterai le nombre et la répartition des sièges au vu de la délibération à intervenir sur la présente proposition.

IV – Fixation de la pondération des suffrages attribués à chaque électeur

1/ Cadre légal

L'article L. 1424-24-3, alinéa 1^{er}, du CGCT prévoit que : « *Les représentants des établissements publics de coopération intercommunale sont élus par les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale... parmi les membres de leurs organes délibérants et les membres des conseils municipaux des communes membres. Les représentants des communes qui ne sont pas membres de ces établissements publics sont élus par les maires de ces communes parmi les membres des conseils municipaux de celles-ci...* ».

Ainsi, les électeurs sont répartis en deux collèges électoraux distincts composés, pour les communes, des seuls maires, et, pour les EPCI, des seuls présidents d'EPCI.

L'article L. 1424-24-3, alinéa 2, du CGCT prévoit que : « *Le nombre de suffrages dont dispose chaque maire, d'une part, chaque président d'établissement public de coopération intercommunale, d'autre part, au sein de leur collège électoral respectif est proportionnel à la population de la commune ou des communes composant l'établissement public. Il est fixé par arrêté du président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours au vu de la délibération prise à cet effet par le conseil.* ».

Si l'article L. 1424-24-3 précité ne prévoit pas le type de population à prendre en compte pour déterminer le nombre de suffrages dont disposent les maires et présidents d'EPCI, l'article R. 2151-2 du CGCT dispose que le chiffre de population à prendre en compte pour l'application de ces dispositions est celui de la population totale de chaque commune, authentifiée chaque année par décret. Pour les EPCI, la population résultera de la somme des populations totales de ses communes-membres.

Les chiffres de la population totale des communes, en vigueur au 1^{er} janvier 2026, ont été arrêtés par le décret n°2025-1362 du 26 décembre 2025. C'est en référence à ces chiffres qu'une pondération des suffrages est proposée aux membres du CASDIS.

L'article R. 1424-2 du CGCT rappelle qu'en application de la délibération à intervenir sur cette proposition, il m'appartiendra d'arrêter la pondération des suffrages.

2/ Pondération des suffrages proposée

La pondération des suffrages peut être fixée par application d'un barème tel qu'une voix correspond au plus petit nombre d'habitants constaté dans une commune du département du Doubs. Selon les chiffres annexés au décret du 26 décembre 2025 précité, la plus petite population totale constatée est celle de la commune de Châteauneuf-les-Fossés, à neuf (9) habitants.

Le nombre de suffrages dont dispose chaque maire et chaque président d'EPCI au sein de leur collège électoral respectif pourrait ainsi être fixé à une (1) voix pour neuf (9) habitants.

Il en résulte que le barème de pondération peut être établi comme suit :

-1 voix :	9 habitants
-10 voix :	90 habitants
-100 voix :	900 habitants
-1000 voix :	9 000 habitants
-10 000 voix :	90 000 habitants

Le nombre de suffrages attribués à chaque maire est ainsi déterminé par le résultat, arrondi à l'unité supérieure, de la division entre le chiffre de la population totale de la commune concernée et celui de la population totale constatée sur la commune de Châteauneuf-les-Fossés. En application de cette méthode de pondération, le nombre de suffrages qu'il est proposé d'attribuer à chaque maire figure en annexe 1 au présent rapport.

La population totale d'un EPCI est la somme des populations totales des communes qui le composent. Ainsi, le nombre de suffrages attribués à chaque président d'EPCI est déterminé par le résultat, arrondi à l'unité supérieure, de la division entre le chiffre de la population totale constatée dans l'ensemble des communes composant l'EPCI et celui de la population totale constatée sur la commune de Châteauneuf-les-Fossés. En application de cette méthode de pondération, le nombre de suffrages qu'il est proposé d'attribuer à chaque président d'EPCI figure en annexe 2.

J'arrêterai le nombre de suffrages dont dispose chaque électeur au vu de la délibération à intervenir sur la présente proposition.

V – Désignation des maires et présidents d'EPCI à la commission de recensement des votes

Aux termes de l'article R. 1424-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), « *Les votes pour les élections prévues aux articles R.1424-11 et R.1424-12 [il s'agit des élections des représentants des communes et EPCI au CASDIS et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des PATS à la CATSIS] sont recensés par une commission comprenant :*

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 025-282500016-20260205-DCA06_20260205-DE



- a) *Le préfet, président, ou son représentant ;*
- b) *Le président du conseil d'administration ou son représentant désigné parmi les membres du conseil ;*
- c) *Deux maires et deux présidents d'établissements publics de coopération intercommunale désignés par les membres du conseil d'administration ;*
- d) *Le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant... »*

En application de l'article 05 de l'arrêté du 15 juillet 2022 précité, les votes pour l'élection des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au CCDSPV sont également recensés par cette commission dans les mêmes conditions.

Il appartient au CASDIS de désigner deux maires et deux présidents d'EPCI au titre du c) de l'article R. 1424-13, étant précisé qu'il n'est pas prévu de suppléants.

Ces désignations, effectuées ès-qualité, s'attachent uniquement aux fonctions et non aux élus qui les exercent si bien qu'en cas de perte de mandat électif par l'élue occupant la fonction concernée, la désignation ne sera pas caduque.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- *décident de fixer à vingt (20) le nombre total des sièges au conseil d'administration du SDIS ;*
- *décident de répartir ces vingt (20) sièges comme suit :*
 - *Département : treize (13) sièges,*
 - *EPCI compétents : six (6) sièges,*
 - *Communes compétentes : un (1) siège ;*
- *décident de fixer la pondération et le nombre des suffrages attribués à chaque maire et à chaque président d'EPCI, conformément aux conditions exposées au rapport ci-dessus et aux annexes 1 et 2 ;*
- *désignent pour siéger en qualité de membres au sein de la commission prévue à l'article R. 1424-13 du code général des collectivités territoriales et compétente pour le recensement des votes aux élections concernant le CASDIS, la CATSIS et le CCDSPV :*
 - *la présidente du Grand Besançon Métropole, Communauté urbaine,*
 - *le président de la communauté de communes du Val de Morteau,*
 - *le maire de la commune d'Amancey,*
 - *le maire de la commune de Levier.*

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration



Christine BOUQUIN
Présidente du Conseil
d'Administration du SDIS
10 févr. 2026

Christine BOUQUIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 5 février 2026

***ELECTIONS 2026
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,
PONDERATION DES SUFFRAGES ET DESIGNATIONS
A LA COMMISSION DE RECENSEMENT DES VOTES***

ANNEXE 1

**Nombre de suffrages attribués à chaque maire
de commune non membre d'un E.P.C.I. compétent
en matière d'incendie et de secours**

NOM DE COMMUNE	Population	nombre suffrages calculés	Nombre de suffrages attribués (arrondis à l'unité supérieure)
ABBANS-DESSOUS	255	28,33	29
ABBANS-DESSUS	287	31,88	32
ABBENANS	326	36,22	37
ACCOLANS	90	10	10
ADAM-LES-VERCEL	106	11,77	12
ALLIES (LES)	174	19,33	20
AMANCEY	755	83,88	84
AMATHAY-VESIGNEUX	179	19,88	20
AMONDANS	89	9,88	10
ANTEUIL	616	68,44	69
APPENANS	396	44	44
ARC-ET-SENANS	1649	183,22	184
ARCEY	1529	169,88	170
ARCON	992	110,22	111
ARC-SOUS-CICON	779	86,55	87
ARC-SOUS-MONTENOT	232	25,77	26
AUBONNE	271	30,11	31
AVILLEY	151	16,77	17
AVOUDREY	1000	111,11	112
BARTHERANS	60	6,66	7
BELLEHERBE	642	71,33	72
BELMONT	79	8,77	9
BELVOIR	100	11,11	12
BERTHELANGE	356	39,55	40
BLUSSANGEAUX	76	8,44	9
BLUSSANS	191	21,22	22

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le


 ID : 025-282500016-20260205-DCA06_20260205-DE
 Nombre de suffrages
 attribués (arrondis à l'unité
 supérieure)

NOM DE COMMUNE	Population	nombre suffrages calculés	Nombre de suffrages attribués (arrondis à l'unité supérieure)
BOLANDOZ	387	43	43
BOUCLANS	1077	119,66	120
BOURNOIS	191	21,22	22
BRANNE	184	20,44	21
BREMONDANS	109	12,11	13
BRERES	78	8,66	9
BRETONVILLERS	285	31,66	32
BREY-ET-MAISON-DU-BOIS	190	21,11	22
BUFFARD	189	21	21
BUGNY	262	29,11	30
BURGILLE	574	63,77	64
BY	81	9	9
CADEMENE	66	7,33	8
CESSEY	328	36,44	37
CHAMESEY	148	16,44	17
CHANTRANS	390	43,33	44
CHAPELLE-DES-BOIS	274	30,44	31
CHAPELLE-D'HUIN	559	62,11	63
CHARMOILLE	330	36,66	37
CHARNAY	480	53,33	54
CHASSAGNE-SAINT-DENIS	139	15,44	16
CHATEAUVIEUX-LES-FOSSES	9	1	1
CHATELBLANC	123	13,66	14
CHAUX (LA)	625	69,44	70
CHAUX-LES-PASSAVANT	126	14	14
CHAUX-NEUVE	344	38,22	39
CHAY	204	22,66	23
CHAZOT	117	13	13
CHENECEY-BUILLON	503	55,88	56
CHEVIGNEY-LES-VERCEL	144	16	16
CHEVIGNEY-SUR-L'OGNON	299	33,22	34
CHOUZELOT	258	28,66	29
CLERON	295	32,77	33
CONSOLATION-MAISONNETTES	24	2,66	3
CORCELLES-FERRIERES	219	24,33	25
CORCONDRAI	148	16,44	17
COURCELLES	102	11,33	12
COURCHAPON	248	27,55	28
COURTETAINE-ET-SALANS	94	10,44	11
CROSEY-LE-GRAND	159	17,66	18
CROSEY-LE-PETIT	120	13,33	14
CROUZET (LE)	55	6,11	7
CROUZET-MIGETTE	124	13,77	14
CUBRIAL	151	16,77	17
CUBRY	105	11,66	12
CUSE-ET-ADRIANS	279	31	31
CUSSEY-SUR-LISON	71	7,88	8
DESANDANS	726	80,66	81
DESERVILLERS	347	38,55	39
DOMPREL	174	19,33	20
DURNES	213	23,66	24
ECHAY	117	13	13
ECHEVANNES	89	9,88	10
EMAGNY	637	70,77	71
EPENOUSE	174	19,33	20
EPENOY	662	73,55	74
EPEUGNEY	603	67	67

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le


 ID : 025-282500016-20260205-DCA06_20260205-DE
 Nombre de suffrages
 attribués (arrondis à l'unité
 supérieure)

NOM DE COMMUNE	Population	nombre suffrages calculés	Nombre de suffrages attribués (arrondis à l'unité supérieure)
ETALANS	1691	187,88	188
ETERNOZ-VALLEE-DU-LISON	351	39	39
ETRABONNE	186	20,66	21
ETRAPPE	208	23,11	24
ETRAY	303	33,66	34
EVILLERS	398	44,22	45
EYSSON	125	13,88	14
FAIMBE	97	10,77	11
FALLERANS	304	33,77	34
FERRIERES-LES-BOIS	334	37,11	38
FERTANS	322	35,77	36
FLAGEY	135	15	15
FLANGEBOUCHE	864	96	96
FONTAINE-LES-CLERVAL	259	28,77	29
FONTENELLE-MONTBY	87	9,66	10
FOURCATIER-ET-MAISON-NEUVE	133	14,77	15
FOURG	372	41,33	42
FOURGS (LES)	1472	163,55	164
FOURNETS-LUISANS	764	84,88	85
FRANEY	267	29,66	30
FROIDEVAUX	83	9,22	10
FUANS	489	54,33	55
GELLIN	269	29,88	30
GEMONVAL	84	9,33	10
GENEY	128	14,22	15
GERMEFONTAINE	122	13,55	14
GEVRESIN	158	17,55	18
GILLEY	1879	208,77	209
GONDENANS-LES-MOULINS	87	9,66	10
GONDENANS-MONTBY	163	18,11	19
GONSANS	566	62,88	63
GOUHELANS	118	13,11	14
GOUX-SOUS-LANDET	63	7	7
GRANDFONTAINE-SUR-CREUSE	78	8,66	9
GRANGE (LA)	99	11	11
GRANGETTES (LES)	339	37,66	38
GUYANS-DURNES	325	36,11	37
GUYANS-VENNES	864	96	96
HOPITAL-DU-GROSBOIS (L')	624	69,33	70
HOPITAL-SAINT-LIEFFROY (L')	121	13,44	14
HOPITAUX-NEUFS (LES)	988	109,77	110
HOPITAUX-VIEUX (LES)	476	52,88	53
HUANNE-MONTMARTIN	102	11,33	12
HYEMONDANS	195	21,66	22
ISLE-SUR-LE-DOUBS (L')	2821	313,44	314
JALLERANGE	283	31,44	32
JOUGNE	1971	219	219
LABERGEMENT-SAINTE-MARIE	1306	145,11	146
LANANS	170	18,88	19
LANDRESSE	244	27,11	28
LANTENNE-VERTIERE	564	62,66	63
LANTHENANS	70	7,77	8
LAVANS-QUINGEY	193	21,44	22
LAVANS-VUILLAFANS	236	26,22	27
LAVERNAY	601	66,77	67
LAVIRON	372	41,33	42
LEVIER	2643	293,66	294

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le


 ID : 025-282500016-20260205-DCA06_20260205-DE
 Nombre de suffrages
 attribués (arrondis à l'unité
 supérieure)

NOM DE COMMUNE	Population	nombre suffrages calculés	Nombre de suffrages attribués (arrondis à l'unité supérieure)
LIESLE	562	62,44	63
LIZINE	88	9,77	10
LODS	255	28,33	29
LOMBARD	200	22,22	23
LONGECHAUX	78	8,66	9
LONGEMAIISON	173	19,22	20
LONGEVILLE-LES-RUSSEY	38	4,22	5
LONGEVILLE	178	19,77	20
LONGEVILLES-MONT-D'OR	633	70,33	71
LORAY	639	71	71
MAGNY-CHATELARD	62	6,88	7
MAISONS-DU-BOIS-LIEVREMONT	851	94,55	95
MALANS	162	18	18
MALBRANS	159	17,66	18
MALBUISSON	944	104,88	105
MALPAS	312	34,66	35
MANCENANS	327	36,33	37
MARVELISE	149	16,55	17
MEDIERE	285	31,66	32
MERCEY-LE-GRAND	532	59,11	60
MESANDANS	238	26,44	27
MESMAY	72	8	8
METABIEF	1410	156,66	157
MONCLEY	312	34,66	35
MONDON	81	9	9
MONTAGNEY-SERVIGNEY	123	13,66	14
MONTGESOYE	505	56,11	57
MONTMAHOUX	98	10,88	11
MONTPERREUX	981	109	109
MONTROND-LE-CHATEAU	573	63,66	64
MONT-ROUNDS (LES)	680	75,55	76
MONTUSSAINT	57	6,33	7
MOUTHE	1071	119	119
MOUTHEROT (LE)	134	14,88	15
MOUTHIER-HAUTE-PIERRE	367	40,77	41
MYON	185	20,55	21
NAISEY-LES-GRANGES	848	94,22	95
NANS	98	10,88	11
NANS-SOUS-SAINT-ANNE	172	19,11	20
ONANS	374	41,55	42
ORCHAMPS-VENNES	2248	249,77	250
ORNANS	4496	499,55	500
ORSANS	182	20,22	21
ORVE	60	6,66	7
OUHANS	412	45,77	46
OUVANS	69	7,66	8
OYE-ET-PALLET	735	81,66	82
PALANTINE	63	7	7
PAROY	118	13,11	14
PASSONFONTAINE	339	37,66	38
PAYS DE CLERVAL	1195	132,77	133
PAYS-DE-MONTBENOIT	1964	218,22	219
PESEUX	135	15	15
PESSANS	90	10	10
PETITE-CHAUX	179	19,88	20
PIERREFONTAINE-LES-VARANS	1393	154,77	155
PLACEY	201	22,33	23

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le


 ID : 025-282500016-20260205-DCA06_20260205-DE
 Nombre de suffrages
 attribués (arrondis à l'unité
 supérieure)

NOM DE COMMUNE	Population	nombre suffrages calculés	Nombre de suffrages attribués (arrondis à l'unité supérieure)
PLAIMBOIS-VENNES	114	12,66	13
PLANEE (LA)	347	38,55	39
POMPIERRE-SUR-DOUBS	304	33,77	34
PONTETS (LES)	143	15,88	16
PREMIERS SAPINS (LES)	1649	183,22	184
PRETIERE (LA)	163	18,11	19
PROVENCHERE	146	16,22	17
PUESSANS	32	3,55	4
QUINGEY	1321	146,77	147
RAHON	143	15,88	16
RANDEVILLERS	108	12	12
RANG	393	43,66	44
RECOLOGNE	736	81,77	82
RECUFOZ	47	5,22	6
REMORAY-BOUJEONS	477	53	53
RENEDALE	42	4,66	5
RENNES-SUR-LOUE	109	12,11	13
REUGNEY	284	31,55	32
ROCHEJEAN	782	86,88	87
ROCHE-LES-CLERVAL	98	10,88	11
ROGNON	45	5	5
ROMAIN	119	13,22	14
RONCHAUX	105	11,66	12
RONDEFONTAINE	40	4,44	5
ROSIERES-SUR-BARBECHÉ	111	12,33	13
ROUGEMONT	1058	117,55	118
ROUHE	89	9,88	10
RUFFEY-LE-CHATEAU	375	41,66	42
RUREY	369	41	41
SAINT-ANTOINE	316	35,11	36
SAINTE-ANNE	51	5,66	6
SAINT-GEORGES-ARMONT	123	13,66	14
SAINT-GORGON-MAIN	259	28,77	29
SAINT-POINT-LAC	318	35,33	36
SAMSON	78	8,66	9
SANCEY	1404	156	156
SARRAGEOIS	204	22,66	23
SAULES	242	26,88	27
SAUVAGNEY	197	21,88	22
SCEY-MAISIERES	302	33,55	34
SEPTFONTAINES	381	42,33	43
SERVIN	204	22,66	23
SILLEY-AMANCEY	129	14,33	15
SOMMETTE (LA)	247	27,44	28
SOURANS	114	12,66	13
SOYE	367	40,77	41
SURMONT	129	14,33	15
TALLANS	49	5,44	6
TARCENAY-FOUCHERANS	1531	170,11	171
TOUILLON-ET-LOUTELET	270	30	30
TOURNANS	115	12,77	13
TREPOT	576	64	64
TROUVANS	103	11,44	12
UZELLE	194	21,55	22
VAL (LE)	269	29,88	30
VAL-D'USIERS	2183	242,55	243
VALDAHON	5813	645,88	646

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le


 ID : 025-282500016-20260205-DCA06_20260205-DE
 Nombre de suffrages
 attribués (arrondis à l'unité
 supérieure)

NOM DE COMMUNE	Population	nombre suffrages calculés	Nombre de suffrages attribués (arrondis à l'unité supérieure)
VALONNE	274	30,44	31
VAUDRIVILLERS	79	8,77	9
VELLEROT-LES-BELVOIR	97	10,77	11
VELLEROT-LES-VERCEL	66	7,33	8
VELLEVANS	257	28,55	29
VENNES	244	27,11	28
VERCEL-VILLEDIEU-LE-CAMP	1852	205,77	206
VERNIERFONTAINE	495	55	55
VERNOIS-LES-BELVOIR	51	5,66	6
VIETHOREY	87	9,66	10
VILLEDIEU (LES)	237	26,33	27
VILLENEUVE-D'AMONT	236	26,22	27
VILLERS-BUZON	314	34,88	35
VILLERS-CHIEF	150	16,66	17
VILLERS-LA-COMBE	50	5,55	6
VILLERS-SOUS-CHALAMONT	304	33,77	34
VOIRES	79	8,77	9
VUILLAFANS	679	75,44	76
VYT-LES-BELVOIR	186	20,66	21
TOTAUX	115 494	12 831,38	12 941

Population totale communes : 115 494

Population totale E.P.C.I. : 444 983

TOTAL POPULATION DOUBS (source INSEE) : 560 477

Nombre communes compétentes : 273

Nombre communes membres d'un EPCI compétent : 290

NOMBRE TOTAL DE COMMUNES (source INSEE) : 563

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 5 février 2026

***ELECTIONS 2026
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,
PONDERATION DES SUFFRAGES ET DESIGNATIONS
A LA COMMISSION DE RECENSEMENT DES VOTES***

ANNEXE 2

**Nombre de suffrages attribués à chaque président d'E.P.C.I.
compétent en matière d'incendie et de secours**

I – Données des E.P.C.I.

NOM E.P.C.I.	NOM COMMUNES MEMBRES	POPULATION COMMUNES MEMBRES	POPULATION E.P.C.I.
Communauté de communes du Doubs Baumoïs	ADAM-LES-PASSAVANT	92	16 549
	AISSEY	169	
	AUTECHAUX	459	
	BATTENANS-LES-MINES	38	
	BAUME-LES-DAMES	5282	
	BLARIANS	58	
	BRECONCHAUX	90	
	BRETIGNEY-NOTRE- DAME	118	
	CENDREY	202	
	CHAMPLIVE	260	
	CHATILLON-GUYOTTE	145	
	CORCELLE-MIESLOT	89	
	COTEBRUNE	78	
	CUSANCE	77	
	DAMMARTIN-LES- TEMPLIERS	220	
	ESNANS	65	
	FLAGEY-RIGNEY	137	
	FONTENOTTE	62	
	FOURBANNE	161	
	GERMONDANS	57	
	GLAMONDANS	199	
	GROSBOIS	261	
	GUILLON-LES-BAINS	109	
	HYEVRE-MAGNY	62	
	HYEVRE-PAROISSE	195	

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 025-282500016-20260205-DCA06_20260205-DE



NOM E.P.C.I.	NOM COMMUNES MEMBRES	POPULATION COM MEMBRES	POPULATION
Communauté de communes du Doubs Baumois	LA BRETENIERE	76	
	LA TOUR-DE-SCAY	320	
	LAISSEY	441	
	LE PUY	106	
	L'ECOUVOTTE	102	
	LOMONT-SUR-CRETE	172	
	LUXIOL	159	
	MONCEY	615	
	MONTIVERNAGE	27	
	OLLANS	43	
	OSSE	380	
	OUGNEY-DOUVOT	254	
	PASSAVANT	196	
	PONT-LES-MOULINS	212	
	POULIGNEY-LUSANS	868	
	RIGNEY	372	
	RIGNOSOT	108	
	RILLANS	99	
	ROUGEMONTOT	87	
	ROULANS	1152	
	SAINT-HILAIRE	161	
	SAINT-JUAN	194	
	SECHIN	118	
	SILLEY-BLEFOND	54	
	THUREY-LE-MONT	116	
	VAL-DE-ROULANS	193	
	VALLEROY	149	
	VENNANS	260	
	VERGRANNE	121	
	VERNE	126	
	VILLERS-GRELOT	153	
	VILLERS-SAINT-MARTIN	232	
	VOILLANS	198	
Communauté de communes du Grand Pontarlier	CHAFFOIS	1057	29 965
	DOMMARTIN	879	
	DOUBS	3413	
	GRANGES-NARBOZ	1412	
	HOUTAUD	1245	
	LA CLUSE-ET-MIJOUX	1338	
	PONTARLIER	18956	
	SAINTE-COLOMBE	494	
	VERRIERES-DE-JOUX	473	
	VUILLECIN	698	
Communauté de communes du Pays de Villersexel	BONNAL	21	50
	TRESSANDANS	29	
Communauté de communes du Pays d'Héricourt	AIBRE	444	1 040
	LAIRE	415	
	LE VERNY	181	
Communauté de communes du Plateau de Frasne et du Val de Drugeon	BANNANS	372	6 531
	BONNEVAUX	418	
	BOUJAILLES	468	

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

S²LOW

Publié le

ID : 025-282500016-20260205-DCA06_20260205-DE

NOM E.P.C.I.	NOM COMMUNES MEMBRES	POPULATION COMMUNES MEMBRES	POPULATION
Communauté de communes du Plateau de Frasné et du Val de Drugeon	BOUVERANS	476	
	BULLE	511	
	COURVIERES	324	
	DOMPIERRE-LES-TILLEULS	297	
	FRASNE	2002	
	LA RIVIERE-DRUGEON	960	
	VAUX-ET-CHANTEGRUE	703	
Communauté de communes du Plateau de Russey	BONNETAGE	1024	7 374
	GRAND'COMBE-DES-BOIS	135	
	LA BOSSE	92	
	LA CHENALOTTE	563	
	LAVAL-LE-PRIEURE	34	
	LE BARBOUX	258	
	LE BIZOT	315	
	LE LUHIER	247	
	LE MEMONT	48	
	LE RUSSEY	2638	
	LES FONTENELLES	649	
	MONTBELIARDOT	116	
	MONT-DE-LAVAL	203	
	NARBIEF	109	
	NOEL-CERNEUX	468	
	PLAIMBOIS-DU-MIROIR	285	
	SAINT-JULIEN-LES-RUSSEY	190	
Communauté de communes du Val de Morteau	GRAND'COMBE-CHATELEU	1538	21 856
	LE BELIEU	524	
	LES COMBES	798	
	LES FINS	3143	
	LES GRAS	831	
	MONTLEBON	2310	
	MORTEAU	7327	
Grand Besançon Métropole Communauté urbaine	VILLERS-LE-LAC	5385	201 908
	AMAGNEY	943	
	AUDEUX	429	
	AVANNE-AVENEY	2283	
	BESANCON	121627	
	BEURE	1319	
	BONNAY	839	
	BOUSSIERES	1232	
	BRAILLANS	208	
	BUSY	686	
	BYANS-SUR-DOUBS	621	
	CHALEZE	376	
	CHALEZEULE	1362	
	CHAMPAGNEY	273	
	CHAMPOUX	90	
	CHAMPVANS-LES-MOULINS	318	
	CHATILLON-LE-DUC	2097	
	CHAUCENNE	536	
	CHEMAUDIN-ET-VAUX	2155	
	CHEVROZ	144	

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 025-282500016-20260205-DCA06_20260205-DE



NOM E.P.C.I.	NOM COMMUNES MEMBRES	POPULATION COM MEMBRES	POPULATION
Grand Besançon Métropole Communauté urbaine	CUSSEY-SUR-L'OGNON	1080	
	DANNEMARIE-SUR- CRETE	1798	
	DELUZ	636	
	DEVECEY	1329	
	ECOLE-VALENTIN	2622	
	FONTAIN	1230	
	FRANOIS	2296	
	GENEUILLE	1308	
	GENNES	685	
	GRANDFONTAINE	1867	
	LA CHEVILLOTTE	136	
	LA VEZE	504	
	LARNOD	781	
	LES AUXONS	2586	
	MAMIROLLE	2040	
	MARCHAUX- CHAUDEFONTAINE	1465	
	MAZEROLLES-LE-SALIN	225	
	MEREY-VIEILLEY	179	
	MISEREY-SALINES	2697	
	MONTFAUCON	1669	
	MONTFERRAND-LE- CHATEAU	2221	
	MORRE	1370	
	NANCRAY	1338	
	NOIRONTE	413	
	NOVILLARS	1352	
	OSSELLE-ROUTELLE	975	
	PALISE	152	
	PELOUSEY	1642	
	PIREY	2209	
	POUILLEY-FRANCAIS	832	
	POUILLEY-LES-VIGNES	2229	
	PUGEY	688	
	RANCENAY	444	
	ROCHE-LEZ-BEAUPRE	2177	
	ROSET-FLUANS	606	
	SAINT-VIT	5188	
	SAONE	3264	
	SERRE-LES-SAPINS	2040	
	TALLENAY	450	
	THISE	3032	
	THORAISE	344	
	TORPES	1012	
	VAIRE	822	
	VELESMES-ESSARTS	375	
	VENISE	528	
	VIEILLEY	678	
	VILLARS-SAINT- GEORGES	286	
	VORGES-LES-PINS	570	
Pays Montbéliard Agglomération	ABBEVILLERS	1097	140 678
	ALLENJOIE	749	

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

S²LOW

Publié le

ID : 025-282500016-20260205-DCA06_20260205-DE

NOM E.P.C.I.	NOM COMMUNES MEMBRES	POPULATION COMMUNALES MEMBRES	POPULATION AGGLOMERATION
Pays Montbéliard Agglomération	ALLONDANS	240	
	ARBOUANS	888	
	AUDINCOURT	14303	
	AUTECHAUX-ROIDE	493	
	BADEVEL	823	
	BART	2050	
	BAVANS	3648	
	BERCHE	548	
	BETHONCOURT	5382	
	BEUTAL	277	
	BLAMONT	1252	
	BONDEVAL	485	
	BOURGUIGNON	890	
	BRETIGNEY	75	
	BROGNARD	486	
	COLOMBIER-FONTAINE	1251	
	COURCELLES-LES- MONTBELIARD	1393	
	DAMBELIN	526	
	DAMBENOIS	757	
	DAMPIERRE-LES-BOIS	1657	
	DAMPIERRE-SUR-LE- DOUBS	458	
	DAMPJOUX	163	
	DANNEMARIE	119	
	DASLE	1388	
	DUNG	640	
	ECHENANS	167	
	ECOT	518	
	ECURCEY	276	
	ETOUVANS	833	
	ETUPES	3770	
	EXINCOURT	3330	
	FESCHES-LE-CHATEL	2168	
	FEULE	192	
	GLAY	346	
	GOUX-LES-DAMBELIN	274	
	GRAND-CHARMONT	5943	
	HERIMONCOURT	3557	
	ISSANS	242	
	LONGEVILLE-SUR- DOUBS	664	
	LOUGRES	759	
	MANDEURE	4746	
	MATHAY	2162	
	MESLIERES	334	
	MONTBELIARD	25159	
	MONTENOIS	1408	
	NEUCHATEL-URTIERE	168	
	NOIREFONTAINE	330	
	NOMMAY	1632	
	PIERREFONTAINE-LES- BLAMONT	493	
	PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS	3964	
	PRESENTEVILLERS	475	

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

S²LOW

Publié le

ID : 025-282500016-20260205-DCA06_20260205-DE

NOM E.P.C.I.	NOM COMMUNES MEMBRES	POPULATION COM MEMBRES	POPULATION
Pays Montbéliard Agglomération	RAYNANS	348	
	REMONDANS-VAIVRE	210	
	ROCHES-LES-BLAMONT	625	
	SAINTE-MARIE	661	
	SAINTE-SUZANNE	1524	
	SAINT-JULIEN-LES-MONTBELIARD	165	
	SAINT-MAURICE-COLOMBIER	897	
	SELONCOURT	5993	
	SEMONDANS	317	
	SOCHAUX	3756	
	SOLEMONT	132	
	TAILLECOURT	1170	
	THULAY	209	
	VALENTIGNEY	10683	
	VANDONCOURT	807	
	VIEUX-CHARMONT	2823	
	VILLARS-LES-BLAMONT	476	
	VILLARS-SOUS-DAMPJOUX	358	
	VILLARS-SOUS-ECOT	339	
	VOUJEAUCOURT	3237	
Communauté de communes du Pays de Maïche	BATTENANS-VARIN	81	19 032
	BELFAYS	134	
	BIEF	110	
	BURNEVILLERS	49	
	CERNAY-L'EGLISE	327	
	CHAMESOL	389	
	CHARMAUVILLERS	289	
	CHARQUEMONT	2947	
	COUR-SAINT-MAURICE	151	
	COURTEFONTAINE	250	
	DAMPRICHARD	1814	
	FERRIERES-LE-LAC	171	
	FESSEVILLERS	171	
	FLEUREY	88	
	FOURNET-BLANCHEROCHE	367	
	FRAMBOUHANS	887	
	GLERE	180	
	GOUMOIS	181	
	INDEVILLERS	243	
	LES BREZEUX	506	
	LES ECORCES	799	
	LES-PLAINS-ET-GRANDS-ESSARTS	214	
	LES TERRES DE CHAUX	139	
	LIEBVILLERS	150	
	MAICHE	4361	
	MANCENANS-LIZERNE	184	
	MONT-DE-VOUGNEY	198	
	MONTANCY	132	
	MONTANDON	381	
	MONTECHEROUX	575	

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
 Reçu en préfecture le 12/02/2026
 Publié le
 ID : 025-282500016-20260205-DCA06-20260205-DE



NOM E.P.C.I.	NOM COMMUNES MEMBRES	POPULATION COMMUNES MEMBRES	POPULATION E.P.C.I.
Communauté de communes du Pays de Maîche	MONTJOIE-LE-CHATEAU	24	
	ORGEANS-BLANCHEFONTAINE	42	
	ROSUREUX	80	
	SAINT-HIPPOLYTE	993	
	SOULCE-CERNAY	138	
	THIEBOUHANS	234	
	TREVILLERS	543	
	URTIERE	16	
	VALOREILLE	134	
	VAUCLUSE	138	
	VAUCLUSOTTE	74	
	VAUFREY	148	
TOTAUX		444 983	444 983

Population totale communes : 115 494

Population totale EPCI : 444 983

TOTAL POPULATION DOUBS (source INSEE) : 560 477

Nombre communes compétentes : 273

Nombre communes membres d'un EPCI compétent : 290

NOMBRE TOTAL DE COMMUNES (source INSEE) : 563

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA06_20260205-DE

II – Nombre de suffrages attribués aux présidents d'E.P.C.I.

Nom des E.P.C.I.	Population totale	Nombre de suffrages calculés	Nombre de suffrages attribués (arrondis à l'unité supérieure)
Grand Besançon Métropole	201 908	22 434,22	22 435
Pays de Montbéliard Agglomération	140 678	15 630,88	15 631
Communauté de communes du Grand Pontarlier	29 965	3 329,44	3 330
Communauté de communes du Val de Morteau	21 856	2 428,44	2 429
Communauté de communes du Plateau du Russey	7 374	819,33	820
Communauté de communes du Doubs Baumoisi	16 549	1 838,77	1 839
Communauté de communes du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon	6 531	725,66	726
Communauté de communes du Pays d'Héricourt (communes de Aibre, Laire et Le Vernoy)	1 040	115,55	116
Communauté de communes du Pays de Villersexel (communes de Bonnal et Tressandans)	50	5,55	6
Communauté de communes du Pays de Maîche	19 032	2114,66	2115
TOTAUX	444 983	49 442,5	49 447

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) VEHICULES ET ASSIMILES ETAT D'AVANCEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER

Sur convocation envoyée le mardi 30 décembre 2025, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours s'est réuni le jeudi 05 février 2026 à 10h00, au siège du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, 10 chemin de la Clairière à Besançon, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 17 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON (visioconférence), M. Michel VIENET, M. Thierry VERNIER (visioconférence), Mme Florence ROGEBOSZ, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY (visioconférence), M. Claude DALLAVALLE, Mme Géraldine LEROY, M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Joël VERNIER (visioconférence), M. Patrick GENRE (visioconférence), M. Cédric BÔLE, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme la Médecin de classe exceptionnelle Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Arnault ANGONIN, Mme l'Adjudante Fanny BOURDIN (visioconférence), M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN (visioconférence), M. l'Adjudant-chef Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. Didier MOREAU, M. le Lieutenant Dominique MARTIN, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

Membre de droit

- ▶ Mme Jennifer ROUSSELLE, directrice de cabinet, représentant M. le Préfet.

Le payeur départemental

- ▶ M. Laurent MARTIN.

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Jean-Luc GUYON, M. Romuald VIVOT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, M. Philippe GAUTIER, Mme la Lieutenante Fanny GRISON.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA07_20260205-DE

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ M. le Colonel hors classe Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, M. le Commandant Charles CLAUDET, Mme la Commandante Carole COMBEFREYROUX, M. le Commandant Sébastien FREIDIG, M. le Commandant Hervé MARCHAL, Mme Sylvie CONTET, Mme Céline PETITJEAN, M. Nicolas UHEL, Mme Séverine BONNET, Mme Géraldine HINZ.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) VEHICULES ET ASSIMILES ETAT D'AVANCEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER

Le SDIS 25 dispose d'un parc de 600 véhicules et engins opérationnels roulants (725 en comptant les bateaux, remorques et berces), ce qui permet d'être en adéquation avec les objectifs de couverture opérationnelle fixés par le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) et le règlement opérationnel (RO). Cette flotte nécessite un renouvellement régulier afin d'être dans un état mécanique conforme aux exigences réglementaires lui permettant d'être pleinement opérationnelle.

1. Acquisitions réalisées en 2025

Malgré les délais de livraison allant jusqu'à 24 mois et l'augmentation conséquente des tarifs d'achat, l'ensemble des acquisitions prévues pour l'année 2025, à l'exception d'une, ont été réalisées et se sont élevées à **3 771 890,84 €**.

L'opération prévue en 2025 restant à finaliser concerne l'équipement du véhicule de secours médical et paramédical (VSMP), pour un montant de 30 681,60 €. En raison de l'état d'avancement de cette réalisation lors de la clôture de l'exercice budgétaire, sa réception ne pouvait pas être effectuée.

2. Acquisitions prévues en 2026

Lors de sa séance du 16 octobre 2025, le conseil d'administration a révisé le plan pluriannuel d'investissement (PPI) véhicules et assimilés 2024-2028 dont les crédits de paiement se montent à **19 074 656 €** sur la période et à **3 976 803 €** pour l'année 2026. Le détail des acquisitions programmées (en autorisation de programme (AP)) pour 2026 était le suivant :

Engins	Nombre	Autorisation de programme	Crédits de paiement
Véhicule de secours et d'assistance à victimes (VSAV)	7	944 113 €	944 113 €
Fourgon pompe tonne (FPT)	3	1 125 066 €	1 125 066 €
Echelle pivotante à mouvements combinés (EPC)	1	912 374 €	885 800 €
Camion-citerne feux de forêt moyen (CCFM)	1	332 146 €	294 496 €
Moto pompe remorquable (MPR)	4	199 500 €	199 500 €
Véhicules tous usages (VTU) (châssis + équipement)	2	158 386 €	158 386 €
Véhicule léger chef de groupe (VLCG) (châssis + équipement)	1	46 006 €	46 006 €
Véhicule léger hors route (VLHR)	1	66 996 €	66 996 €
Véhicule léger utilitaire (VLU)	5	138 272 €	138 272 €
Véhicule léger (VL)	7	154 168 €	154 168 €

Lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors du CASDIS du 11 décembre 2025, une baisse significative des investissements a été envisagée pour le budget primitif (BP) 2026, afin de limiter le recours à l'emprunt en fin d'année. Cette décision s'est concrétisée notamment par le renoncement à l'acquisition des 16 véhicules légers initialement prévus dans le PPI véhicules et assimilés pour 2026, soit une économie de 527 K€.

Les crédits de paiement de ces 16 engins sont par conséquent supprimés afin de respecter dans l'enveloppe financière des orientations budgétaires de 2026. Le PPI véhicules et assimilés mis à jour, est présenté en annexe de ce rapport.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA07_20260205-DE

Au-delà de ce gel d'acquisition, les importantes hausses tarifaires des engins neufs obèrent déjà l'équilibre délicat entre le maintien d'équipements performants et la maîtrise des crédits associés pour leur renouvellement. Il sera important lors des exercices budgétaires futurs de veiller, à une non accélération du vieillissement du parc qui aurait pour corollaire :

- une hausse des coûts de maintenance ;
- une augmentation des charges de fonctionnement ;
- une diminution des recettes issues de la vente des engins réformés.

Sur le plan opérationnel, le non-renouvellement des véhicules impacte directement la disponibilité opérationnelle, avec :

- un risque accru d'indisponibilité en cas de casse ou d'accident, sans possibilité de remplacement rapide ;
- un risque de non-respect des engagements pris dans les marchés signés avec les équipementiers.

La prochaine commande de véhicules est prévue dans le meilleur des cas au premier semestre 2027, avec des livraisons échelonnées entre fin 2028 et début 2029. Les engins réformés en cascade auront alors atteint l'âge moyen suivant :

- Les 2 VTU livrés fin 2028 remplaceront des engins âgés en moyenne de 26 ans ;
- Le VLHG livré mi-2028 remplacera un engin de 18,5 ans ;
- Le VLHR livré début 2029 remplacera un engin de 19 ans ;
- Les 5 VLU et 7 VL livrés début 2028 remplaceront des engins âgés respectivement de 20 ans et 14 ans en moyenne.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et :

- *adoptent le report de l'acquisition de 16 véhicules légers prévus en 2026 ;*
- *adoptent le montant de l'autorisation de programme 2026 à hauteur de 4 041 027 € ;*
- *adoptent le montant des crédits de paiement 2026 à hauteur de 3 448 975 €.*

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration,



Christine BOUQUIN
Présidente du Conseil
d'Administration du SDIS
10 févr. 2026

Christine BOUQUIN

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA07_20260205-DE

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT "VEHICULES ET ASSIMILES" 2024-2028 (CASDIS 05 février 2026)

		2024			2025			2026			2027			2028			TOTAL CP	TOTAL AP
Imputation	OPERATION	Nombre	AP	CP	Nombre	AP	CP	Nombre	AP	CP	Nombre	AP	CP	Nombre	AP	CP		
21561	VSAV	7	889 917 €	843 544 €	7	921 445 €	921 445 €	7	944 113 €	944 113 €	7	972 436 €	972 436 €	7	1 001 609 €	1 001 609 €	4 683 147 €	4 729 520 €
21561	FPT-CCR	1	370 000 €	370 000 €	3	1 056 696 €	1 056 696 €	3	1 125 066 €	1 125 066 €	2	808 618 €	404 309 €	2	832 877 €	1 237 186 €	4 193 257 €	4 193 257 €
21561	EPC	1	861 357 €		1	885 800 €	861 357 €	1	912 374 €	885 800 €			912 374 €				2 659 531 €	2 659 531 €
21561	EPC reconditionnées			687 800 €													687 800 €	
21561	VSMPM châssis	1	57 925 €				57 925 €										57 925 €	57 925 €
21561	VSMPM équipement						75 000 €										75 000 €	
21561	CCFM	2	587 001 €	292 505 €				1	332 146 €	294 496 €			332 146 €				919 147 €	919 147 €
21561	MPR	4	118 000 €	118 000 €	2	96 820 €	96 820 €	1	55 000 €	55 000 €	4	205 500 €	205 500 €	4	212 000 €	212 000 €	687 320 €	687 320 €
21561	VSRM	1	157 926 €	157 926 €										2	860 000 €	860 000 €	1 017 926 €	1 017 926 €
21561	CCFS	1	443 682 €	443 682 €													443 682 €	443 682 €
21561	CELLULE Polyvalente																	
21561	CPCE										1	241 214 €	241 214 €				241 214 €	241 214 €
21561	VPI - VPS													1	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
21561	VAT	1	70 000 €	70 000 €		40 000 €	40 000 €										110 000 €	110 000 €
S/total 21561		19	3 555 808 €	2 983 457 €	13	3 000 761 €	3 109 243 €	13	3 368 699 €	3 304 475 €	14	2 227 768 €	3 067 979 €	16	3 156 486 €	3 560 795 €	16 025 948 €	15 309 522 €
2182	VTU				2	118 821 €	118 821 €	2	122 386 €	0 €	1	63 029 €	63 029 €	3	194 758 €	194 758 €	376 608 €	498 994 €
2182	VTU équipement					33 984 €	33 984 €		43 000 €	43 000 €			36 000 €			18 000 €	130 984 €	76 984 €
2182	VLCG Châssis	1	23 446 €	23 446 €	1	23 541 €	23 541 €	1	24 248 €	0 €	1	24 975 €	24 975 €	1	25 724 €	25 724 €	97 686 €	121 934 €
2182	VLCG équipement		14 976 €	14 976 €		21 125 €	21 125 €		21 758 €	0 €		22 411 €	22 411 €		23 083 €	23 083 €	81 595 €	103 353 €
2182	VLSM Châssis	1	62 400 €		1	23 541 €	85 941 €				1	24 975 €	24 975 €	1	25 724 €	25 724 €	136 640 €	136 640 €
2182	VLSM équipement					65 750 €	65 750 €					27 318 €	27 318 €		28 138 €	28 138 €	121 206 €	121 206 €
2182	VLHR				1	65 045 €	65 045 €	1	66 996 €	0 €							65 045 €	132 041 €
2182	VLU	9	214 030 €	214 030 €	6	161 094 €	161 094 €	5	138 272 €	0 €	6	170 905 €	170 905 €	5	146 693 €	146 693 €	692 722 €	830 994 €
2182	VL électrique	1						1	34 479 €	0 €	1	35 514 €	35 514 €	1	36 579 €	36 579 €	72 093 €	106 572 €
2182	Remorque Sanitaire	1																0 €
2182	VTP				1	53 560 €	53 560 €				1	56 822 €	56 822 €				110 382 €	110 382 €
2182	VL segment C Rouge				1	19 730 €	19 730 €	1	20 321 €	0 €	1	20 931 €	20 931 €	1	21 559 €	21 559 €	62 220 €	82 541 €
2182	VL segment B Rouge				5	96 474 €	96 474 €	5	99 368 €	0 €	5	102 349 €	102 349 €	5	105 420 €	105 420 €	304 243 €	403 611 €
2182	MPR reconditionnée							3	30 000 €	30 000 €								30 000 €
2182	VLS + remorque										1	70 000 €				70 000 €	70 000 €	70 000 €
2182	VLU (rempl J LONCHAMPT)	1	29 995 €	29 955 €		10 000 €	10 000 €										39 955 €	39 995 €
2182	Autres équipement								71 500 €	71 500 €								71 500 €
2182	remplacement VLOG	1	33 000 €	33 000 €													33 000 €	33 000 €
2182	équipement VLOG	1	25 000 €	25 000 €													25 000 €	25 000 €
S/total 2182		16	402 847 €	340 408 €	18	692 665 €	755 065 €	19	672 328 €	144 500 €	18	619 229 €	585 229 €	17	607 678 €	695 678 €	2 520 880 €	2 994 747 €
TOTAL		35	3 958 655 €	3 323 865 €	31	3 693 426 €	3 864 308 €	32	4 041 027 €	3 448 975 €	32	2 846 997 €	3 653 208 €	33	3 764 164 €	4 256 473 €	18 546 828 €	18 304 269 €
Rappel APCP votés CASDIS 16 octobre 2025		35	3 958 655 €	3 323 865 €	31	3 693 426 €	3 864 308 €	32	4 077 027 €	3 976 803 €	32	2 846 997 €	3 653 208 €	33	3 764 164 €	4 256 473 €	19 074 656 €	18 340 269 €
Rappel APCP votés CASDIS 17 octobre 2024		34	3 956 664 €	3 323 865 €	32	4 243 402 €	3 929 308 €	31	3 737 027 €	4 121 779 €	32	2 846 997 €	3 653 208 €	33	3 764 164 €	4 256 473 €	19 284 632 €	18 548 254 €
Rappel APCP votés CASDIS 8 février 2024		32	4 134 795 €	3 640 882 €	34	4 237 986 €	4 259 043 €	30	3 568 471 €	4 175 973 €	32	2 710 448 €	3 884 968 €	29	3 552 165 €	3 622 165 €	19 583 031 €	18 203 865 €
Variation des AP et CP depuis PPI voté en Casdis du 8 février 2024																	-1 036 203 €	100 404 €

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

***PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)
IMMOBILIER
ETAT D'AVANCEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER***

Sur convocation envoyée le mardi 30 décembre 2025, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours s'est réuni le jeudi 05 février 2026 à 10h00, au siège du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, 10 chemin de la Clairière à Besançon, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 17 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON (visioconférence), M. Michel VIENET, M. Thierry VERNIER (visioconférence), Mme Florence ROGEBOSZ, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY (visioconférence), M. Claude DALLAVALLE, Mme Géraldine LEROY, M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Joël VERNIER (visioconférence), M. Patrick GENRE (visioconférence), M. Cédric BÔLE, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme la Médecin de classe exceptionnelle Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Arnault ANGONIN, Mme l'Adjudante Fanny BOURDIN (visioconférence), M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN (visioconférence), M. l'Adjudant-chef Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. Didier MOREAU, M. le Lieutenant Dominique MARTIN, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

Membre de droit

- ▶ Mme Jennifer ROUSSELLE, directrice de cabinet, représentant M. le Préfet.

Le payeur départemental

- ▶ M. Laurent MARTIN.

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Jean-Luc GUYON, M. Romuald VIVOT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, M. Philippe GAUTIER, Mme la Lieutenant Fanny GRISON.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA08_20260205-DE

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- M. le Colonel hors classe Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, M. le Commandant Charles CLAUDET, Mme la Commandante Carole COMBEFREYROUX, M. le Commandant Sébastien FREIDIG, M. le Commandant Hervé MARCHAL, Mme Sylvie CONTET, Mme Céline PETITJEAN, M. Nicolas UHEL, Mme Séverine BONNET, Mme Géraldine HINZ.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)

IMMOBILIER

ETAT D'AVANCEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER

Depuis 2003, date de la première délibération relative au plan pluriannuel de construction-restructuration de centres d'incendie et de secours (CIS), le conseil d'administration a été conduit à délibérer à plusieurs reprises pour compléter ou amender le périmètre de cette politique ambitieuse, engager les opérations inscrites et planifier les crédits de paiement à mettre en place.

1 – Mise en œuvre du plan immobilier

Sur les 40 opérations inscrites au programme :

- 35 opérations sont livrées, dont Saint-Hippolyte, Plateau de Blamont et Lavans-Vuillafans en 2025 ;
- 2 opérations sont engagées :
 - 1 est en travaux (Frasne) ;
 - 1 va entrer en phase travaux au cours du 1^{er} trimestre 2026 (Marais du Drugeon) ;
- 1 va débuter en 2026 : engagement des études pour le centre de commandement de la 6^{ème} compagnie (Montbéliard) et du bureau de soutien administratif intercompagnies (bataillon) ;
- La réalisation effective de Verrières-de-Joux reste à arbitrer au regard de l'activité opérationnelle de ce CIS, de la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires (SPV) et des besoins actualisés de la couverture du secteur ;
- Les crédits prévus pour le plateau d'entraînement à la sécurité des personnels sur feux réels en autorisation de programme – crédits de paiement (AP-CP) ont dû être supprimés pour mettre en conformité les projets avec les crédits prévus aux orientations budgétaires 2026.

2 – Détail des opérations en cours et perspectives 2026

- Frasne :

Les travaux se poursuivent avec un retard lié à la défaillance de deux entreprises.

La livraison de la caserne est prévue au printemps 2026 avec 8 mois de retard sur le planning initial.

L'inscription de **167 462 € en crédits de paiement d'investissement et 2 000 € en crédits de paiement de fonctionnement** au budget 2026 est nécessaire pour la réalisation de cette opération.

Investissement		
2328	Etudes	22 462 €
2313	Travaux	127 000 €
21848	Mobilier	15 000 €
21838	Autres matériels techniques/informatiques	3 000 €
Fonctionnement		
6162	Assurances dommage ouvrage (DO) et tous risques chantier (TRC)	2 000 €

Selon l'avancement du chantier et les paiements effectifs de décembre 2025, un ajustement des crédits de paiement en décision modificative (DM) 1 sera nécessaire.

- Marais du Drugeon :

Les marchés de travaux sont en cours de consultation pour un démarrage effectif des travaux en mars-avril 2026.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 025-282500016-20260205-DCA08_20260205-DE

L'inscription de **878 000 € en crédits de paiement d'investissement et 4 500 € en crédits de paiement de fonctionnement** au budget 2026 est nécessaire pour la mise en œuvre de cette opération.

Investissement		
2328	Etudes	55 000 €
2313	Travaux	783 000 €
21848	Mobilier	22 000 €
21838	Autres matériels techniques/informatiques	18 000 €
Fonctionnement		
6162	Assurances DO et TRC	4 500 €

- L'ex siège du groupement Est devenu celui de la 6^{ème} compagnie et du bureau de soutien administratif intercompagnies :

Ce projet complexe nécessite une étude globale pour définir les besoins des usagers (tant de la compagnie que du centre de secours principal (CSP)) notamment dans le cadre de l'intégration du siège de la compagnie dans les locaux existants. Il est essentiel d'élaborer un programme complet incluant une redéfinition de l'utilisation des espaces du CSP de Montbéliard, afin d'optimiser le site en réduisant sa consommation énergétique.

Au regard de la complexité du projet (7 257 m², 3 bâtiments, 54 portes directionnelles...), une étude d'assistance à maîtrise d'usage doit être réalisée pour construire un programme d'opération répondant aux attentes de chacune des parties et sobre énergétiquement. Cette mission sera suivie de la définition d'un programme avec une assistance à maîtrise d'ouvrage.

L'inscription de **100 000 € en crédits de paiement d'investissement** (ligne 2328 Etudes) est nécessaire pour la réalisation de cet accompagnement et les études nécessaires pour envisager le début de cette opération en 2027.

Des crédits de paiement doivent être inscrits en 2026 pour la finalisation d'opérations déjà réceptionnées et pour les derniers ajustements au sein des centres d'incendie et de secours de :

- Plateau de Blamont (22 104 € répartis en : 20 000 € ligne 2313- Travaux ; 1 804 € ligne 2328 Etudes et 300 € ligne 6162 Assurances) ;
- Saint-Hippolyte (10 000 € ligne 2313 Travaux) ;
- Lavans-Vuillafans (10 506 € répartis en 9000 € ligne 2313 Travaux et 1 506 € ligne 2328 Etudes).

3 - Autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagements (AE) 2026

Les autorisations de programme et d'engagements pour l'année 2026 sont conformes à ce qui a été précédemment voté pour la mise en œuvre du PPI.

4- Crédits de paiement 2026

1 194 572 € sont nécessaires en crédits de paiement afin de financer les autorisations de programme et d'engagements ouvertes soit :

- **1 187 772 € en crédits de paiement** pour les autorisations de programme détaillées ci-dessus ;
- **6 800 €** pour les autorisations d'engagements.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 025-282500016-20260205-DCA08_20260205-DE



5 - Bilan financier du plan immobilier

Le tableau ci-dessous résume l'avancement financier du plan immobilier.

Economie générale du Plan Immobilier 1				
	Montant global du PPI 1			
	87 900 000 €		AP/AE + hors AP/AE délibéré en mars 2011	
	4 404 600 €		AP/AE complémentaires	
Montant total	92 304 600 €			
	Opérations			
	en cours	clôturées	total	Taux de réalisation
AP - AE	29 764 600 €	52 618 997 €	82 383 597 €	91,28%
HORS AP - AE	293 673 €	1 573 987 €	1 867 660 €	
CP consommés	24 506 683 €	49 133 038 €	73 639 721 €	81,80%
CP consommés hors AP - AE	293 673 €	1 573 987 €	1 867 660 €	
CP restant à inscrire	5 257 917 €		5 257 917 €	5,70%
CP restant à inscrire hors AP - AE	0 €		0 €	
Recettes (Vente Etupes + subventions St Hip.)	884 356 €		884 356 €	
Opérations à arbitrer (Verrière de Joux)			755 700 €	
Total prévisionnel fin de plan			84 122 601 €	

Actuellement, sur le montant du plan pluriannuel immobilier de **92,3 millions d'euros** délibéré depuis 2004, un total prévisionnel de **84,1 millions d'euros** est envisagé pour la mise en œuvre du programme.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et approuvent :

- la mise en place de **1 194 572 €** de crédits de paiements sur les opérations du plan pluriannuel de construction restructuration des bâtiments du SDIS 25 pour l'année 2025.

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration,



Christine BOUQUIN
Présidente du Conseil
d'Administration du SDIS
10 févr. 2026

Christine BOUQUIN

PLAN IMMOBILIER BP 2026 (17 décembre 2025) / AUTORISATIONS DE PROGRAMMES - Opérations en cours

Envoyé en préfecture le 12/02/2026annexe 1a

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA08_20260205-DE

mise à jour : 17/12/2025		Opérations en cours	CSP Besançon Centre	Groupe ment Est	CS Saint Hippolyte	CPIR Val d'Usiers	CPI Lavans Vuillafans	CPI Blamont	CS Gilley	CS Frasne	CPI Chapelle des Bois	Drugeon	Formation
Coûts des opérations	Autorisation de programme plan pluriannuel	Décision CASDIS inscription ou modification des AP	DM2 - 2012	BP 2022	DM1 2023	BP 2022	BP 2019	BP 2024	DM1 2023	BP 2020	BP 2023	DM1 2023	BP 2025
		(1) - Montants autorisations d'engagement DM1 2025	16 153 600	1 325 000	2 851 400	1 374 300	816 200	993 000	877 000	1 351 000	1 217 000	983 000	0
		(2) - Montants autorisations d'engagement BP 2026	16 153 600	1 325 000	2 851 400	1 374 300	816 200	993 000	877 000	1 351 000	1 217 000	983 000	0
		Balance = (2) - (1)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		dont AP complémentaire par rapport à mars 2011 (non compensé p	0 €	895 000 €	1 789 700 €	56 900 €	0 €	423 000 €	451 000 €	335 000 €	277 000 €	0 €	0 €
		Ligne 2328 (études)	376 000	235 000	274 000	154 000	73 000	104 000	59 000	132 000	46 000	160 000	250 000
		Ligne 237 (avances à MOD pour études)	1 870 000	0	0	0	0	0	0	0	131 000	0	0
		Ligne 238 (avances à MOD pour travaux)	13 236 000	0	0	0	0	0	0	0	991 000	0	0
		Ligne 2313 (travaux)	130 000	1 076 000	2 532 000	1 179 000	706 000	855 000	800 000	1 183 000	10 000	783 000	1 450 000
		Sous total batiment	15 612 000 €	1 311 000 €	2 806 000 €	1 333 000 €	779 000 €	959 000 €	859 000 €	1 315 000 €	1 178 000 €	943 000 €	1 700 000 €
		Mobilier appareillage ménagers - lignes 21848 et 2188	353 900	10 000	29 000	25 100	20 500	14 000	12 300	33 000	20 800	22 000	0
		téléphonie info équipements d'alerte - lignes 21578 et 21838	187 700	4 000	16 400	16 200	16 700	20 000	5 700	3 000	18 200	18 000	34 000
		Sous total équipements	541 600 €	14 000 €	45 400 €	41 300 €	37 200 €	34 000 €	18 000 €	36 000 €	39 000 €	40 000 €	34 000 €
		Total autorisation de programme	16 153 600	1 325 000	2 851 400		816 200	993 000	877 000	1 351 000	1 217 000	983 000	1 734 000
		TOTAL	16 153 600 €	1 325 000 €	2 851 400 €	1 374 300 €	816 200 €	993 000 €	877 000 €	1 351 000 €	1 217 000 €	983 000 €	1 734 000 €
	HORS AP	Achats terrains et bâtiments	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	185 000
		Equipements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	185 000 €
Planification des paiements	Crédits de paiement consommés 2003 à 2025	Ligne 2328 (études)	347 937	6 265	261 070	150 279	67 797	91 041	54 900	112 666	40 248	61 163	0
		Ligne 237 (avances à MOD pour études)	1 870 000	0	0	0	0	0	0	0	117 000	0	0
		Ligne 238 (avances à MOD pour travaux)	12 753 000	0	0	0	0	0	0	0	984 700	0	0
		Ligne 2313 (travaux)	125 155	0	2 438 600	1 157 802	696 048	809 369	777 451	916 404	0	0	0
		Sous total dépenses batiment	15 096 092 €	6 265 €	2 699 670 €	1 308 080 €	763 844 €	900 410 €	832 351 €	1 029 071 €	1 141 948 €	61 163 €	0 €
		Mobilier appareillage ménagers - lignes 21848 et 2188	353 559	0	24 550	14 275	18 082	8 901	686	17 897	19 289	0	0
		téléphonie info équipements d'alerte - lignes 21578 et 21838	117 377	0	7 109	2 362	3 616	19 979	0	0	16 801	0	0
		Sous total dépenses équipements	470 936 €	0 €	31 659 €	16 637 €	21 698 €	28 881 €	686 €	17 897 €	36 090 €	0 €	0 €
		TOTAL	15 567 028 €	6 265 €	2 731 329 €	1 324 717 €	785 542 €	929 291 €	833 037 €	1 046 968 €	1 178 038 €	61 163 €	0 €
	Crédits de paiement 2026 - fin des AP	Ligne 2328 (études)	28 063	228 735	12 930	3 721	5 203	12 960	4 100	19 334	5 752	98 837	250 000
		Ligne 237 (avances à MOD pour études)	0	0	0	0	0	0	0	0	14 000	0	0
		Ligne 238 (avances à MOD pour travaux)	483 000	0	0	0	0	0	0	0	6 300	0	0
		Ligne 2313 (travaux)	4 845	1 076 000	93 400	21 198	9 952	45 631	22 549	266 596	10 000	783 000	1 450 000
		Sous total crédits paiements batiment	515 908 €	1 304 735 €	106 330 €	24 920 €	15 156 €	58 590 €	26 649 €	285 929 €	36 052 €	881 837 €	1 700 000 €
		Mobilier appareillage ménagers - lignes 21848 et 2188	341	10 000	4 450	10 825	2 418	5 099	11 614	15 103	1 511	22 000	0
		téléphonie info équipements d'alerte - lignes 21578 et 21838	70 323	4 000	9 291	13 838	13 084	21	5 700	3 000	1 399	18 000	34 000
		Sous total crédits paiements équipements	70 664 €	14 000 €	13 741 €	24 663 €	15 502 €	5 119 €	17 314 €	18 103 €	2 910 €	40 000 €	34 000 €
		TOTAL	586 572 €	1 318 735 €	120 071 €	49 583 €	30 658 €	63 709 €	43 963 €	304 032 €	38 962 €	921 837 €	1 734 000 €
	dont Crédits de paiement BP 2026	Ligne 2328 (études)	0	100 000	0	0	1 506	1 804	0	22 462	0	55 000	0
		Ligne 237 (avances à MOD pour études)	0	0	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0
		Ligne 238 (avances à MOD pour travaux)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Ligne 2313 (travaux)	0	0	0	0	9 000	20 000	0	127 000	0	783 000	0
		Sous total crédits paiements batiment BP 2026	0 €	100 000 €	10 000 €	0 €	10 506 €	21 804 €	0 €	149 462 €	0 €	838 000 €	0 €
		Mobilier appareillage ménagers - lignes 21848 et 2188	0	0	0	0	0	0	0	15 000	0	22 000	0
		téléphonie info équipements d'alerte - lignes 21578 et 21838	0	0	0	0	0	0	0	3 000	0	18 000	0
		Sous total crédits paiements équipements - BP 2026	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	18 000 €	0 €	40 000 €	0 €
		TOTAL BP 2026	0 €	100 000 €	10 000 €	0 €	10 506 €	21 804 €	0 €	167 462 €	0 €	878 000 €	0 €
	crédits consommés hors AP 2003 à 2025	Achats terrains et bâtiments	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	185 000
		Equipements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	185 000 €
	crédits inscrits hors AP 2026-fin des opérations	Achats terrains et bâtiments	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Equipements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

PHARMACIE A USAGE INTERIEUR ETAT D'AVANCEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER

Sur convocation envoyée le mardi 30 décembre 2025, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours s'est réuni le jeudi 05 février 2026 à 10h00, au siège du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, 10 chemin de la Clairière à Besançon, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 17 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON (visioconférence), M. Michel VIENET, M. Thierry VERNIER (visioconférence), Mme Florence ROGEBOSZ, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY (visioconférence), M. Claude DALLAVALLE, Mme Géraldine LEROY, M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Joël VERNIER (visioconférence), M. Patrick GENRE (visioconférence), M. Cédric BÔLE, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme la Médecin de classe exceptionnelle Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Arnault ANGONIN, Mme l'Adjudante Fanny BOURDIN (visioconférence), M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN (visioconférence), M. l'Adjudant-chef Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. Didier MOREAU, M. le Lieutenant Dominique MARTIN, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

Membre de droit

- Mme Jennifer ROUSSELLE, directrice de cabinet, représentant M. le Préfet.

Le payeur départemental

- M. Laurent MARTIN.

ETAIENT EXCUSES

- M. le Préfet du Doubs, M. Jean-Luc GUYON, M. Romuald VIVOT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, M. Philippe GAUTIER, Mme la Lieutenant Fanny GRISON.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA09_20260205-DE

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ M. le Colonel hors classe Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, M. le Commandant Charles CLAUDET, Mme la Commandante Carole COMBEFREYROUX, M. le Commandant Sébastien FREIDIG, M. le Commandant Hervé MARCHAL, Mme Sylvie CONTET, Mme Céline PETITJEAN, M. Nicolas UHEL, Mme Séverine BONNET, Mme Géraldine HINZ.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 025-282500016-20260205-DCA09_20260205-DE



PHARMACIE A USAGE INTERIEUR ETAT D'AVANCEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER

Le présent rapport a pour objet d'ajuster les crédits de paiement de la pharmacie à usage intérieur (PUI).

Une autorisation de programme de 720 000 € a été ouverte en 2025 pour installer la future pharmacie dans les locaux de l'ancien magasin logistique du groupement Ouest (au sein du centre de secours principal de Besançon Centre).

Dans l'attente de validation du projet définitif par l'agence régionale de santé (ARS), les travaux ne débiteront probablement qu'au 2^{ème} trimestre 2026. Les crédits de paiement sont répartis de la façon suivante :

Autorisation de programme (AP)	BP fév. 2025	
	Opération	Pharmacie départementale
	Montant AP	720 000 €
	+/-	0
	Nouveau montant	720 000 €

En 2025, 3 420 € de frais d'études ont été engagés sur le chapitre 20.

Crédits de paiement	BP fév. 2026		
	Chapitre	Année 2026	Pharmacie départementale
	20	Etudes	60 000 €
	23	Travaux	570 000 €
	21	Equipement mobilier	0 €
		Total	630 000 €

Crédits de paiement	BP fév. 2027		
	Chapitre	Année 2027	Pharmacie départementale
	20	Etudes	5 000 €
	23	Travaux	51 580 €
	21	Equipement mobilier	30 000 €
		Total	86 580 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et approuvent :

- *la modification de la répartition des lignes budgétaires de l'opération de la pharmacie ;*
- *l'inscription des crédits de paiement des autorisations de programme de la pharmacie de 630 000 € pour l'année 2026.*

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration,



Christine BOUQUIN
Présidente du Conseil
d'Administration du SDIS
10 févr. 2026

Christine BOUQUIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

***PLAN PLURIANNUEL DE MODERNISATION
DES INFRASTRUCTURES DES SYSTÈMES
D'INFORMATION
ET DE COMMUNICATION DU SDIS DU DOUBS
AUTORISATION DE PROGRAMME –
CRÉDITS DE PAIEMENT***

Sur convocation envoyée le mardi 30 décembre 2025, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours s'est réuni le jeudi 05 février 2026 à 10h00, au siège du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, 10 chemin de la Clairière à Besançon, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 17 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON (visioconférence), M. Michel VIENET, M. Thierry VERNIER (visioconférence), Mme Florence ROGEBOS, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY (visioconférence), M. Claude DALLAVALLE, Mme Géraldine LEROY, M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Joël VERNIER (visioconférence), M. Patrick GENRE (visioconférence), M. Cédric BÔLE, M. Philippe MARECHAL.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme la Médecin de classe exceptionnelle Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Arnault ANGONIN, Mme l'Adjudante Fanny BOURDIN (visioconférence), M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN (visioconférence), M. l'Adjudant-chef Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. Didier MOREAU, M. le Lieutenant Dominique MARTIN, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

Membre de droit

- ▶ Mme Jennifer ROUSSELLE, directrice de cabinet, représentant M. le Préfet.

Le payeur départemental

- ▶ M. Laurent MARTIN.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260205-DCA10_20260205-DE

ETAIENT EXCUSES

- M. le Préfet du Doubs, M. Jean-Luc GUYON, M. Romuald VIVOT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, M. Philippe GAUTIER, Mme la Lieutenant Fanny GRISON.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- M. le Colonel hors classe Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Lionel TOURAISIN, M. le Commandant Charles CLAUDET, Mme la Commandante Carole COMBEFREYROUX, M. le Commandant Sébastien FREIDIG, M. le Commandant Hervé MARCHAL, Mme Sylvie CONTET, Mme Céline PETITJEAN, M. Nicolas UHEL, Mme Séverine BONNET, Mme Géraldine HINZ.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 025-282500016-20260205-DCA10_20260205-DE



**PLAN PLURIANNUEL DE MODERNISATION
DES INFRASTRUCTURES DES SYSTÈMES
D'INFORMATION
ET DE COMMUNICATION DU SDIS DU DOUBS
AUTORISATION DE PROGRAMME –
CRÉDITS DE PAIEMENT**

Le plan pluriannuel de modernisation des infrastructures des systèmes d'information et de communication du SDIS s'inscrit dans le cadre des actions de modernisation numérique des services d'incendie et de secours pilotées sur le plan national par l'agence du numérique de la sécurité civile (ANSC) et par l'agence des communications mobiles opérationnelles de sécurité et de secours (ACMOSS)

1- Acquisitions réalisées en 2025

Compte-tenu du délai nécessaire à l'initiation du projet de réseau départemental d'alerte, aucune action de paiement n'a pu avoir lieu pour l'exercice 2025.

2- Acquisitions prévues en 2026

Par délibération en date du 16 octobre 2025, les membres du conseil d'administration du SDIS ont approuvé la mise en place d'une autorisation de programme d'une durée de 5 ans pour un montant de 1 500 000 €. Le présent rapport fait état des crédits de paiement nécessaires pour l'année 2026.

2026 (334 550 €) :

- Réseau départemental d'alerte et phonie de secours : 234 550 € ;
- Gestion des voix radio : 100 000 € ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et adoptent le montant des crédits de paiement 2026.

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration,



Christine BOUQUIN
Présidente du Conseil
d'Administration du SDIS
10 févr. 2026

Christine BOUQUIN



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS
Corps départemental de sapeurs-pompiers

Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

Publié le

ID : 025-282500016-20260130-A2026005 JURSIG-AI



**Arrêté n°2026/005/JURSIG conférant délégation de signature
à la commandante Carole COMBEFREYROUX, cheffe du groupement
des services des ressources humaines**

**La présidente du conseil d'administration du
service départemental d'incendie et de secours du Doubs,**

**Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1424-33 ;
- Vu** la délibération du conseil départemental du Doubs en date du 1^{er} juillet 2021 constatant l'élection de Madame Christine BOUQUIN en qualité de présidente du conseil départemental ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs en date du 21 septembre 2021 relative à l'installation du conseil d'administration ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs en date du 21 septembre 2021 relative à la délégation d'attributions du conseil d'administration à la présidente ;
- Vu** l'arrêté n°2008/0964 du 24 décembre 2008 modifié, pris par le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et portant règlement intérieur du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et du corps départemental du Doubs ;
- Vu** l'arrêté n°2020/0524/RH-1B3 du 27 mars 2020, pris par la présidente du conseil d'administration du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, portant grade, affectation et fonctions de Monsieur Patrice ALBERT ;
- Vu** l'arrêté n°SDIS-GSRH-BGCP-20260127-004 du 27 janvier 2026 pris conjointement par le préfet du Doubs et par la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, portant nomination de Madame Carole COMBEFREYROUX en qualité de cheffe du groupement des services des ressources humaines ;

A R R Ê T E

Article 1 :

Dans le cadre des compétences du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et pour les affaires relevant des attributions de son groupement, délégation de signature est conférée à Madame Carole COMBEFREYROUX, commandante de sapeurs-pompiers professionnels, cheffe du groupement des services des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom de la présidente du conseil d'administration :

- les bons et lettres de commande d'un montant inférieur à 3 000 euros hors taxes dans la limite des autorisations budgétaires ;
- les demandes de devis et tous documents s'y rapportant, dans le cadre des achats d'un montant inférieur à 3 000 euros hors taxes ;

Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260130-A2026005_JURSIG-AI

- les bordereaux comptables de titres de recettes et de mandats concernant l'activité du groupement des services des ressources humaines ;
- toutes correspondances usuelles, à portée strictement administrative, ne faisant pas grief ou n'emportent pas de décision, et liées à l'activité du groupement des services des ressources humaines ;
- les autorisations d'absence, de congés annuels ou de récupération sur demande des agents du service départemental ;
- les mises à jour d'horaires sur demande des agents placés sous sa hiérarchie ;
- les décisions d'acceptation ou de refus d'ouvertures, d'alimentations et d'utilisation des comptes-épargnes temps des agents du service départemental ;
- l'attestation, sous quelque forme que ce soit, du service fait des dépenses concernant l'activité du groupement des services des ressources humaines ;
- toutes pièces administratives devant appuyer les mandats de paiements ou les titres de recettes se rapportant à l'exécution des commandes concernant le groupement des services des ressources humaines, à l'exception des certificats administratifs ;
- les actes relevant de la gestion des agents du service départemental d'incendie et de secours du Doubs par ampliation ;
- les attestations relatives à la situation administrative individuelle des agents du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
- toutes attestations relatives à la formation, aux entraînements et recyclages des agents du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, à l'exception des diplômes ;
- les convocations adressées aux candidats dans le cadre des procédures de recrutement pour les postes ouverts par le conseil d'administration ;
- les réponses aux candidats en l'absence de postes votés par le conseil d'administration ou lorsque les postes concernés sont déjà pourvus à la suite d'une décision de recrutement arrêtée par la présidente du conseil d'administration ;
- toutes pièces administratives se rapportant aux dossiers préparés par le service départemental afin de proposer ses agents comme candidats à l'attribution d'une médaille, à l'exception du rapport détaillé de l'autorité hiérarchique sur l'activité de l'intéressé ;
- toutes pièces administratives se rapportant aux inscriptions des agents du service départemental aux formations dispensées dans un organisme extérieur, à l'exception des pièces déjà citées dans le présent arrêté qui ne peuvent être signées que dans les conditions et limites fixées audit arrêté ;
- toutes correspondances et pièces se rapportant à l'exécution des conventions de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental ;
- toutes demandes ou transmissions relevant de la gestion des dossiers des agents du service départemental et adressées aux institutions de la Fonction publique territoriale et autres organismes extérieurs concernés.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

Publié le

ID : 025-282500016-20260130-A2026005_JURSIG-AI



- Article 2 :** | En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Carole COMBEFREYROUX, cheffe du groupement des services des ressources humaines, la délégation qui lui est consentie à l'article 1 du présent arrêté, est exercée, aux mêmes conditions, par Monsieur Patrice ALBERT, adjoint à la cheffe du groupement des services des ressources humaines.
- Article 3 :** | Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.
- Article 4 :** | Le présent arrêté prendra effet après sa publication ainsi que sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et, au plus tôt, le 1^{er} février 2026.
- Article 5 :** | Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et dont une copie sera adressée à Monsieur le Payeur départemental ainsi qu'à l'intéressée et à Monsieur Patrice ALBERT, adjoint à la cheffe du groupement des services des ressources humaines.

Fait à Besançon, le 30 janvier 2026

Christine BOUQUIN,
Présidente du Conseil d'administration

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, 30 Rue Charles Nodier à Besançon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr. Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès de la présidente du conseil d'administration. En application de l'article R. 421-2, alinéa 1^{er}, du code précité, « Sauf disposition législative ou réglementaire contraire, dans les cas où le silence gardé par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet, l'intéressé dispose, pour former un recours, d'un délai de deux mois à compter de la date à laquelle est née une décision implicite de rejet. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours. ».

Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

Publié le



ID : 025-282500016-20260130-A2026005_JURSIG-AI

Certifié conforme
Contrôleur général Stéphane
BEAUDOUX

Directeur départemental des
services d'incendie et de secours
Commandant le 25^e CDSP